THÈSE COMPLÉMENTAIRE

LE JANSÉNISME CONVULSIONNAIRE

ET

L'AFFAIRE DE LA PLANCHETTE

d'après les Archives de la Bastille

PAR

l'Abbé GAGNOL

Chanoine honoraire, licencié ès lettres, licencié en histoire,
ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes

IMPRIMERIE
JULES CÉAS & FILS
VALENCE

1911

Dép. Besançon.
5

MAISON DE LA PLANCHETTE

THÈSE COMPLÉMENTAIRE

LE JANSÉNISME CONVULSIONNAIRE

ET

L'AFFAIRE DE LA PLANCHETTE

d'après les Archives de la Bastille

PAR

l'Abbé GAGNOL

Chanoine honoraire, licencié ès lettres, licencié en histoire,
ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes

ACAD.
LYON BAT.
BIBL.

IMPRIMERIE
JULES CÉAS & FILS
VALENCE

1911

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546502_0033

BIBLIOGRAPHIE

Autant que possible nous n'avons fait le présent travail que d'après les Archives de la Bastille, conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal. Voici les cartons que nous avons consultés :

Carton 10196, *passim ;* Carton 10202, *passim ;* Carton 10728, *passim ;* Carton 11094, fol. 40 ; Carton 11097, fol. 102, 104, 106 ; Carton 11140, fol. 299 ; Carton 11179, fol. 236 ; Carton 11190, fol. 102 ; Carton 11193, fol. 99, 131 ; Carton 11197, fol. 49 ; Carton 11199, fol. 123 ; Carton 11210, fol. 248, 249, 253, 255 ; Carton 11211, fol. 253 ; Carton 11244, fol. 277 ; Carton 11268, fol. 138, 145, 162 ; Carton 11488, fol. 262 — *Scènes de Saint-Médard.*

Carton 11141, fol. 92 ; Carton 11151, fol. 75. — *Fille Dousson.*

Carton 11189. fol. 42, 57, — *Fille Grasset.*

Carton 11195, fol. 40. — *Femme Lelièvre.*

Carton 11032, *passim.* — *Abbé Vaillant.*

Carton 11201, fol. 4. — *Fille Moufreulle.*

Carton 11217, fol. 4, 138 ; Carton 11236, fol. 217. — *Fille Quelin*, etc.

Carton 11218, fol. 2, 3, 7, 9, 11, 15, 16, 19, 116, 120, 122, 124, 255, 488 ; Carton 11238, fol. 81. — *Sieur Chrétien*, etc.

Carton 11229, fol 346. — *Fille Legrand.*

Carton 11241, fol. 40. — *Sieur Tartanacq.*

Carton 11244, fol. 292. — *Abbé Ribaud.*

Carton 11245, fol. 127. — *Bénédictins de St-Germain-des-Près.*

Carton 11249, fol. 398. — *Femme Desbarbes.*

Carton 11253, fol. 33, 81, 85. — *Fille Gallois*, etc.

Carton 11257, fol. 59, 77, 97. — *Fille Coquerelle*, etc.

Carton 11271, fol. 176. — *Abbé d'Arnault.*

Carton 11283, fol. 119, 121, 129, 136, 142. — *Sœur Catin*, etc.

Carton 11279, fol. 244, 260. — *Fille de Lion*, etc.

Carton 11285, fol. 62. — *Fille Gruyer.*

Carton 11304, fol. 8, 52, 64, 91. — *Abbé Terrasson*, etc.

Carton 11310, fol. 154, 155. — *Sieur Blanchet.*

Carton 11314, fol. 323 ; Carton 11315, fol. 80. — *Sieur Chopin*, etc.

Carton 11327, fol. 337, 339. — *Fille Lefebvre*, etc.

Carton 11336, fol. 193. — *Femme Lariot.*

Carton 11344, fol. 32, 56. — *Abbé Buffard*, etc.

Carton 11349, fol. 313, 316. — *Fille Dumoulin*, etc.

Carton 11375, fol. 24, 27, 35, 38, 40, 53, 67, 93. — *Fille Jeanne Moulère*, etc.

Carton 11416, fol. 32. — *Abbé Broyer.*

Carton 11422, fol. 33, 47, 56, 69, 76, 100, 186. — *Fille Jacqueline Dubois*, etc.

Carton 11439. — *Sieur Michel.*

Carton 11440, fol. 271. — *Fille Gabrielle Moulère.*

Carton 11462, fol. 48, 101, 151, 171. — *Frère Augustin*, etc.

Carton 11487, fol 81, 90, 119. — *Fille Freneau*, etc.

Carton 11489, fol. 397, 398. — *Sieur Duvillars.*

Carton 11525, fol. 105, 110, 113, 114, 121, 232. — *Fille Obillard*, etc.

Carton 11509, fol. 113. — *Fille Coutellier*, etc.

Carton 11531, fol. 204 ; Carton 11540, fol 211, 224, 227, 326, 328, 336, 348, 382. — *Fille Durié*, etc.

Carton 11577, fol. 128. — *Femme Meusnier*, etc.

Carton 11606, fol. 10, 16, 61, 200, — *Femme Norbetin*, etc.

Carton 11608, fol. 257. — *Sieur Baudin.*

Carton 11628. — *Baudin* et *Dupré.*

Carton 11624, fol. 18. — *Sieur Saint-Cirque.*

Carton 11630, fol. 29, 39, 48, 94. — *Femme Duchesne*, etc.

Carton 11689, fol. 172. — *Abbé Saint-Léger.*

Carton 11936, fol. 759. — *Sieur de la Timonnière.*

Carton 12492, fol. 13, 18, 20, 22, 23, 34, 36, 40, 42, 52, 53, 59, 60, 64, 67, 70, 75, 77, 80, 84, 88, 93, 102, 113, 120, 125, 127, 129, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 141, 154, 160, 162, 182, 200, 204, 214, 224, 235, 239, 240. — *Sieur Baudin.*

Carton 11824, fol. 136 ; Carton 12493, fol. 46, 178, 237 ; Carton 12494, fol. 68, 85 ; Carton 12506, fol. 107. — *Abbé Dupré.*

François Ravaisson. Archives de la Bastille, Paris 1883, 20 volumes grand 8°. — V. tome XV.

Pour compléter les renseignements donnés par les Archives ou suppléer à leurs lacunes, nous avons dû recourir aux ouvrages suivants, tous écrits par des contemporains des convulsions.

Carré de Montgeron. La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. Paris et autres appelans, démontrée contre M. l'archevêque de Sens (Languet). Paris 1737-1741, 3 vol. in-4°.

Louis de Bonnaire. Examen critique, physique et théologique des convulsions, etc., 1733, in-4°, 126 pages.

Dom *Lataste.* Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions, etc., 1735-1740, 2 vol. in-4°.

Abbé *Boursier.* Mémoire théologique sur ce qu'on appelle secours violens dans les convulsions. Paris 1743, in-4°.

Abbé *Reynaud.* Le secourisme détruit dans ses fondemens. 1759, 1 vol. in-12. — Le mystère d'iniquité. 1788. in-12.

Avocat *Barbier.* Journal historique et anedoctique. Paris 1866, 8 vol. in-12. — V. tome II, III, VII.

Grimm. Correspondance littéraire, philosophique et critique. De 1753 à 1790. 27 vol. in-12, — V. tome II et III.

Abbé *Grégoire.* Histoire des sectes religieuses. Paris 1814, 2 vol. in-8°. — V. tome I.

Dulaure. Histoire de Paris Paris 1825. 7 vol. in-12. — V. tome V.

INTRODUCTION

Sans avoir eu pour l'unité catholique les conséquences désastreuses du luthéranisme et du calvinisme, dont elle n'était qu'une résurrection mitigée, l'hérésie janséniste fit cependant beaucoup de mal à l'Eglise. Tenant en échec pendant près d'un siècle l'autorité pontificale par les soumissions apparentes, les chicanes, les subterfuges, les arguties, les discussions interminables de théologiens bien posés dans le monde savant, elle a jeté le trouble dans les âmes simples, émoussé le respect dû aux décisions du Saint-Siège, fait le jeu de l'impiété et préparé pour une large part le scepticisme du XVIII^e^ siècle. De plus elle a contribué à éteindre la foi dans bon nombre d'âmes par son côté le plus recommandable, par son austérité même, poussée jusqu'au rigorisme, qui semblait ne laisser la voie du ciel ouverte qu'aux volontés d'une trempe exceptionnelle (1). Dans les âmes qui conservaient la foi, le jansénisme tendait

(1) Voir Mgr d'Hulst : *Les idées d'un néo-chrétien sur la réforme religieuse.* Revue du *Correspondant*, 10 novembre 1893.

à diminuer, à détruire même la vie surnaturelle, principe d'activité inépuisable, féconde en généreux sacrifices, et en dévouements sublimes, en détournant les fidèles, sous prétexte d'indignité, de la communion fréquente (1). Enfin le jansénisme ne visait à rien moins qu'à ruiner la hiérarchie catholique, et à faire, comme en Angleterre, de l'Eglise de France une Eglise nationale, c'est-à-dire schismatique (2). Ce programme, les représentants jansénistes de l'Assemblée Constituante réussirent un moment à le réaliser quand ils imposèrent à la France en 1790 la Constitution civile du clergé, source de tant de troubles et de désordres.

Malgré tout, il n'est que juste de reconnaître que le jansénisme, au moins à son origine, ne manqua pas d'une réelle grandeur. Il fut grand par la pensée même qui le fit naître, qui était d'opposer les droits de Dieu aux droits de l'homme, les uns trop méconnus, les autres trop exaltés depuis ; grand par l'idéal qu'il poursuivait, qui était de ramener les mœurs chrétiennes à leur pureté, à leur austérité primitives ; grand par les nobles exemples qu'il donna dans bon nombre de ses partisans : une jeune abbesse de 17 ans, mère Angélique de Port-Royal-des-Champs, qui amène ses religieuses à vivre toute leur vie rangées et ramassées sous la croix ; un M. Hamon, qui mange en cachette le pain des chiens pour donner le sien aux pauvres ; un M. de

(1) Voir la *Fréquente Communion*, d'Antoine Arnauld, Paris, un volume in-quarto, 1643.

(2) Voir *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, tome I, page 16. Voir aussi *ibidem*, tome III, page 348, le rapport de Chamillard, préposé par l'archevêque de Paris Péréfixe à la pacification de Port-Royal.

Pontchâteau, qui prélude aux célèbres mortifications de saint Benoît Labre, et se tue à force de jeûner ; et tant d'autres. Le jansénisme fut grand par les génies qu'il abrita sous les plis de son drapeau, les Pascal, les Boileau, les Racine ; grand par la gravité, le sérieux, la dignité qu'il chercha à introduire, et qu'il introduisit dans la vie humaine ; grand même, nous oserons le dire, par son esprit d'indépendance qui l'empêcha de fléchir devant la presque universelle fascination du pouvoir. Il se peut, et c'est même chose prouvée, que toutes ses vertus n'aient pas été pures, que l'ivraie se soit mêlée au bon grain, que l'or n'ait pas été sans alliage. On n'en doit pas moins tenir compte du bon grain, de l'or, et ce n'est peut-être pas exagérer que de dire avec Châteaubriand qu'au XVII^e^ siècle, il y eut une période *sublime* du jansénisme (1).

Mais la décadence commença dès le début du XVIII^e^ siècle ; elle fut rapide, triste, désolante. Après avoir raconté en termes émus la démolition de Port-Royal, Sainte-Beuve, qui a traité son sujet avec une sympathie manifestement passionnée, ne peut se tenir d'écrire : « J'aurais eu plaisir à insister sur les gémissements et les chants pieux qui se succédèrent les années suivantes autour de ces ruines, si quelque talent y servait d'interprète à l'âme, si du moins une superstition aveugle ou une vision systématique ne les gâtait pas... A entendre pour la plupart ces pèlerins du lendemain, ces disciples nouveaux prophètes, la destruction de Port-Royal n'est pas seule-

(1) Châteaubriand l'a dit de Port-Royal, mais Port-Royal et jansénisme, c'est tout un.

ment une calamité déplorable et célèbre : elle fait *époque*, s'écrient-ils, elle semble avoir changé la face des choses... Ils croient que Port-Royal est un commencement, tandis que c'était trop manifestement une fin. — Honnêtes gens de l'avenir, attendez pour faire le pèlerinage à votre tour, que le flot des sectaires soit écoulé ».

« Tout ce qui a vécu et brillé ici-bas est sujet à la corruption. Ce qui a été chair devient sujet aux vers. Ce qui a été grandeur plus ou moins vénérable, devient matière à déclamation, sert de prétexte à la phrase, cet autre ver qui enfle et qui ronge. Ce qui a été croyance et foi au sein de la persécution, devient aisément à la longue endurcissement, rétrécissement, opiniâtreté, fanatisme, fétichisme. Il vient un moment où l'esprit qui avait animé les choses et les personnes quitte sa dépouille et remonte : suivons-le, et ne le laissons pas pour ce qui en est la défroque ou l'idole (1) ».

La défroque ou l'idole, ce sont les *convulsions*, c'est-à-dire le jansénisme hystérique et dément du XVIII^e^ siècle, que nous examinerons d'abord dans une étude générale sur les convulsionnaires, puis dans une étude spéciale sur une affaire qui nous a paru intéressante, l'affaire de la Planchette.

(1) Port-Royal, tome VI, page 241.

PREMIÈRE PARTIE

LE JANSÉNISME CONVULSIONNAIRE

CHAPITRE PREMIER

Les convulsionnaires de Saint-Médard

Malgré son extérieur positif et froid, l'abbé de Saint-Cyran, le fondateur du jansénisme français, aimait parfois à rêver. « Il est Basque, disait Richelieu au Père Joseph, il a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament ; cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations du Saint-Esprit ; se faisant ainsi de ses extravagances des oracles et des mystères. » Comme pour justifier ce jugement de Richelieu, Saint-Cyran disait un jour à M. Vincent : « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Eglise. » Et comme M. Vincent s'étonnait : « Non, expliquait-il, il n'y a plus d'Eglise. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de 5 ou 600 ans qu'il n'y a plus d'Eglise. Avant cela l'Eglise était comme un grand fleuve, qui avait ses eaux claires, mais maintenant ce qui semble l'Eglise n'est plus que de la bourbe ; le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux. » Et comme M. Vincent lui représentait que d'après les promesses de Jésus-Christ, son fondateur, l'Eglise,

édifiée sur la pierre, ne saurait être renversée : « Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Eglise sur la pierre, mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, mais c'est maintenant une adultère et une prostituée. C'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle » (1).

Les rêveries du maître furent reprises par ses disciples, surtout après la publication, en 1713, de la Bulle *Unigenitus*. L'acceptation de la Bulle par les évêques de toute la catholicité avait jeté les jansénistes dans une véritable frénésie. Les prophètes du parti, et aussi les prophétesses, comme sœur Rose, dont s'était engoué l'oratorien Du Guet lui-même, si admiré plus tard par Madame Elisabeth pour ses lettres spirituelles, se mirent à dire qu'une Ere nouvelle était ouverte par la Bulle *Unigenitus*, cette Bulle subversive du christianisme ; que Rome n'était plus dans Rome ; que l'Eglise n'était plus dans l'Eglise ; que cette véritable Eglise, il fallait la chercher désormais dans le corps des *appelants* et des *réappelants;* que les pertes subies par cette Eglise seraient compensées par le retour des Juifs à la vraie foi, retour précédé lui-même de la venue du prophète Elie... (2).

Les fanatiques pouvaient déraisonner d'autant plus à leur aise qu'aucune autorité dans le parti ne pouvait réellement leur en imposer. Au XVII^e^ siècle, le jansénisme avait eu des chefs dans l'abbé de Saint-Cyran, dans Antoine Arnauld, dans Pasquier Quesnel, qui étaient des hommes de caractère, réputés pour leur vertu et leur savoir. Au XVIII^e^ siècle, il n'eut pas de chefs. On ne saurait donner ce titre à l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, prélat faible et ondoyant, qui approuvait aujourd'hui ce qu'il avait condamné hier ; ni à Colbert, neveu du grand ministre, évêque de Montpellier ; ni à Bossuet, neveu de l'aigle de Meaux, évêque de Troyes, dont le mérite fléchissait sous le poids des grands noms qu'ils portaient ; pas même à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, le plus opiniâtre et le dernier des évêques jansénistes de France, qui sentant le terrain en France se dérober sous ses pieds, prêta les mains à la fondation en Hollande de la petite Eglise janséniste d'Utrecht, encore existante aujourd'hui.

(1) Abelly, *Vie de S. Vincent-de-Paul*, l. 2, c. 38 ; l. 3, c. 13.
(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome VI, pp. 55-73.

Etant donné d'un côté l'absence de toute direction efficace, de l'autre l'exaltation des appelants, il fallait s'attendre aux pires extravagances. Le parti commença par se donner des livres de prières conformes à ses doctrines, se forgea un calendrier rempli de Bienheureux et de Saints de sa façon, puis comprenant la nécessité de raffermir son crédit ébranlé de toutes parts, il ne voulut rien moins que l'étayer sur des *miracles*.

En 1727, avait été inhumé dans le petit cimetière de Saint-Médard à Paris un diacre nommé François de Pâris, fils d'un conseiller au Parlement. De petit génie, mais d'une vertu éminente, dit l'abbé Grégoire (1), Pâris, bien qu'après avoir renoncé à sa fortune il eût vécu dans l'obscurité, avait laissé en mourant un grand renom d'austérité ainsi que de charité pour les pauvres, plus encore d'hostilité à la Bulle *Unigenitus* contre laquelle il avait protesté jusque sur son lit de mort. Sans hésiter, le parti lui avait décerné le titre de *bienheureux*. Tout à coup le bruit se répandit que des guérisons merveilleuses s'opéraient sur la table de marbre qui recouvrait son tombeau, ou avec la terre de sa fosse. Une femme Lefranc, sur le tombeau du saint, avait été délivrée d'une oppression continuelle, d'une enflure générale, de crachements de sang, d'un anéantissement total, et de plusieurs autres malaises. Un boiteux y avait retrouvé l'usage de ses jambes, un sourd-muet l'ouïe et la parole. Une foule de malades accoururent aussitôt pour se faire guérir. A peine avaient-ils franchi le seuil du cimetière qu'ils étaient saisis d'un mal étrange. C'étaient un tremblement de tout le corps, des contorsions bizarres, des sauts, des élancements, une agitation furieuse. Des hommes, demi-nus, se démenaient comme des possédés. Des femmes éprouvaient les secousses les plus violentes, tantôt assises sur les genoux de jeunes gens, tantôt debout entre leurs bras. On ne pouvait les laisser à elles-mêmes ; il fallait les tenir : elles se seraient tuées, disait-on, tant l'esprit de Dieu qui les agitait avait besoin d'être réglé par la main des hommes. Quelques-unes se couchaient sur la tombe de Pâris et se secouaient avec tant de violence qu'on était obligé de se tenir à leurs côtés pour prévenir des

(1) *Histoire des sectes religieuses*. Paris, 1814, 2 vol. in-8°, tome I, p. 380.

inconvénients qu'on n'évitait pas toujours. La manie des *convulsions* devint contagieuse. Plus de cent énergumènes de tout âge et des deux sexes criaient, gémissaient, hurlaient, miaulaient, couraient et faisaient mille folies (1). La danse était conduite par un abbé Bescherand, qui, dit un étranger, couché sur le tombeau, sautait à se briser les os et dans des accès convulsifs faisait le saut de carpe sans se faire mal (2).

Il semble hors de doute que beaucoup de ces convulsions étaient réellement involontaires ; il est certain aussi qu'un bon nombre étaient voulues et cherchées. Cela résulte des aveux faits maintes fois à la commission de médecins et de chirurgiens chargés d'examiner les convulsionnaires conduits à la Bastille ; notamment par la fille Marie Chartier, âgée de vingt ans, travailleuse en dentelles (3) ; par la fille Marguerite Giroux, âgée de quarante-un ans, rentière (4) ; par le jeune Pierre Laporte, étudiant de sixième au collège de Lisieux (5) ; par le jeune Claude-François Hersanlt, apprenti bourrelier (6) ; par la fille Marie Tassian, âgée de trente-huit ans (7). Un sieur Guillaume-Antoine Maupoint, bourgeois de Paris, mis à la Bastille le 15 janvier 1732, s'obstinait à dire que ses convulsions étaient involontaires ; il affectait d'en avoir à la Bastille même, et de plus fortes quand paraissait le lieutenant général de police Hérault. Les médecins et chirurgiens qui vinrent à la Bastille par ordre du roi pour l'examiner, trouvèrent le sieur Maupoint assis dans sa chambre, remuant la tête à droite et à gauche et ensuite en tous sens, comme sur un pivot, avec beaucoup de vitesse et de rapidité ; l'un d'eux s'avisa de lui jeter au visage de l'eau fraîche qui le surprit et arrêta du coup ses mouvements : on reconnut ainsi que ses agitations étaient volontaires (8).

(1) Picot *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle.* Tome I, pp, 233-250. — Grégoire. *Histoire des sectes religieuses.* Tome I, pp. 381-389.

(2) Jourdan, ministre protestant. *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1733 en France, en Angleterre, en Hollande.* La Haye, 1736. — Archives de la Bastille, Carton 10196 et 11210.

(3) Carton 11097, fol. 102, janvier 1732.

(4) *Ibidem*, fol. 104.

(5) Carton 11193, fol. 90, 124, 131, 26 janvier 1732.

(6) Carton 11210, fol. 268, 15 janvier 1732.

(7) *Ibid.* 16 janvier 1732.

(8) Arch. de la Bastille Carton 11199, fol. 123.

On devenait convulsionnaire par esprit d'imitation, en voyant les malades s'agiter sur le tombeau de Pâris (1) ; on le devenait pour obtenir la guérison de certaines infirmités, parce que au dire des convulsionnaires, on ne pouvait espérer d'être guéri qu'autant qu'on aurait des mouvements extraordinaires (2) ; on le devenait, parce qu'on voyait dans les convulsions un signe de prédestination : ainsi le jeune Laporte raconta que son confesseur, un prêtre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, lui avait dit qu'il faisait bien d'aller à Saint-Médard et que les convulsions dont il souffrait étaient une marque qu'il irait un jour au paradis (3) ; on le devenait aussi par cupidité : un nommé Jean Fiet avoua qu'il était payé pour se procurer des convulsions sur la tombe de M. de Pâris par un parent dudit Pâris (4) ; enfin on le devenait par gloriole et pour le plaisir de faire parler de soi. Une fille Dousson, âgée de 19 ans, se donnait en spectacle dans sa maison, rue des Gravilliers, faisant des convulsions et prétendant avoir été guérie grâce à ses convulsions, à Saint-Médard, d'une paralysie qui « l'avait nouée jusqu'à la gorge ». Une voisine, la dame Lorisse, la dénonça au cardinal Fleury : « Je connais cette fille, elle est coëffeuse, s'est toujours aidée de ses mains, et n'a jamais eu que les jambes de travers, comme elle les a encore aujourd'hui. Cela ne l'empêchait pas de courre le bal et d'avoir un maître à dancer, qu'elle a quitté pour aller jouer son roolle a Saint-Médard ». Tout le monde courait chez elle, et il y avait toujours à sa porte une foule de carrosses. La police y mit fin en enfermant la Dousson à la Salpêtrière (5). — Il n'était pas prudent d'ailleurs de manifester son incrédulité à l'endroit des convulsions et des miracles de Saint-Médard : un bourgeois qui le fit se vit fortement maltraité par un traiteur à l'enseigne de *la bonne eau-de-vie* (6).

Si on s'agitait beaucoup dans le cimetière Saint-Médard, on y guérissait peu. Une enquête, confiée par M. de Vintimille, archevêque de Paris, à une commission de médecins, établit que la femme Lefranc n'avait pas un mal incurable de sa

(1) Carton 11193, fol. 131.
(2) Carton 11210, fol. 255.
(3) Carton 11193.
(4) Carton 11094, fol. 40, 4 janvier 1732.
(5) Carton 11141, fol. 92 ; et carton 11151, fol. 75, septembre 1731.
(6) Carton 10728, année 1728.

nature, et sa famille reconnut qu'elle n'était pas guérie. Il fut prouvé que le prétendu boiteux avait fait sans fatigue une lieue et demie de marche pour venir au tombeau de Pâris. Le sourd-muet, qu'on disait guéri, présenté à M. de Vintimille, ne put répondre à aucune de ses questions. Il y eut plus. Une femme Delorme, qui avait des pressentiments de paralysie, pour prévenir l'attaque, s'étendit sur la tombe du diacre, et y fut effectivement frappée de l'attaque redoutée (1). Le jeune duc d'Anjou, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, étant tombé malade, les jansénistes s'avisèrent de le guérir, à l'insu de la reine, et par l'intermédiaire de gardes-malades, gagnées à la secte, lui firent tant avaler de la terre prise dans la fosse de Pâris, qu'il en mourut étouffé (2).

En présence des scènes scandaleuses qui se passaient au cimetière de Saint-Médard, le cardinal de Fleury le fit fermer par le lieutenant-général de police Hérault à la fin de janvier 1732. Les convulsionnaires se réfugièrent alors dans l'église même de Saint-Médard. Mais l'autorité y installa aussitôt un corps de garde chargé d'y maintenir le bon ordre, de noter les personnes étrangères à la paroisse qui y viendraient faire leurs dévotions, et d'arrêter immédiatement quiconque chercherait à s'y donner en spectacle. Le 15 avril 1734, on arrête la nommée Claude Bertrand, aveugle, qui avait de grandes convulsions dans l'église de Saint-Médard (3). Le même jour on arrête pour le même fait la nommée Jeannette Bertrand, âgée de 14 ans, qui depuis deux ans avait une taie sur l'œil droit (4). Cette Jeannette était une protégée du sieur Carré de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, partisan fanatique des convulsions, dont il fit l'apologie dans un ouvrage en trois gros volumes (5). Une autre protégée de Carré de Montgeron, Pélagie Rousseau, avait aussi été arrêtée à Saint-Médard pour convulsions, le 15 février 1734 (6).

(1) Picot. *Mémoires...* tome I, p. 233. — Archives de la Bastille, Carton 10196, fol. 2, etc.

(2) Proyart, *Vie de Marie Leczinska*, p. 180.

(3) Carton 11283, fol. 129.

(4) Cartons 11283, fol. 136 et 11244, fol. 277.

(5) Cet ouvrage était intitulé : *La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Pâris et autres appelants démontrée contre M. l'archevêque de Sens* (Languet). Paris, 1737-1741, 3 vol. in-4°.

(6) Carton 11268, fol. 138.

Un rapport de police de ce même jour nous montre avec quelle sollicitude le conseiller veillait sur ses protégées. « La nommée Pélagie, qui a été arrêtée aujourd'hui dans l'église Saint-Médard est une de celles qui sont chez M. de Montgeron ; elle a été mise au Petit Châtelet ce matin sur les cinq heures. M. de Montgeron est venu dans ladite prison, a demandé à luy parler, on luy a d'abord refusé, mais on s'est trouvé obligé de luy faire parler attendu sa qualité. Le concierge l'a fait monter dans sa chambre et a envoyé chercher la prisonnière. Sitost que la prisonnière l'a vu, elle luy a dit bonjour mon papa de Montgeron, et luy bonjour ma chère fille, comment as-tu été prise ? Elle luy a répondu, ne scay tu pas que j'ay dit qu'il fallait que j'aille absolument à Saint-Médard, ce que j'ay fait ce matin, elle luy a dit ce qui luy était arrivé, dans l'instant les convulsions luy ont pris, le concierge l'a prise a brasse corps de peur qu'elle ne se blesse, de Montgeron l'a prise ensuite, ils n'ont pu l'empêcher de se jeter par terre. M. de Montgeron luy a mis le pied sur l'estomac, le concierge luy a représenté qu'il l'alait étouffer... M. de Montgeron luy a dit qu'il n'y avait rien à craindre... Elle a beaucoup parlé dans ses convulsions ; quand elle a été revenue, M. de Montgeron luy a donné un louis et la beaucoup recommandé au concierge... Je luy ai dit que son état était bien triste, elle m'a dit que ce n'était rien, et que l'on luy donnait plus de deux cents coups de baton tous les jours ; elle a aussi nommé une convulsionnaire, qu'elle dit quy est guérie, et qui était bossue, tortue de tous les côtez, et qu'elle avait été guérie à force de coups de buches que deux hommes lui donnèrent se la renvoyant l'un à l'autre de toutes leurs forces. » — Le 15 février 1734 (1).

On arrêta encore, le 26 janvier 1741, un nommé Deville qui « faisait dans l'église de Saint-Médard des hurlements et des contorsions horribles » (2). Puis la surveillance rigoureuse du corps de garde, la mesure prise par l'archevêque de Paris de fermer l'église dès midi, sauf à la rouvrir vers la nuit pour les baptêmes ou les enterrements (3), firent que les convulsionnaires, déjà clair-semés, désertèrent peu à peu Saint-Médard.

(1) *Ibidem*, fol. 138 et 162.
(2) Carton 11488, fol. 262.
(3) Carton 10202.

Les dévots du diacre Pâris continuèrent à y venir prier, quittes à s'agenouiller dans la rue quand ils trouvaient les portes fermées. Un rapport du sergent de garde, du 1er mai 1751, dit que dans la matinée il est venu beaucoup de monde des deux sexes, surtout des bourgeois, parmi eux un grand nombre d'ecclésiastiques et deux chevaliers de Saint-Louis. Un autre, du 18 avril 1751, signale l'arrivée de treize dames et deux demoiselles, toutes en mantelet, d'un monsieur et d'un abbé. Un autre, du 6 mai 1754, dit que soixante-cinq personnes environ sont venues en dévotion au tombeau de Pâris. Un autre enfin, du 6 mai 1757, le dernier donné par les archives, s'exprime ainsi : Les portes de l'Eglise ont été ouvertes à cinq heures du matin, et à cinq on a dit la première messe, il y avait trois petites bourgeoises qui après avoir entendu la messe ont été se prosterner au chevet de l'église. De six heures à midi il est venu tout au plus cent personnes des deux sexes ; toutes les personnes ont resté jusqu'à midi, priant Dieu au chevet de l'église en face du tombeau de M. Pâris, avec une dévotion particulière ; plusieurs ont été à la sacristie pour faire dire des messes, le sacristain les a refusées. On a fermé les portes à midy qui n'ont pas été rouvertes dans l'après-midi ; dans le reste de la journée, il est venu huit à neuf personnes qui ont fait leur prière à la petite porte de l'église du côté de la rue d'Orléans... » Mais tous ces rapports s'accordent à dire que tout s'est passé correctement et selon le bon ordre (1).

Rien n'est vivace comme les idées, surtout quand le fanatisme s'en mêle. La fermeture du cimetière, la surveillance rigoureuse de l'église de Saint-Médard, ne tuèrent point les convulsions, elles ne firent que les obliger à changer de théâtre. Au lieu d'une réunion publique, il y eut des réunions privées, clandestines, et par centaines. Une ordonnance royale du 17 février 1733, interdit ces réunions sous peine d'emprisonnement : elle demeura sans effet. L'effervescence croissait à mesure que la persécution devenait plus violente. Après s'être répandue dans les divers quartiers de Paris, l'épidémie convulsionnaire gagna la banlieue immédiate, comme Neuilly, Charenton, Vitry ; puis la grande banlieue, comme Ecouen, Arpajon, Corbeil, Pontoise ; enfin elle s'étendit

(1) Carton 10202, non paginé, *passim*.

en province, surtout à Auxerre et à Lyon, où elle était sinon soutenue, du moins faiblement combattue par des évêques nettement favorables au jansénisme. En même temps elle prenait un caractère de folie, de rébellion contre l'autorité civile et religieuse, d'impiété, particulièrement de brutalité et d'immoralité, qui n'aurait jamais été possible sur la scène ouverte à tous du cimetière de Saint-Médard.

CHAPITRE DEUXIÈME

Portrait des convulsionnaires

Nous savons déjà ce qu'étaient les convulsionnaires. Pour en donner une idée plus complète, nous présenterons ici le résumé d'un tableau des convulsionnaires et de leurs diverses catégories, dressé par un témoin oculaire, dont le témoignage est confirmé sur tous les points par les archives de la Bastille (1) : « Qu'on se représente des filles qui, à des heures incertaines ou marquées, tombent ou paraissent tomber subitement dans des frémissemens, dans des espèces de frissons, dans des baillemens, dans des saisissemens ; elles se jettent par terre, sont reçues sur des matelas ou des coussins qu'on leur prépare. Là leurs grandes agitations commencent ; elles se roulent, elles se tourmentent, elles se frappent ; leur tête tourne de tous côtés avec une vitesse extrême ; leurs yeux se renversent ou se ferment, leur langue sort au dehors, elle pend sur leurs lèvres, ou se retire au fond du gosier ; leur col s'enfle, leur estomac se gonfle, leur respiration se contraint ; elles ont des suffocations, elles gémissent, elles poussent des cris et des sifflemens ; elles aboient comme des chiens, elles chantent comme des coqs ; on

(1) *Examen critique, philosophique et théologique des convulsions et des caractères divins qu'on croit voir dans les accidents des convulsionnaires,* année 1733. Attribué à l'oratorien Louis Debonnaire, (1re partie).

aperçoit dans tous leurs membres des secousses et des contorsions ; elles s'élancent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; elles font des culbutes et des mouvemens dont la pudeur s'offense ; elles s'étendent, se raidissent ; elles restent comme mortes des heures et des jours entiers ; elles deviennent, dit-on, sourdes, aveugles, muettes, paralytiques, insensibles, et tout semble se passer en elles, sans elles-mêmes ».

« Il y en a dont les convulsions sont moins des agitations involontaires que des actions délibérées. L'une imite M. de Pâris à table, à la toilette, au catéchisme ; une autre ne prend de la nourriture que le soir, et quand on lui présente quelque aliment avant la fin du jour, ses lèvres s'enfuient d'horreur et sa bouche va se cacher dans son oreille : elle imite les anciens jeûnes des chrétiens. Une autre ne peut souffrir les matelas, elle fait coucher en travers une bonne dame, se met dessus et s'écrie : « Ah ! que je suis bien, ma sœur Marthe ! Voilà l'église fondée sur Jésus-Christ ». — C'est l'élément *comique* ».

« Voici le *tragique*. D'autres actrices suivent dans leurs extases les différentes actions de la Passion qu'on leur récite, elles les expriment par leurs mouvemens et leurs gestes, imitent tout, jusque au coq qui chante ; s'étendent en croix, font semblant de boire, crient, expirent... Celles-ci se pendent ou se font pendre tantôt par le col, tantôt par les pieds... Ce sont les *figuratives* » (1).

« D'autres ont des songes sans sommeil ; elles découvrent sous diverses images la persécution qu'on fait souffrir aux convulsionnaires, et la protection que Dieu leur accorde ; elles voient des anges, leur parlent, entendent la voix de M. de Pâris... Ce sont les *apocalyptiques* ou visionnaires ».

« D'autres pétrissent des bosses, broient les poignets des enfants noués ; font de la boue avec la terre du tombeau de M. de Pâris, et vont, les yeux fermés, l'appliquer sur ceux des aveugles. Ce sont les *thaumaturges* ou faiseuses de miracles ».

« D'autres exercent les fonctions du sacré ministère ; elles confessent et donnent des pénitences ; lavent les pieds de leurs apôtres, imposent les mains aux prêtres, après les avoir

(1) Après 1733, il y eut de véritables crucifiements, et des *sœurs* faillirent expirer dans ce supplice.

fait mettre à genoux devant leurs consécratrices ; célèbrent la messe, baptisent. Au milieu de ces cérémonies elles parlent des langues inconnues, ou plutôt des jargons forgés que personne n'entend, pas même elles-mêmes. Ce sont les *prêtresses* ».

« D'autres enfin devinent le passé, annoncent l'avenir, font des discours longs et sublimes, au-dessus de leur portée naturelle, des exhortations pathétiques, des prières admirables et sans préparation ; elles ont des vues extraordinaires sur les maux de l'Eglise. voient le fond des cœurs, déclarent les péchés, convertissent de grands pécheurs, distinguent les reliques Pâris, discernent les appelans et les non appelans ; sentent les convulsionnaires et les miraculés, font à d'autres la confession de toute leur vie, leur annoncent ce qui doit leur arriver, ce qui leur arrivera à elles-mêmes, prédisent la conversion des Juifs, l'avènement d'Elie... Ce sont les *prophétesses* ».

Toutes ces filles s'accordent à déclamer contre le pape, les évêques, les prêtres, contre l'Eglise romaine en général, où il ne faut plus chercher ni la bonne doctrine, ni les bons sacrements, ni la bonne morale. Toutes lancent des menaces, des imprécations contre le roi et ses ministres, coupables de persécuter la vraie Eglise, les vrais serviteurs de Dieu ; dans certaines réunions on va jusqu'à s'essayer au jeu du couteau sur un mannequin représentant la personne royale (1). Toutes aussi sont familières avec le dévergondage. Pour les *secours* qui leur sont donnés dans leurs crises, elles réclament des hommes de préférence aux femmes, et parmi les hommes de préférence des ecclésiastiques ou des jeunes gens ; elles se mettent sur leurs genoux pour laisser passer leurs accès, se mettent à cheval sur leur cou. Elles affectent des costumes fantaisistes et provocateurs, prennent les postures les plus immodestes, aiment à paraître dans l'état de nature, si bien que les spectateurs encore un peu honnêtes s'enfuient de dégoût et de honte (2).

(1) Carton 11936, fol. 159.

(2) Louis Debonnaire, *Ibidem.* — Docteur Hecquet. *Le naturalisme des convulsions.* Soleure, 1733. — Dulaure, *Histoire de Paris*, tome V, p. 113 et seq. — Barbier, *Journal...* passim.

Les désordres devinrent affreux dans la secte *augustinienne*, fondée par le *frère* Augustin, ancien abbé Causse ou Cosse, qui se faisait adorer de ses fidèles comme étant l'*Agneau sans tache*. Loin de rougir de ces abominations, les convulsionnaires s'en glorifiaient comme d'œuvres agréables à Dieu, parce qu'elles figuraient les crimes de la gentilité, et que d'ailleurs dans l'état de convulsion, comme c'est Dieu qui agit, on ne saurait pécher. La secte augustinienne était fort mal vue de la majorité des convulsionnaires qui l'appelaient la *Synagogue de Satan*. Elle n'en comptait pas moins, disent les rapports de police, une foule d'adhérents, et il se trouva de hauts magistrats, comme Carré de Montgeron, pour approuver ses turpitudes. — La débauche se présentait aussi sous la forme de *mariages spirituels*. Des hommes mariés vivaient avec des femmes mariées et de ces unions adultères déguisées sous un nom innocent naissaient des enfants. Mais à tout cela il n'y avait point de mal devant Dieu, parce que la chose se passait entre *frères* et *sœurs* de la même secte (1).

Immorales, les réunions des convulsionnaires étaient aussi des écoles de brutalité. Souvent l'action de Dieu mettait les convulsionnaires si fort à la torture, qu'elles se voyaient obligées d'implorer les *secours* des assistants. Or, rien de plus sauvage, de plus barbare que ces prétendus secours. Passe encore pour les *petits*, c'est-à-dire pour le fouet, les coups de poing, les soufflets, et autres aménités du même genre. Mais les *grands* secours n'étaient rien moins que des coups de poutres, de bûches, de pierres, de marteaux, de chenets, d'épées, distribués à profusion et avec un tel mépris de la personne humaine que des jansénistes endurcis en étaient révoltés ; d'autant plus qu'aux coups s'ajoutaient d'autres supplices. M. Boursier, un des principaux chefs du parti, écrivait : « Représentez-vous une assemblée où d'un côté des hommes tiennent une fille les pieds en haut, et lui frappent la tête sur le pavé ; où d'un autre côté des hommes à genoux proche une jeune fille, précipitent de pesants cailloux sur sa poitrine ; où il y en ait qui frappent sur l'estomac à grands coups de chenet ; où il y en ait qui donnent d'énormes coups de bûches sur les hanches et le pli des reins ; où d'autres poussent un pied contre l'estomac d'une jeune fille,

(1) Carton 11606, *passim*, surtout dossier femme Norbelin.

pendant qu'ils la prennent par la main pour l'attirer à eux...; où il s'en trouvent qui étranglent une fille de plusieurs façons, qui la rouent, qui la jettent contre un mur, qui la traînent la face contre terre pendant plusieurs heures, qui l'écartèlent par des tiraillemens affreux » (1).

Le sens moral était si bien perverti chez les partisans des convulsions que les prêtres eux-mêmes n'hésitaient pas à prêter leur concours à ces scènes répugnantes. « Quoi ! s'écrie un contemporain indigné, des ecclésiastiques, des prêtres, au milieu de nombreuses assemblées, composées de personnes de tout sexe et de tout rang, quitter leurs soutanes, se mettre en culotte et en chemise, pour être plus en état de faire les fonctions de bourreau, jeter par terre des filles, les traîner pendant du temps sur le nez contre terre, et décharger sur elles tant et tant de coups qu'ils en sont réduits à l'épuisement, qu'il faut leur ramasser l'eau sur la tête...» (2) !

Ces apostrophes ne touchaient guère les fanatiques, pour qui l'insensibilité, au moins apparente, des convulsionnaires au milieu des secours meurtriers, et les autres prodiges qui accompagnaient les convulsions, étaient autant de miracles, plus éclatants même que les vrais miracles qui rendent simplement la santé aux malades. « On a vu, écrivait avec enthousiasme un homme d'ailleurs recommandable, qui ne perdait le sens que lorsqu'il parlait des convulsions, on a vu tous les éléments maîtrisés par un agent invisible, produire les effets les plus contraires à la nature ; le feu ne pas brûler des corps humains, mais les rafraîchir ; l'eau, au point de congélation, réchauffer des membres engourdis ; des personnes manger sans danger des excrémens fétides, de la suie, de l'encre ; des tiraillemens épouvantables par des machines, ne causer ni dislocation, ni douleur ; les coups les plus violens avec des masses très pesantes, ne produire aucune meurtrissure, mais même dissiper des ankiloses invétérées ; des épées, des broches, poussées avec force sur les joues et la gorge sans pouvoir les percer. D'autres fois des instrumens percer la poitrine, les entrailles, les mains, les pieds des personnes crucifiées, sans y laisser la moindre empreinte de blessures ;

(1) *Mémoire théologique sur ce qu'on appele les secours violens dans les convulsions*, p. 70.

(2) Dom Lataste. *Lettres théologiques.*

des personnes roulées dans des tonneaux garnis de pointes de fer, de couteaux, de rasoirs, sortir pleines de vie ; parler l'arabe et d'autres langues sans les avoir apprises ; en carême prendre pour toute nourriture une poignée d'épingles rompues, lire toutes sortes d'écritures par l'odorat ayant les yeux bandés » (1).

En admettant que la cause de ces merveilles fût surnaturelle, il ne s'en suivrait pas, comme le soutenaient les jansénistes, qu'elle fût bonne et qu'elle vînt de Dieu. Mais tous les contemporains n'étaient pas aussi disposés à crier au miracle que le Père Lambert. Bien que la physiologie fût loin d'être, au XVIII[e] siècle, une science aussi avancée qu'aujourd'hui, des savants se prononcèrent nettement pour le côté purement naturel des phénomènes jansénistes. Dans son petit ouvrage, très curieux et très documenté, intitulé *le Naturalisme des convulsions*, le médecin Hecquet, prouva que la médecine offre une multitude de faits non moins étranges que ceux des convulsions. « N'a-t-on pas vu, dit-il, des Pyrophages avaler des charbons ardens ? On se rappelle les religieuses de Loudun dont la supercherie fut dévoilée par la faculté de médecine de Montpellier ». A cette occasion il cite ce que disait de son sexe une personne de mérite : il faut être fille pour connaître les filles. « Les phénomènes de l'épilepsie, continue-t-il, des vapeurs, de l'hystérisme, et tant d'autres qui dépendent du système nerveux, sont-ils des miracles ? Le convulsionisme a tous les caractères de ces perturbations organiques réunies à la dépravation du cœur. Les convulsionnaires sont presque toutes des filles et des femmes, qui ne veulent recevoir de prétendus secours que des hommes ; ce qui les place respectivement dans une atmosphère critique, où le sang tamisé dispose au désordre. L'expérience ne le prouve que trop, car ces béates tolèrent des indécences dont rougiraient des femmes mondaines ».

C'est ce côté sale, non moins que le côté brutal, qui gênait beaucoup les honnêtes gens du parti ; car il y en avait de très certainement honnêtes, comme M. Boursier, l'ex-oratorien Du Guet, le bon Rollin. Ils jugèrent nécessaire d'aviser. Vers

(1) Le Père Lambert, ancien dominicain. *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers tems de la gentilité.*

la fin de 1732, M. Boursier convoqua un conseil de théologiens qui fixa quelques règles pour les convulsions. On essaya aussi d'en donner sur les secours. De leur côté les docteurs de la Sorbonne déclarèrent que les grands secours étaient illicites, contraires au cinquième commandement, et que c'était tenter Dieu. Telle fut également la décision des évêques jansénistes Soanen, évêque de Senez, Colbert, évêque de Montpellier, de Caylus, évêque d'Auxerre. Mais le torrent du fanatisme emporta toutes les règles et toutes les décisions. Beaucoup d'énergumènes, avec le conseiller de Montgeron, continuèrent à dire que les immodesties apparentes des convulsionnaires ne devaient pas être jugées par les règles ordinaires, mais par l'esprit de Dieu, qui est maître de ne pas s'y assujettir et qui en dispense quand il lui plaît ; que les grands secours étaient licites, parce que les patients étaient invulnérables, ce que démentait l'expérience, car plusieurs en furent malades et quelques-uns en moururent. La police, qui se montra impitoyable dans les poursuites, n'eut pas plus de succès que les docteurs du parti. Les convulsions devaient tomber dans les premières années du XIX^e^ siècle, mais elles tombèrent d'elles-mêmes, quand les excès des acteurs et des actrices eurent banni des assemblées clandestines tous ceux qui conservaient encore quelque honnêteté, surtout quand la curiosité du public se fut blasée sur ces nouveautés étranges.

CHAPITRE TROISIÈME

Les convulsionnaires après 1732

Les archives de la Bastille nous permettent de faire revivre cette époque des convulsions, si animée et si curieuse. Trop de dossiers, il est vrai, sont d'une sobriété et d'une sécheresse regrettables, se bornant à donner des noms propres et des dates ; un grand nombre cependant présentent des détails fort intéressants, et assez variés malgré l'uniformité du sujet. Les pièces elles-mêmes qui pèchent par excès d'aridité, ne sont pas à négliger, car elles aident à mesurer l'étendue et la fréquence du fléau convulsionnaire. Nous avons donc tenu à tout utiliser pour dresser le tableau des convulsions depuis la fermeture du cimetière de Saint-Médard, jusqu'au moment où devenues comme expirantes, elles ne méritent plus d'attirer les regards de l'histoire. Toutefois, en suivant l'ordre chronologique, qui nous a paru le plus naturel, nous avons groupé par années les cas les moins importants, et nous avons réservé pour la fin une demi-douzaine d'affaires particulièrement remarquables, et qui comportent des développements plus étendus.

Année 1732. — Cette année est la moins chargée, sans doute parce que l'autorité, estimant le mal moins grave qu'il ne l'était, ne crut pas devoir prendre tout d'abord des mesures rigoureuses, et, en effet, l'ordonnance royale qui prohibe les réunions clandestines est seulement de 1733. Nous ne relevons que trois arrestations : celles de Pierre-Martin Coutier, 9 juin ; d'Angélique Grasset, 16 septembre ; et d'Anne-Catherine Monfreulle, 28 octobre. Pierre Coutier, marchand à Paris, fut convaincu d'avoir eu des convulsions volontaires, et il avait commencé par être voleur (1). Anne Monfreulle, dite Lefèvre, ouvrière en dentelles à Paris, avait jusqu'à trente convulsions par jour. Elle en eut même à la

(1) Carton 11179, fol. 236.

Bastille, d'où on fut obligé de la transférer à la Salpêtrière, le 2 mai 1733 (1). Angélique Grasset se donnait en spectacle à la Grève, où elle demeurait avec sa mère dans la maison d'un épicier. « On y a trouvé, dit un rapport, un prestre de la paroisse de Saint-Josse, avec un jeune homme nommé Leclerc. Peu après ladite Angélique s'est couchée par terre et a fait asseoir sur elle six personnes, sur ses jambes, sur ses cuisses et sur sa poitrine, elle a dit ensuite : c'est assés. Après, elle se faisait fouler par un homme les pieds, les mains et les bras. Après, couchée par terre, elle se faisait secouer et enlever en l'air par quatre personnes. Le prestre et le jeune homme y ont passé la nuit » (2).

Année 1733. — La police commence à se montrer plus rigoureuse, surtout après l'ordonnance royale du 17 février 1733. Elle arrête le 2 mars le sieur Tartanacq, convulsionnaire, qui allait chez la marquise de Vieux-Pont, une sainte célèbre du parti (3) ; le 14 juillet, le nommé Cacaut, pour avoir crié dans les rues qu'il vendait de l'eau qui donnait des convulsions (4) ; le 27 novembre, la nommée Catherine Le François, femme Coutellier, pour avoir assisté à des assemblées de convulsionnaires (5) ; le 30 novembre, la nommée Piégard, faiseuse de corps d'enfant, à qui l'on pressait la tête entre deux planches dans ses convulsions, et qui tenait des assemblées chez elle ; la nommée Quelin, sœur du sieur Quelin, maître de pension au faubourg Saint-Antoine, qui avait des convulsions dans la maison, où se trouvaient quarante pensionnaires ; la nommée Coffin, femme d'un cocher, qui réclama et obtint sa liberté sous promesse qu'elle ne « convulsionne » à l'avenir ; la nommée Guillaume, ravaudeuse, et la nommée Geneviève Guillermain, qui se donnaient en spectacle tous les soirs avec d'autres convulsionnaires chez le nommé Maiz, perruquier, ancien barbier de M. de Pâris ; le nommé Bazin, compagnon menuisier, demeurant, ainsi que les deux précédentes, au faubourg Saint-Marcel (6). La police signale en outre comme convulsionnaires, le sieur Samuel,

(1) Carton 11201, fol. 4.
(2) Carton 11189, fol. 57.
(3) Carton 11241, fol. 40.
(4) Carton 11217, fol. 4.
(5) Carton 11218, fol. 488.
(6) Carton 11217, fol. 138 ; Carton 11218, fol. 255 ; Carton 11236, fol. 217.

curé de Saint-Sauveur à Caen, le sieur Leclerc, diacre, l'abbé Bescherand, l'homme au saut de carpe, le sieur Dumesnil, la dame Cognet, l'abbé Oudouart, le sieur Sanguain, la nommée Laval (1). Enfin la dame Liébeau, supérieure de la congrégation de la Croix, dénonce en janvier au cardinal Fleury, la fille d'un avocat Legrand, « qui se couche par terre en forme de croix et se fait marcher dessus par un homme sur lequel pèsent plusieurs ecclésiastiques ; se faisant ensuite attacher sa robe, elle fait un saut et se tient sur sa tête en récitant des prières; elle prétend avoir été guérie d'hémorroïdes par l'intercession de M. Pâris, qui d'ailleurs ne l'a pas guérie d'un mal d'yeux. Elle se donne en spectacle et attire beaucoup de monde » (2).

A l'année 1733 se rattache la lettre fort curieuse que voici, écrite de Paris le 6 février (3) :

« Un jeune homme demeurant en cette ville dans une maison bourgeoise, où (tout) jusqu'au chat du logis est quesneliste, me dit qu'étant prié par la dame du logis de l'accompagner dans une visite, elle lui dit chemin faisant qu'il allait être bien spectateur de ce que lui ultra montain et ses semblables ne voulait pas croire, qu'elle exigeait cependant de sa docilité qu'en entrant dans la maison où elle allait, il ne témoignat aucune surprise, qu'au contraire il permit sans embarras de se laisser fouiller, si on se mettait en devoir de le faire ; il promit et tint parole ; on entre dans une maison, on enfile deux ou trois chambres de bonne mine, sur le seuil de la quatrième une femme ou fille d'environ vingt-cinq ans se présente avec la décoration qui suit, qui tient plus de la bacchante que de toute autre cérémonie connue de nos jours. Cette demoiselle en cheveux courts avait un misérable bonnet sur sa tête qui avait plus de raport à une calotte qu'à une coëffure decente à son sexe, un corset de taille un peu relachée, une jupe qu'on ne saurait mieux comparer *che alle farde* des coureurs, des caleçons noués sous le genout, la jambe nue, de mauvaises pantoufles aux pieds. Ce spectre animé avec lequel on s'aprivoise à Paris et qui ferait pamer d'effroi un des grands hommes du roi de Prusse dans la Forêt noire,

(1) Carton 11258, fol. 145.
(2) Carton 11229, fol. 846.
(3) Carton 11218, fol. 24.

fouille mon amy, luy trouve des heures, prend *ad aperturam libri* un passage ou verset des Pseaumes, se sert de ce texte pour le sujet d'une exhortation, la fait et la conduit en très bon sens, les gens qui rentrent se rangent avec modestie de part et d'autre de la chambre en silence, enfin le discours finit, on rend les heures et on demande des reliques de saint Pâris. Mon amy répond qu'il n'en a pas, on s'adresse à d'autres, on court, on parcourt et on s'échauffe en s'adressant à tous les spectateurs pour en avoir, on passe comme un éclair devant le monde, on tournoye sans relâche et on s'échauffe, les veines des jambes s'enflent, on s'élève sur terre, on fait des bonds surprenants, on étend un matelas dans le milieu de la chambre ; dans ces entrefaites on voit entrer *una buena duena*, à qui la Bacchante s'adresse pour des reliques ; cette vieille Urgande la Déconnue tire de sa *pardiquera* un paquet de la terre du tombeau, on baise ce paquet, on le met dessus sa tête, on le met dans son sein, les convulsions descendent sur la demoiselle à profusion, elle est agitée, *Torquetur*, en un mot *non potendo reggersi su piedi*, elle s'étend sur son matelas ; dans ce soulagement, on luy entend craquer les os comme s'ils se déboîtaient tous ensemble et tous à la fois. La patiente *invasata*, *che non pue esser altrimente*, demande du secours et se fait tirer à toute force tantôt le bras droit, tantôt le gauche, et ainsi des jambes. après ce martire, les convulsions se retirent, et tous les assistans retournent chez eux *percutientes pectora sua quia vere* M. Pâris est un grand Saint. Voila ce qui est arrivé, ce qu'a veu, et ce que ne veut plus voir un sage ultramontain. Je trouve les émigrans de Saltzbourg beaucoup plus sages que les demoiselles de Paris qui sont à la solde de saint Pâris. On parle encore d'une convulsionnaire invisible qui a prédit sa mort et sa résurrection, elle est ressuscitée aparammeut parce qu'elle n'est pas morte à la grève ou les enchantemens perdent leur latin. Cette narration est un peu longue, mais le fanatisme et l'irréligion ne sont pas sans détails, il n'y a que la vertu qui est toute simple ».

Année 1734. — En 1734, les arrestations deviennent nombreuses. Le 30 janvier, c'est une nommée Guillermine, qu'on envoie à Vincennes pour convulsions (1). Le 26 février, c'est une

(1) Carton 11253, fol. 85.

nommée Antoinette Prudhomme, qui est conduite au Petit-Châtelet ; sa sœur, convulsionnaire aussi, est en fuite (1). En février encore, la nommée Gallois, fille « d'un honnête jardinier, qui méritait un autre sort que d'avoir une pareille fille », dénoncée par un vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, est enfermée au Petit-Châtelet, puis transférée à Vincennes, pour avoir donné des scènes de convulsions dans sa demeure (2). Cette Gallois, qui avait un amant nommé Rousseau, fréquentait aussi une assemblée de convulsionnaires tenue près des Carmes de la place Maubert, par la sœur Catin, la sœur Lefebvre, la sœur Geneviève Guillermain, la veuve Guillaume, ces deux dernières déjà arrêtées pour fait de convulsions, puis élargies. « Il y a, dit un rapport du mois de mars, une maison près des Carmes, où s'assemble beaucoup de monde, où il y a des convulsionnaires qui se disent prophétesses ; elles commencent à cinq heures après-midi et dure toute la nuit à sauter. Elles ne vont plus à la messe ni feste ni dimanche, parce qu'elles disent que leurs convulsions leur prennent si violemment dans l'église qu'elles ne peuvent y rester. Celles qui se portent bien en ont de très violentes, on les nomme les élus de Dieu et leur infame assemblée a le nom d'assemblée des fidèles ; elles prophétisent... ; elles disent dans leurs assemblées que leurs convulsions sont des mistères aussi grands que l'Incarnation du Verbe. On m'a dit qu'il y a encore quatre planches nouvelles qui sont contre le pape, contre le Roy, M. le cardinal, M. le garde des sceaux et le nonce » (3).

Le 19 juin, Jeanne Desbarbes, prétendue miraculée de Bayonne, est dénoncée par M. d'Artaguiette, grand vicaire de Bayonne, alors « constitutionnaire », c'est-à-dire partisan de la Constitution *Unigenitus*, et qui depuis donna des gages aux convulsions (4). Le 31 juillet, la nommée de Léon, dite sœur Colombe, et la nommée Maillet, dite sœur de la Croix-Fontaine, sont conduites au Petit-Châtelet (5). Vers la même époque on arrête une dame Le Page, lingère, demeurant en chambre chez un loueur de carrosses, laquelle dame avait des

(1) Carton 11253, fol. 33.
(2) Carton 11253, fol. 37.
(3) Carton 11283, fol. 119 et 121.
(4) Carton 11249, fol. 398.
(5) Carton 11279, fol. 244.

convulsions affreuses, criait, aboyait, contrefaisait les cris des animaux, et attirait du monde (1). Le 30 août, on met à la Bastille l'abbé Boizon de la Courance, convulsionnaire et prédicateur des assemblées de son parti, l'abbé Lucas, clerc habitué à Sainte-Marguerite, le sieur Tounety de Saint-Flambemont, et la fille Marie Coquerelle, qui se donnait en spectacle chez le nommé Mozart, cordonnier et chantre à Sainte-Marine, devant quatorze à quinze personnes, dont plusieurs jeunes filles (2). Le 14 octobre, on envoie à Vincennes la nommé Gaut, blanchisseuse, fille d'un empeseur de mousseline, qui demeurait près du charnier des Innocents. Grande convulsionnaire, les crises lui prenaient sur les dix heures du soir et duraient jusque vers quatre heures du matin (3). Le 1er décembre, l'abbé Ribaud, convulsionnaire augustinien, est conduit à la Bastille, où est enfermée quelques jours après la dame de la Boulonnière, également de la secte augustinienne (4). Enfin le 6 décembre, un rapport signale une petite convulsionnaire, du nom de Virginie, qui fréquente une réunion tenue rue Aubry le Boucher chez un « horlogeur ». « Ils se sont trouvés une quinzaine de personnes, où l'on a fait bien des folies... Un franger d'auprès des SS. Innocens a fait un role de mort pendant près d'une heure, auprès duquel on a allumé six chandelles... » (5).

Ceux qu'on n'emprisonnait pas étaient exilés. Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés avaient par leurs allures suspectes attiré l'attention de l'autorité, qui dès le 29 mai 1730 ordonna au lieutenant-général de police, Hérault, d'assister à leurs assemblées en qualité de commissaire. Son impression ne dut pas être bonne, car sur la fin de 1734, huit religieux de cette abbaye prirent le chemin de l'exil. On remarque parmi eux dom Prudent Maran, chargé de l'édition de Saint-Justin, grec et latin, « dangereux convulsionnaire », surtout dom Martin Bouquet, le célèbre auteur de la Collection des Historiens de France, qualifié d'*homme très vif,* et qu'on s'attend peu à trouver en pareille rencontre (6).

(1) Carton 11279, fol. 260.
(2) Carton 11257, fol. 77 et 97.
(3) Carton 11253, fol. 81 et Carton 11283, fol. 142.
(4) Carton 11244, fol. 292 et Carton 11257, fol. 59.
(5) Carton 11375, fol. 67.
(6) Carton 11245, fol. 127.

Année 1735. — Peu de chose en 1735. Tout se borne à l'arrestation, le 25 août, d'une Marie Gruyer, d'une Marguerite Donine, et de huit hommes (1) ; à l'arrestation du sieur abbé Alexandre d'Arnault, dit frère Ambroise. Cet abbé s'appelait lui-même le prophète Enoch, compagnon d'Elie, dans une grande assemblée de convulsionnaires qui se tenait du côté de la rue Saint-Antoine, et dont il était le chef. Il présidait aussi toutes les nuits la petite assemblée des *élus* chez le sieur et la dame Dupérier, à l'hôtel de Créqui, rue du Poulier. Entré à la Bastille, le 28 septembre, il en sortit dès le 16 novembre, mais pour aller en exil (2). — Un troisième cas, plus intéressant, est celui du sieur Terrasson, curé de Treigny, dans le diocèse d'Auxerre. L'abbé Terrasson avait d'abord été de la congrégation de l'Oratoire. Janséniste enragé, ferme opposant à la Bulle *Unigenitus,* il se montra fort zélé dans sa paroisse de Treigny. Il y fonda un hôpital, une école de filles, une école de garçons, puis deux communautés, l'une au presbytère, l'autre au château de la seigneurie que lui avait gracieusement cédé M. Carré de Montgeron. Dans la communauté du presbytère, il y avait des jeunes enfants qu'on élevait comme dans un collège, et une douzaine d'ecclésiastiques, la plupart interdits et exilés de leurs diocèses pour cause de religion ; il y avait aussi des laïcs. Les 2000 livres de revenus de la seigneurie ne pouvaient suffire à tant d'œuvres ; mais la générosité du bon M. de Montgeron comblait le déficit : aussi la prière qui se faisait à la fin des classes contenait-elle une prière particulière pour M. le Curé de Treigny et une seconde pour M. le Conseiller. — L'autorité ne vit pas sans inquiétude grandir ce foyer de jansénisme convulsionnaire. Donc, un beau jour, le 27 octobre, le sieur Terrasson fut arrêté et conduit à Vincennes, avec l'abbé Fleur, curé de Ronchère, aussi dans le diocèse d'Auxerre, avec le sieur d'Anchely, le sieur Thomasseau, le sieur Gavoriau de Blande, le sieur Des Carssens et le sieur Drouinot des Champs (3).

Année 1736. — L'année 1736 renferme plusieurs cas intéressants. Le 12 janvier, on arrête à Port-Royal-des-Champs

(1) Carton 11285, fol. 62.
(2) Carton 11271, fol. 176.
(3) Carton 11304, fol. 4, 52, 64 et 91.

et on met au Fort l'Evêque vingt-six convulsionnaires augustiniens : Simon Chopin, dit Père Eternel ; Elisabeth Mercier, femme Yvon ; Yvon père ; Yvon fils perruquier ; Sœur Marie Aime ; Marie-Madeleine Freneau ; Anne Benoit, femme Chopin, mère du Père Eternel ; La Coste, dit frère Claude ; La Coste mère, La Coste fille ; le sieur Mathieu de Barneville, prêtre, etc., etc. (1).

Le 9 avril, un ordre du roi fait conduire à la Salpêtrière la fille Catherine Lefevre. Cette fille avait déjà été enfermée à la Bastille puis à la Salpêtrière pendant plus de deux ans. Elargie, elle continua à faire des convulsions et à commettre beaucoup d'extravagances, même par des fenêtres, où elle se mettait dans les postures les plus indécentes, ce qui obligea de l'enfermer à nouveau. Sa mère, une pauvre paralytique, sollicita six ans après, en 1742, sa liberté, pour la soulager dans ses besoins et ses infirmités. A la requête, M. de Maurepas répondit : Néant (2).

Le 11 avril, on mit à la Bastille l'abbé Buffard, chanoine de la cathédrale de Bayeux ; le sieur Angevin, dit Vinange, prêtre ; Jacques Trollé, domestique et marchand de livres ; le sieur Perret, prêtre, ci-devant prieur de Bénédictins en Savoie ; le nommé Rassier, garçon de cuisine ; tous cinq demeurant à la communauté de Saint-Josse. « Cette communauté, dit un mémoire, est un refuge de jansénistes et de convulsionnaires des plus dangereux. Le Père Perret, convulsionnaire outré, distribue de l'argent aux convulsionnaires, les mène dans la cave où est enterré M. de Tournus, que le parti regarde comme un saint, et là ils convulsionnent à leur aise. Il a enlevé, il y a quelque temps, la mère d'un peintre, qu'il avait faite convulsionnaire, et l'a mariée à un convulsionnaire ». (3).

Vers la même époque, une nommée Marie Gallien demeurant à Vitry, déclare qu'elle « a esté à confesse l'espace de trois ans à la demoiselle Hellec de Buisson ; cette demoiselle Hellec écrivait sa confession et la remettait ensuite elle-même au curé de Saint-Germain-de-Vitry, appelé Pierre Cousson, qui donnait ensuite à la déclarante l'absolution. Cette demoiselle

(1) Carton 11314, fol. 323, et Carton 11315, fol. 80.
(2) Carton 11327, fol. 337 et 345.
(3) Carton 11344, fol. 32 et 56.

Hellec est morte, mais il en reste encore une autre, appelée Jeanne Chevillon, qui confessait du temps de la demoiselle Hellec et qui a toujours continué depuis ; entre autres personnes qu'elle confesse sont Barbe Henry, âgé de 20 ans, et la nommée Le Brun, âgée de 28 ans. La déclarante après sa confession recevait la discipline de la demoiselle Hellec, et quelquefois cette demoiselle Hellec ordonnait à la déclarante d'aller recevoir la discipline de quelques autres personnes qu'elle lui nommait » (1).

Le 25 mai, un nommé Jacques Blanchet, maître cordonnier, détenu à Bicêtre, faisait à son tour une déclaration, qui avait une portée politique : « Ayant été très familier avec défunt M. l'abbé Duguet, il luy a entendu dire qu'il se tenait deux fois la semaine des assemblées chez le sieur Adam, jardinier du Roy, rue des Postes ; que ces assemblées de convulsionnaires sont composées de vingt-cinq ou trente personnes, tous en noir, qui viennent sans domestique... que le but principal de ces assemblées était de prendre des mesures pour dépouiller le Roy de son autorité, et même pour le tuer. Y venaient l'abbé Du Guet, un milord anglais, le nommé Adam et sa fille, Madame Noel, le comte de Sautreau, le sieur Langevin de Villange, le sieur Arnaud, marchand, les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, les religieux de Sainte-Geneviève-du-Mont, le Père Germon, M. d'Haricourt, doyen de Saint-Gervais, la demoiselle de la Charce, M. Guichon, chanoine de Notre-Dame, interdit, etc. (2).

Nous en aurons fini avec l'année 1736, en disant que le 28 août, on mit à la Bastille la nommée Edme Robert et son mari, le nommé Lariot, qui tenaient chez eux des assemblées de convulsionnaires augustiniens (3).

(1) Carton 11327, fol. 339.
(2) Carton 11310, fol. 154 et 155.
(3) Carton 11336, fol. 193.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les Convulsionnaires après 1732 (suite)

Année 1737. — Deux cas seulement en 1737 : car on ne cite que pour mémoire l'arrestation, le 20 novembre, de la nommée Vassard, dite la sœur la Croix (1). Mais ces deux cas sont importants. La police signale, le 5 août, une assemblée de convulsionnaires qui ne renfermait pas moins de 54 personnes. Les plus marquants étaient le Père Boyer, bénédictin ; un conseiller au parlement d'Aix ; M. de Cognac, conseiller au parlement de Bretagne, et Madame son épouse ; l'abbé Dumoulin, frère d'une miraculée qui se donnait en spectacle ; plusieurs ecclésiastiques de l'Oratoire ; un moine de Sainte-Geneviève ; des dames avec leurs filles ; milord Perth, Ecossais, chevalier de Saint-Louis ; Madame la marquise de Vieux-Pont. On ne dit pas que les membres de l'assemblée aient été inquiétés. Nous les retrouvons réunis deux ans après, le 9 mai 1739, dans une séance dont le procès-verbal a été rédigé par un fidèle de la secte : « L'assemblée a tenu de sept heures du matin jusqu'à midi. Il y avoit le Père Boyer, un Bénédictin, qui a beaucoup regardé, mais n'a pas dit un seul mot. La scène a recommencé après midi ; les coups de bûche n'ont point été donnés, attendu qu'on n'avait point de bûche ordinaire, celle que l'on a présentée s'est trouvée trop longue. Une dame introduite pour la première fois a examiné de bien près, et lorsqu'on est venu à la scène des allumettes, elle a mis ses doits dessous (?) et a dit : ça ne fait point mal. L'attention de cette dame a été cause que la scène ne s'est pas bien passée. Elle a poussé la curiosité jusqu'à vouloir voir déshabiller la convulsionnaire ; ni la convulsionnaire, ni plusieurs de l'assemblée n'ont voulu le permettre » (2). — Ce récit semblerait bien indiquer que la supercherie n'était pas toujours absente des séances de convulsionnaires.

(1) Carton 11375, fol. 24.
(2) Carton 11349, fol. 313 et 316.

La marquise de Vieux-Pont, qui figurait dans ces assemblées, réunissait elle-même les convulsionnaires dans son domicile, rue Saint-Dominique. Le 22 novembre 1737, la police y surprit trente-quatre personnes (un autre rapport dit quarante (1), qui assistaient aux convulsions d'une nomméeMarie-Jeanne Moulère, âgée de 18 à 20 ans, fille d'un bourgeois de Paris, Pierre Moulère. La marquise fut laissée libre, mais dix des spectateurs furent envoyés, avec la convulsionnaire, à la Bastille. C'étaient Gabrielle Moulère, sœur de Jeanne, âgée de 27 ans ; messire Alexandre de Saint-Martin, dit l'abbé Pouchard, prêtre ; Jean-Baptiste Le Queux, dit de Fontaine, prêtre ; Jean Guiard de Bonin, sous-diacre, chanoine de Saint-Nicolas du Louvre ; Jacques Savigny Dumoulin, prêtre du diocèse de Paris ; Pierre de Brom ou Gueron, prêtre du diocèse de Coutances ; M. le vicomte d'Hermenonville ; Edme Cellier, commis de M. Fontaine ; Alexandre Robert Boindin, écuyer ; la demoiselle Folin, fille lingère, demeurant à Paris (2).

L'abbé Pouchard, supérieur de la communauté de Saint-Hilaire, avait déjà été enfermé à la Bastille, le 15 janvier 1733; élargi le 14 mai suivant avec un ordre d'exil hors du royaume, il resta à Paris où il trompa la surveillance de la police jusqu'en 1737. Il resta cette fois deux ans à la Bastille, il fut ensuite exilé à Auxerre. La première fois qu'il fut arrêté, ce fut à la demande du cardinal de Bessy, parce que, outre que l'abbé Pouchard était un figuriste, il excitait les religieuses de Faremoutiers à se soulever contre les décisions de l'Eglise et de leur évêque. Quant à l'abbé Le Queux, autre supérieur de la communauté de Saint-Hilaire, c'était « un fameux janséniste, débiteur de *Nouvelles ecclésiastiques* » ; il fut exilé à Soissons par un ordre du 5 août 1747 (3).

Les convulsions « de la Moulère consistaient à recevoir des coups de bûches, de barres de fer et des coups de pavé jusqu'au point que les plus forts hommes étaient obligés d'y renoncer. On a trouvé une colonne de pierre dont on luy donnait jusqu'à deux cents coups sur l'estomach, elle se mettait la face devant un feu, si fort qu'il pût estre, à un demy pied de la flâme et du brasier et y restait jusqu'à cinq

(1) Carton 11422, fol. 186.
(2) Carton 11735, fol. 27 et 35.
(3) Note du Bureau de M. Duval, Carton 11375, fol. 38 et 40.

quarts d'heure en chantant des psaumes. On lui montait sur l'estomach jusqu'à quatre ou cinq personnes ; on la serrait avec des cordes de façon que tout autre aurait étouffé dans l'instant, et mille autres extravagances, sans compter le travail de l'épée qu'on lui mettait sur le col et que les plus forts hommes n'ont jamais pu faire pénétrer dans les chairs ». *Signé* : le commissaire Regnard, Dubut, lieutenant de la prévoté généralle des Monnoyes (1).

Année 1739. — Rien à relever sur l'année 1738. L'année 1739 est par contre assez chargée, et de faits peu édifiants, difficiles à raconter. Un mémoire du 4 février signale une nommée Freneau, arrêtée à Port-Royal en 1736 et sortie depuis quelque temps de la Conciergerie après avoir fait sa soumission de ne plus retomber dans toutes ces horreurs augustiniennes. Malgré sa promesse, la Freneau tient chez sa mère dans un grenier une assemblée de convulsionnaires de cette secte, où il se passe des choses affreuses, suivant le rapport d'une charbonnière qui demeure vis-à-vis d'elle, et qui a demandé à y entrer par curiosité. Outre les débauches augustiniennes, ils y boivent, s'y enivrent et badinent ensuite sur leurs convulsions. La plupart des augustiniens arrêtés à Port-Royal en 1736, et relâchés depuis, y fréquentent, entre autres le Père Eternel, *alias* Simon Chopin. Il y va aussi un nommé Michel, âgé de 21 ans, dit le frère Désir de la Concorde, sa maîtresse, sœur Angélique, avec laquelle il vit maritalement, et une nommée Jacqueline Dubois. Cette malheureuse, convulsionnaire et intrigante, qui a une pension de M. de Montgeron, a suborné un jeune homme d'environ 17 ans, lui a insinué tous les sentiments augustiniens, a abusé de ce jeune homme et de sa mère, jusqu'au point de faire avec lui des choses affreuses sous les yeux de sa mère, disant qu'il n'y avait point de mal, puisqu'ils étaient en convulsions. Ce jeune homme est mort au mois de janvier, d'un mal infâme communiqué par Jacqueline, demandant publiquement pardon à Dieu du mal qu'il avait fait avec cette femme, et abjurant la secte augustinienne (2).

Ces trois misérables, Michel, sœur Angélique et sœur Jacqueline furent envoyés à la Bastille. Trois mois après,

(1) Carton 11375, fol. 35

(2) Carton 11422, fol. 56.

le 7 mai, on y envoya aussi une dame Obillard et toute sa bande, qui comprenait la fille Obillard, dite sœur Françoise, la demoiselle Belleville, la veuve Noël, un nommé Allain, un nommé Leclerc, un sieur Alègre et sa femme, etc., plus sœur Jeanne Moulère, élargie depuis son emprisonnement du 22 novembre 1737 (1). Le 23 du même mois, le sieur Broyer, prêtre, trouvé travesti dans une retraite de convulsionnaires, fut arrêté par le lieutenant de police Dubut et conduit aux prisons de l'archevêché (2). Enfin la police fut avisée que des convulsionnaires se réunissaient dans la maison de campagne du sieur d'Arginvilliers, trésorier de France, située au village de Lardy, à deux lieues d'Arpajon. Elle y fit une descente fructueuse le 30 octobre. « On a entré dans la maison du sieur d'Arginvilliers. Il s'y est trouvé avec son épouse. L'on y a arrêté Louise Dupré, revendeuse à la toilette, Gabrielle Moulère (sœur de la fameuse Jeanne, et non moins fameuse elle-même), le sieur comte de Drummont, le sieur abbé Hérissant, le sieur Louis-Antoine Despaisibles. On y a saisi tous les instruments servant aux convulsions. On y a aussi trouvé le fils de M. le comte d'Arverne, âgé seulement de quatre à cinq ans ; son père était parti de la maison le jour précédent. On les a tous trouvés couchés, n'étant que six heures du matin. Ils viennent dans une charrette, tous convulsionnaires, venus pour admirer les merveilles que Dieu opérait dans la personne de la Moulère » (3).

La capture la plus notable, puisqu'on n'osa pas mettre la main sur le trésorier de France, fut sans conteste celle du milord écossais Edouard Drummont, comte de Perth, colonel réformé de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Le comte Drummont, âgé de 50 ans, était un familier des assemblées de convulsionnaires, et il assistait notamment à la séance donnée le 22 novembre 1737 par Jeanne Moulère chez la marquise de Vieux-Pont. Après son arrestation il écrivit une déclaration où il disait qu'il regardait les convulsions comme l'œuvre de Dieu et que rien ne pourrait l'en détacher. On ne lui en tint pas rigueur. Mis à la Bastille le 30 octobre, il en

(1) Carton 11422, fol. 33, 47, 69 ; et carton 11439.

(2) Carton 11416, fol. 32.

(3) Carton 11422, fol. 100 ; Carton 11440, fol. 271 ; et Carton 11824, fol. 102.

sortit dès le 13 novembre et reçut simplement un ordre de rélégation à Saint-Germain-en-Laye (1).

Années 1740 et 1741. — Rien en 1740, sauf le cas d'une nommée Frion, dont nous parlerons tout à l'heure en même temps que de l'affaire du frère Augustin. Peu de chose aussi pour l'année 1741. Le 21 avril on arrête une convulsionnaire nommée Anne Dutaille (2). Le même jour, on arrête avec sa femme le nommé François Duvillars, calviniste, natif de Genève, qui pendant ses convulsions faisait des hurlements si effroyables que les voisins se plaignirent au lieutenant général de police. Il ne resta qu'une semaine à la Bastille, d'où, à cause de ses hurlements, il fut transféré à Bicêtre. Sa femme étant morte, il fut remis en liberté à condition de sortir de France (3) Le 24 décembre on envoie à la Bastille tout un lot de convulsionnaires : J.-B. Benoît Desormain ; Marie-Madeleine Freneau; Alexandre Fleury; Louise Vautrin, femme Viard ; Louise Viard, sa fille ; Elisabeth Viard ; Louis Seigneval ; Joseph du Frasnoit ; Pierre Roussin ; la dame Hardouin ; la veuve Duvivier (4). La police parle encore d'une personne de qualité, la dame de Temericourt, qui tient tous les jours chez elle à l'hôtel du Petit-Luxembourg, rue Judas, des assemblées de toutes sortes de personnes chantant depuis le matin jusqu'au soir au grand scandale des fidèles (5).

Année 1742. — L'année 1742 présente une affaire assez intéressante. Le sieur Perrault, lieutenant de la prévoté des Monnaies écrit à la date du 13 janvier : « Rue Maubué, une fille demeurant au cinquième étage, dont je n'ai pu apprendre le nom, convulsionnaire, se donne en spectacle et reçoit des secours : 1° on lui lie les mains et les pieds comme à un veau et on la roule dans la chambre, et elle prétend que plus promptement on la roule, plus elle se sent soulagée ; 2° deux hommes la prennent en cette situation, la balancent et dans ces balancements lui frappent le derrière de la tête sur le carreau ; 3° on la délie et elle se couche par terre ; en cette situation deux hommes munis chacun d'une grosse pince la

(1) Carton 11422, *initio* et fol. 76 ; 186.
(2) Carton 11489, fol. 398.
(3) Carton 11489, fol 397 et 406.
(4) Carton 11487, fol. 81.
(5) Carton 11487, fol. 90.

prennent par le téton et l'omoplate, de chaque côté, et la serrent de cette façon avec deux autres hommes ; elle ne crie pas, mais cela finit par un profond soupir ; 4° elle se couche par terre, ensuite un homme muni d'une grosse masse de fer dont se servent les taillandiers lui frappe à coups redoublés sur l'estomac, et plus forts sont les coups et plus elle trouve de soulagement. Enfin l'homme ne cesse de frapper que lorsqu'il est tout en sueur et qu'elle pousse un soupir. Après toutes ces cérémonies, elle se lève d'un air serein et se met à prêcher » (1).

Le 2 février un ordre du roi envoyait à la Bastille l'abbé Brunet, prêtre, Marie-Jeanne du Feu, Catherine Lefranc, convulsionnaires de la secte éliséenne ou vaillantiste (2). Le 25 août, un autre ordre faisait arrêter le sieur Flocq, dit Dumont, prêtre, Antoine Poussardin, Marie-Anne Marielle, Anne Condargue et Jeanne Coutellier, convulsionnaires de la secte augustinienne trouvés assemblés (3).

Années 1743-1747. — L'année 1743 présente un cas fort considérable, celui de la dame Durié, que nous rattachons plus loin à l'affaire Vaillant. Puis une sorte d'accalmie semble se produire. Rien en 1744. Un seul fait en 1745 : une dame Meusnier, femme d'un notaire, est dénoncée comme tenant dans sa maison de Saint-Cloud des assemblées de convulsionnaires, où se rendent la duchesse de Rochechouart, la dame Dugat, les pères Brissot et Saint-Hilaire, de l'Oratoire, l'abbé Palier, curé exilé de Montpellier, l'abbé Cossony, le sieur Brochet, financier (4). En 1746, une seule affaire que l'on verra plus loin. Mais l'épidémie que l'on pouvait croire à peu près éteinte, se réveille avec violence en 1747. Nous citons en passant, l'arrestation, le 22 juillet, du sieur de Saint-Cirque et de son épouse (5) ; celle, le 12 novembre, de Charlotte de Bray (6). L'affaire Baudin, dont nous ferons une étude spéciale et détaillée, l'affaire Gobault-Chrétien, sont autrement importantes.

« Monsieur, dit un rapport rédigé probablement par Perrault, le 11 septembre 1747, il y a quelques jours, j'eus l'honneur de

(1) Carton 11525, fol. 232.
(2) Carton 11487, fol. 119.
(3) Carton 11509, fol. 113.
(4) Carton 11577, fol. 128.
(5) Carton 11624, fol. 18.
(6) Carton 11630, fol. 29.

vous rendre compte que l'on m'avait donné avis qu'il se tenait aux carrières de Charenton des assemblées de convulsionnaires. Je m'y suis transporté et j'ai découvert qu'elles se tenaient dans la maison du sieur Gobault, marchand de drap, qui demeure à Paris, rue Saint-Honoré, qui est très lié avec le sieur Chrétien, marchand de galons d'or et d'argent, chez qui l'on arrêta il y a environ onze ans une assemblée de convulsionnaires ; il fut arrêté et conduit à la Bastille pour pareil cas ».

D'une autre note de Perrault, il résulte que c'était Chrétien, ami de Gobault, et domicilié comme lui rue Saint-Honoré, qui présidait les assemblées de Charenton. Il avait été, en effet, arrêté vers 1736, mais il avait été dénoncé vers 1733 par un sieur Duportail, un de ses amis avec qui il s'était brouillé. Le commissaire de l'Espinay, qui fit une descente chez lui, rue Saint-Honoré, au Cordon bleu, le 17 mars 1733, y trouva une nombreuse assemblée, comprenant Denise Reigne, dite Nizette, fille de 15 ans, convulsionnaire ; Nicolas Hyardin, prêtre du diocèse de Châlons ; Nicolas-Pierre Martine, habitué de la paroisse de Saint-Barthélemy ; Pierre Deshayes, marchand mercier ; Jean-Baptiste Jourdain, bourgeois de Paris ; Jean Lucas, étudiant de rhétorique au collège de Beauvais ; Louis Moran, ci-devant marchand drapier en gros à Paris ; Jean Oudinot, bourgeois de Paris ; messire Alexandre-Jérémie de Rochebonne, aumônier du roi ; M. l'abbé d'Ostrain, aumônier de la petite Ecurie.

C'était la Nizette qui se donnait en spectacle chez le sieur Chrétien « Lors de ses convulsions, écrit le dénonciateur Duportail, ils se mettent plus de trente personnes (?) sur elle et lui mettent sa tête en presse entre deux poutres de bois; sortant de là on la pend par les pieds à une corde attachée au plancher où elle reste comme morte l'espace de deux heures, après quoy le diable parle par sa bouche, comme bien je croy, et messieurs les abbés et spectateurs écrivent avec attention ce qu'elle prononce. Quelque tems après on l'attache à une croix semblable à celle de Nostre-Seigneur, sans comparaison, où elle reste comme morte autant de tems qu'elle a demeuré pendue par les pieds. Ensuite elle se fait donner du charbon vif qu'elle mange ».

Le commissaire de l'Espinay trouva deux matelas sur le plancher, une corde en balance attachée à une poutre au

milieu de la salle, sur la table un écrit relatant tous les mouvements convulsifs de la jeune fille. L'avocat Barbier eut connaissance des assemblées tenues chez Chrétien. Dans son journal il écrit : « Il y avait parmi ces convulsionnaires une fille nommée Nicette qui faisait des tours surprenans ; elle dansait sur la tête et se livrait à des postures fort plaisantes mais peu propres à la canonisation, dit le *Journal de la Cour et de Paris.* » (1).

Voici un court échantillon des notes prises pendant les séances et paraphées par Chrétien, notes qui forment plus de vingt pages d'une écriture serrée et fine : « Le 9, 3 heures 25 minutes après-midi. Commencé par balancer sur le côté droit pendant trois minutes, ensuite sur le côté gauche avec extase quatre minutes ; balancer sur le lit un bon demy quart, le moulinet aussi un demy quart ; balancer à six jusqu'à 4 heures 10 minutes ; elle a demandé la lecture du psaume CI, elle a été en extase jusqu'au verset XII^e^, qu'elle est tombée étendue par terre comme en état de mort. A 4 heures 20 minutes, le balancement au plancher jusqu'à 4 heures 25 minutes... L'estrapade deux personnes sur les épaules, balancer à six jusqu'à 4 heures et demie... bras et jambes croisées par dessous, une personne sur l'estomac, elle a fait ainsi un tour de la chambre... ; tirer les bras et les jambes en croix et en tordant. Commencé à 4 heures 40 minutes à faire sauter sur les bras jusqu'à 4 heures 47 minutes... ; élevée et prosternée trois fois alternativement ; dans l'élévation, ravissement et ensuite colère et menaces ; prosternée, des gémissements... A 5 heures 34 minutes le crucifiement, la descente de croix, la résurrection à l'ordinaire ; le moulinet à 5 heures 44 minutes jusqu'à 6 heures... ; tiré les bras et les jambes une personne montée sur l'estomac ; suspendue par les pieds, la tête en bas à 6 heures 9 minutes... »

Le sieur Chrétien, convulsionnaire endurci, puisqu'en 1747, il comptait quinze années de pratiques, avait un frère chartreux qui était sorti de religion pour se jeter dans le convulsionnisme. Un autre frère à Chrétien, chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre, avait fait venir dans cette ville plusieurs convulsionnaires de Paris pour en former une troupe. On mandait d'Auxerre au bureau de police de M. Duval qu'il s'y

(1) *Journal historique et anecdotique*, t. II, p. 389. Note.

tenait journellement des assemblées de filles et d'ecclésiastiques convulsionnaires, et que l'évêque d'Auxerre avait donné en vain des ordres pour les dissiper (1).

Années 1748-1757. — Rien en 1748. Pour l'année 1749, nous relevons un seul cas, celui de Dominique Vaillant, dit Saint-Léger, prêtre de Montdidier, diocèse d'Amiens, âgé de 44 ans, demeurant à Paris, dans la pension du sieur Durand. Dominique Vaillant fut arrêté par la maréchaussée de Provins et conduit dans les prisons de Sens parce qu'il était « travesti en habit laïc, chapeau brodé et un couteau de chasse au côté ». Interrogé le 27 septembre, il reconnut avoir assisté plusieurs fois à des assemblées de convulsionnaires, à qui l'on donnait les secours ordinaires, coups de bûche, coups de pavé, etc. (2).

On a peu de renseignements sur les années qui suivent. Il est certain cependant que les convulsionnaires continuaient leurs assemblées, comme le prouve le témoignage du sieur Pierre-Paul Boucher de la Croix, sieur de la Timonnière, ci-devant officier général des fermes du roi au département d'Anjou.

Le sieur de la Timonnière avait d'abord été janséniste, mais ensuite ayant quitté cette secte en 1750, il dénonça ceux qui la composaient, et, dit un mémoire, fit chez un commissaire une déclaration dans laquelle il cita des personnes de tous les états et de tous les rangs. Il ajouta qu'on lui avait assuré que les convulsionnaires faisaient bâtir un petit palais où la représentation du roi assis sur un trône recevait des coups de couteau des frères, dans leurs accès de convulsions. Ces actions étaient accompagnées de discours horribles. En 1757, dans le temps que le parlement s'occupait de l'affaire Damiens (auteur, comme on le sait, d'un attentat sur la personne de Louis XV), le sieur de la Timonnière rappela sa déclaration de 1750 à M. Pasquier, l'un des conseillers rapporteurs de cette affaire. M. Pasquier en rendit compte à M. le chancelier. Le ministre, lui trouvant sans doute une attitude un peu louche, fit aussitôt mettre à la Bastille le sieur de la Timonnière, qui y eut des visions et prétendit que la Sainte Vierge et les saints lui apparaissaient, ce qui le faisait crier au

(1) Sur l'affaire Gobault-Chrétien, voir tout le carton 11218, spécialement fol. 7, 9, 11, 15, 16, 19, 110, 120, 122, 125 ; et carton 11238, fol. 81.
(2) Carton 11689, fol. 172.

miracle. Elargi le 3 mai 1760 et laissé libre de se choisir un lieu d'exil, il se retira en Touraine, où il avait un ami son parent. Il fut rappelé en 1775 (1).

CHAPITRE CINQUIÈME

Les dernières années des Convulsions

Année 1759. — A partir de 1757, les Archives de la Bastille, qui vont cependant jusqu'à la Révolution, deviennent sur les convulsions subitement muettes. Mais nous savons par ailleurs que les convulsionnaires se donnaient toujours en spectacle. Barbier écrit dans son journal au mois de janvier 1760 : « Les autres assemblées dénoncées au parlement sont au sujet de convulsionnaires où il se passe des choses extraordinaires. Ce sont des filles qui sont toujours actrices, à qui l'on enfonce des épées nues dans le front, dans le sein, dans les bras, ou bien à qui on donne de grands coups de bûche sur la poitrine, ce qui est présumé se faire à titre de miracle de la part de Dieu pour la bonne cause. Plusieurs personnes d'esprit, même de nos grands philosophes (d'Alembert en particulier) ont été voir ces folies par curiosité » (2).

On ne se contentait même plus des grands secours ordinaires, on leur substituait des crucifiements, non plus figuratifs comme autrefois, mais réels et sanglants. Grimm, dans sa correspondance, nous a conservé deux procès-verbaux de crucifiements dressés par des témoins oculaires, très dignes de foi, dont l'un était de La Condamine, membre de l'Académie des sciences, et l'autre, son ami, du Doyer du Gastel. La Condamine assista par surprise et sous un faux nom, car on n'admettait pas facilement les profanes dans ces assemblées, au crucifiement d'une vieille sœur Françoise, presque sexagénaire, qui convulsionnait depuis 27 ans, et d'une jeune

(1) Carton 11936, fol. 759.
(2) Barbier, *Journal*, t. VII, p. 222.

sœur, nommée Marie, âgée de 22 ans. La sœur Françoise avait été déjà crucifiée deux fois en 1758, le Vendredi-Saint et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Elle le fut de nouveau le Vendredi-Saint 13 avril 1759. La scène se passa à 6 heures du matin au Marais, dans l'humble domicile de la convulsionnaire, sous la direction d'un Père Cottu, de l'Oratoire, en présence du Père Guidi, aussi de l'Oratoire, d'un conseiller au Parlement, d'un jeune avocat, et de quelques dévotes, en tout vingt personnes. Après avoir reçu d'abord, étant en extase, une soixantaine de coups de bûche, la sœur Françoise fut crucifiée par le Père Cottu : « Oui, monsieur, écrivait La Condamine à Grimm, mes yeux ont vu ce que je désirai voir. Sœur Françoise a été clouée en ma présence avec quatre clous carrés à une croix. Elle y est demeurée attachée plus de trois heures. Elle a beaucoup souffert, surtout de la main droite. Je l'ai vue frémir et grincer les dents de douleur quand on lui a arraché les clous. Sœur Marie, sa prosélyte, a eu bien de la peine à s'y résoudre. Elle pleurait et disait naïvement qu'elle avait peur ; enfin elle s'y est déterminée, mais elle n'a pu résister au quatrième clou, et il n'a pas été enfoncé tout à fait. Elle lut en cet état la Passion, mais les forces lui manquèrent ; prête à s'évanouir, elle dit : Otez-moi vite. Il y avait vingt à vingt-cinq minutes qu'elle était attachée... On lui bassina les mains et les pieds avec de l'eau miraculeuse de saint Pâris, et ce secours lui fut plus agréable que celui des coups de marteau » (1).

Le 24 juin suivant, sœur Françoise se donna de nouveau en spectacle. Après plusieurs secours vulgaires, tels que le serrement des reins avec la sangle et les bêches, la pression de la poitrine par les pieds, les coups de poing bien assénés, les baguettes, deux grosses bûches dont elle reçut trente-trois coups, le biscuit, lourd marteau d'enclume qu'on laissa tomber de haut soixante fois sur son estomac, on en vint aux armes, et cinq personnes enfoncèrent des épées nues dans sa poitrine. La sœur grinçait des dents, faisait des contorsions horribles, surtout quand du Gastel, un faux frère, introduit par ruse, lui poussait une pointe trop rude (2). Françoise

(1) Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, de 1753 à 1790, 27 vol. in-12. Tome II, p. 319 et tome III, p. 18.

(2) Grimm, *Ibidem*, tome III, p. 29.

mourut l'année suivante. Elle s'écria au moment d'expirer : Dieu soit loué, tout finit, voici enfin la grande convulsion ! Pour la guérir, le Père Cottu voulait lui donner des coups de bûche, et il l'aurait fait sans l'opposition du médecin, qu'il rendit responsable de la mort de la convulsionnaire. Ce Père Cottu avait dans les coups de bûche une foi inébranlable. Poussé par lui, un sieur Le Paige, avocat au parlement, donna un bon nombre de coups de bûche à sa femme au moment de ses couches. La malheureuse en mourut huit jours après, mais la sécurité du Père Cottu n'en fut point troublée (1).

Année 1760. — Le Vendredi-Saint de l'année 1760, du Doyer du Gastel, assista à son tour à une scène de crucifiement présidée par l'avocat de la Barre, chez un sieur de Vauville. Il y trouva une assemblée nombreuse et brillante, la princesse de Kinski, le prince de Monaco, le comte de Stahremberg, le marquis de Bousoles, le chevalier de Forbin, etc., plus quatre ou cinq sœurs jeunes, et quatre frères, dont un conseiller au Châtelet et deux anciens oratoriens, les Pères Pinault et de Laurès. Quand il entra, deux convulsionnaires, sœur Rachel et sœur Félicité étaient en croix depuis un quart d'heure. Sœur Rachel avait les yeux fermés et une pâleur de morte. Du Gastel s'approcha d'elle et lui demanda pourquoi elle fermait les yeux : « Je fais *dodo* » répondit-elle. Puis la pâleur se dissipa, ses yeux s'ouvrirent, sœur Rachel regarda la société d'un air riant, bégaya quelques paroles enfantines, tutoya la princesse Kinski, appela son *papa*, c'est-à-dire le président de l'assemblée. Mais elle pâlit de nouveau et il fallut la déclouer ; elle était restée une heure sur la croix. — Après le crucifiement, M. de Vauville donna les secours à une sœur Marie, grosse et forte fille de service. Il était en train de lui piétiner le corps, de la frapper sur la poitrine avec une grosse bûche, de la souffleter, lorsque parut un homme de haute taille, les épaules couvertes d'un manteau gris, qui en retombant laissa apercevoir une robe et un rabat. C'était le commissaire de Rochebrune. La Barre et les sœurs convulsionnaires furent emmenés à la Bastille. L'année suivante le Parlement condamna l'avocat à

(1) Grimm, *Ibidem*, tome III, p. 37.

neuf ans d'exil et les filles à trois ans de séjour à la Salpêtrière (1).

Suite des convulsions. — Les scènes de convulsions devaient durer encore plus de quarante ans. Nous en avons une première preuve indéniable dans les discussions qui eurent lieu entre les jansénistes purs et les jansénistes secouristes, au sujet des secours qu'il était permis de donner aux convulsionnaires. Ces discussions prirent un caractère de vivacité extrême vers 1788, dit l'abbé Grégoire (2). La lutte fut vaillamment menée contre les secouristes par un humble appelant, l'abbé Marc-Antoine Reynaud, curé de Vaux, dans le diocèse d'Auxerre, qui pendant trente-sept ans, fustigea avec une vigueur implacable la brutalité et l'immoralité des secours (3). Il prouvait que loin de sanctifier les âmes, les secours ne pouvaient que les pervertir, que des mariages scandaleux en avaient été la suite. Il dévoila une foule de turpitudes qui le firent accuser par les secouristes d'écrire dans un style cynique : « Eh ! quoi ! répondait-il, il ne me sera pas permis de dire en rougissant ce que vous faites sans rougir ! ne pouvant excuser vos indécences, vous les faites retomber sur celui qui vous les reproche ! » La mort de Reynaud, en 1796, délivra les convulsionnaires de leur redoutable adversaire. Ils relevèrent la tête, et trouvèrent un apologiste déterminé dans le dominicain Lambert, qui publia au commencement de l'Empire son *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers tems de la gentilité* (4). La secte était vivante encore à cette époque, puisque la police impériale jugea l'ouvrage dangereux et exigea qu'on lui fît des cartons. Cette mesure eut d'ailleurs pour seul résultat de faire rechercher avec plus d'avidité les exemplaires non « cartonnés » (5). — Nous avons une seconde preuve très frappante de la vie tenace des convulsions dans l'histoire curieuse, quoique bien peu édifiante, des frères

(1) Grimm, *Correspondance*, t. II, p. 382 ; Barbier, *Journal*, t. VII, p. 361.

(2) *Histoire des sectes religieuses*, t. I, p. 389.

(3) Principaux ouvrages de l'abbé Reynaud : *Le secourisme détruit dans ses fondemens*, 1 vol. in-12, 1759 ; *Le mystère de l'iniquité dévoilé*, 1 vol. in-12, 1788.

(4) 2 volumes in-12, Paris 1806.

(5) Grégoire, l. c., p. 395.

Bonjour, curés de Fareins, histoire qui se déroula en pleine Révolution non seulement à Fareins, dans le diocèse de Lyon, mais encore à Paris et dans sa banlieue. Mais avant de la raconter, il faut revenir quelque peu en arrière, et traiter le cas de l'abbé Vaillant, celui du frère Augustin, et deux ou trois affaires importantes qui s'y rattachent.

L'abbé Vaillant. — Si nous faisons une place à part à l'abbé Vaillant et au frère Augustin, c'est que leur nom reparaît sans cesse dans les Archives, et que ces deux personnages exercèrent une influence toute puissante sur un très grand nombre de convulsionnaires.

Pierre Vaillant, prêtre du diocèse de Troyes, naquit à Méry-sur-Seine, en Champagne. Remarqué de bonne heure parmi les jansénistes, il fut chargé en 1723 de la procuration de M. de Senez, l'évêque Soanen, pour adhérer en son nom aux protestations faites et à faire par Messieurs de Montpellier et de Bayeux et autres évêques opposants à la Bulle *Unigenitus*. Tout en s'acquittant avec conscience de sa mission, il se mêlait de rédiger les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui ne couraient alors dans le public qu'en feuilles écrites à la main ; en outre, il exportait et distribuait tous les imprimés sur les affaires du temps. L'avis en étant venu à la police, il fut arrêté et conduit à la Bastille au mois de juin 1728. Il en sortit en avril 1731, avec un ordre qui le reléguait hors du royaume. Il n'obéit pas à cet ordre, et resta à Paris ou dans les environs, pour figurer dans le nouveau système des convulsions de Saint-Médard et des prétendus miracles de Pâris qui commençait à se répandre.

Spectateur assidu des assemblées des convulsionnaires, Vaillant annonçait de tous côtés que le prophète Elie était dans ce monde, ce qui donna occasion à des convulsionnaires de dire qu'il était lui-même le prophète Elie, ou son précurseur immédiat pour prêcher la vérité et ramener les Juifs à la vraie foi. Bien qu'il s'en soit défendu plus tard avec énergie, Vaillant accepta avec enthousiasme le rôle qu'on lui prêtait, et conçut le dessein d'aller à Metz, pour évangéliser la synagogue de cette ville. Il partit de Paris au mois de mars 1734, avec une trentaine d'ecclésiastiques. Les Juifs, après l'avoir entendu, se moquèrent de lui et de ses compagnons, et le précurseur dut reprendre le chemin de Paris sans avoir fait

aucune conquête. A peine de retour, il fut appréhendé de nouveau et enfermé pour la deuxième fois à la Bastille.

N'ayant pu convertir les Juifs, Vaillant essaya de gagner à sa doctrine les officiers du château. Il aimait à leur dire que le Messie allait bientôt descendre sur la terre pour juger les gentils, convertir les Juifs et les remettre en place ; que le prophète Elie était dans Paris, qu'il lui avait parlé, que cette conversation avait opéré sa conversion, ayant eu dans sa jeunesse des mœurs irrégulières avec le sexe ; et souvent il invoquait pour ses auditeurs le prophète Elie, son bon ami.

Le prisonnier affectait une grande austérité, ainsi que nous l'apprend la curieuse lettre suivante d'Anquetil, major de la Bastille : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire un détail de la manière dont veut vivre M. l'abbé Vaillant pendant ce tems de l'Avent, ce qu'il a déjà commencé de lundy dernier. La première semaine, il ne fera que trois repas, scavoir le Dimanche, le mardy et le jeudy : la deuxième semaine, il ne fera que deux repas, scavoir le Dimanche et le jeudy ; la troisième semaine, il ne fera qu'un repas qui sera le jeudy ». Barbier avait donc raison de dire que Vaillant était un homme qui avait tant jeûné que sa cervelle en était altérée (1). Il renonça même spontanément à voir dans sa prison ses parents et ses amis. Mais alors ses partisans vinrent faire leur prière autour de la Bastille, espérant que le précurseur les apercevrait. Transféré à Vincennes en 1756, il y mourut dès 1760, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 71 ans, et on l'enterra sous un faux nom pour empêcher qu'il ne vînt du monde prier sur son tombeau.

L'abbé Vaillant, qui fonda la secte des *Vaillantistes* ou *Eliséens*, était *figuriste*, c'est-à-dire que ses partisans dans leurs convulsions devaient imiter dans leurs discours et leurs actions ce qui a été fait ou prédit par les prophètes de l'ancien Testament. D'après lui, l'Eglise romaine étant devenue idolâtre, ses prêtres n'avaient plus aucun caractère ni pour prêcher, ni pour administrer les sacrements, ni pour dire la messe. Aussi un jour, en 1753, pendant l'office à la Bastille, fit-il du scandale, ce qui obligea le lieutenant-général de police, Berryer, à lui interdire l'assistance à la messe. D'après lui encore, le véritable sacerdoce avait été dévolu

(1) Barbier, *Journal*, t. II, p. 523

aux fidèles de son parti, hommes ou femmes indistinctement. Quant à sa morale, elle ne différait guère de celle du frère Augustin, qui était exécrable (1).

Affaire Durié-Lefebvre. — Les principes de l'abbé Vaillant furent mis en pratique par une nommée Marie Durié, dite Noël. Cette femme, écrit un vicaire d'Ecouen, le 12 novembre 1742, s'appelait elle-même Madame Elie, ou femme du prophète Elie. Dans les assemblées de convulsionnaires qu'elle tenait pour la plupart à Ecouen, bien que son domicile fût à Paris, rue des Mauvais-Garçons, quand elle entrait en convulsion, elle prenait du pain, du vin et de l'eau, qu'elle administrait à toute la compagnie en forme de communion. Dans ses prêches, elle entreprenait de justifier la secte augustinienne, c'est-à-dire le libertinage de cœur et de mœurs, disant que Dieu tout puissant pouvait séparer le péché d'une action mauvaise ; puis, passant des paroles aux actes, elle et une de ses compagnes, nommée Toupet, se permettaient toutes sortes d'indécences (2). Perrault à son tour écrit, le 19 juin 1743 : « La nommée Noël, dite Durié, les jours de cérémonie prenait un habit de moire glacé et ensuite bénissait du pain, le coupait et le distribuait à l'assemblée. Après quoi elle prenait un gobelet de vermeil qui lui servait de calice, et y mettait du vin, le bénissait et en donnait à boire aux personnes de l'assemblée ; pour cette cérémonie on mettait un linge bien blanc sur un bureau, on allumait deux cierges, et on mettait un crucifix dans le milieu ; ladite Noël tombait dans des extases de joie où elle restait en contemplation peu de tems » (3). Un nommé Sablonnier servait de sous-diacre à Madame Elie dans ses parodies sacrilèges de la messe. La Durié fut arrêtée avec plusieurs autres convulsionnaires, le 17 juin 1743 et enfermée à la Bastille d'où elle sortit en juillet 1746, pour être reléguée à Amiens (4).

Vers la même époque, Ecouen fut le théâtre des extravagances d'une convulsionnaire nommée Françoise Lefebvre, qui faisait partie de la bande Durié, mais qui agissait aussi

(1) Carton 11032, non paginé, *passim*.
(2) Carton 11540, fol. 227.
(3) Carton 11540, fol. 326. 328, 335, 348.
(4) Carton 11540, fol. 382 ; Carton 11509, fel. 113, et Carton 11531, fol. 214.

pour son propre compte. Nous lisons dans un mémoire du lieutenant-général de police : La nommée Françoise Lefebvre, native d'Ecouen, a commencé à se donner en spectacle dès l'année 1734. Elle est fille d'un pauvre tailleur. Plus de six ans avant la mort de M. Pâris, elle a toujours été sujette à des vapeurs, restait deux ou trois mois de tems à autre dans son lit, contrefaisant la malade, se faisant donner le saint Viatique et l'Extrême-Onction. Dans les autres tems de santé, elle allait se confesser deux ou trois fois par semaine, au moins deux heures chaque fois et toujours à la sacristie, à cause de prétendue faiblesse de genoux ; cette conduite excita un grand scandale dans cette paroisse, ce qui a fait que plusieurs personnes ont averti charitablement le sieur curé qui n'a pas eu d'autre réponse à faire que de demander si on le prenait pour un père Girard, etc.

Après la mort de M. Pâris, cette fille ayant appris que l'on courrait à son tombeau, que plusieurs personnes se donnaient en spectacle dans les maisons, avaient des convulsions, commença la scène par vingt-sept jours de convulsions, à la fin duquel tems, elle fit mettre à genoux Messieurs les curés et vicaires pendant deux heures avec tous les assistans. Ensuite elle entonna le *Te Deum* qui fut chanté par l'assemblée. Ceci se passa dans une étable à feu Robert Antheaume. Des jeunes gens l'ayant contrefaitte, elle annonça qu'un ange lui avait dit qu'elle aurait neuf jours de convulsions extraordinaires ; ce qu'elle fit jusqu'au samedi-saint et a fini par l'intonnation du *Regina cœli...*

Le dimanche de Quasimodo súivant, le Curé à son prône, faisant le panégyrique de cette sainte fille cria malédiction contre ceux qui s'opposaient à ses prétendus miracles et convulsions et en rassurant les autres, dit qu'il paraissait que Dieu leur avait jeté un œil de compassion puisqu'il leur avait donné un si grand trésor dans des tems aussi fâcheux... Le soir au salut du Saint-Sacrement, le sieur curé la fit aller en procession la première derrière le dais avec un cierge d'une livre. Depuis ce tems, cette fille n'osant plus aller dans le même endroit de crainte d'être enlevée, allait faire ses miracles et cabrioles chez Mademoiselle Boursier, et le plus souvent chez le sieur curé... Le fruit qu'on en a retiré dans cette paroisse est qu'elle a trouvé le moyen de brouiller tous les

plus honnêtes gens..... et d'y augmenter le libertinage..... Année 1743. — On finit par emprisonner cet étrange curé (1).

Le frère Augustin. — Nous lisons dans une note de police du 2 décembre 1740 : Le sieur Frion, maître de pension et ancien professeur de philosophie ; de la Manière de Livry, prêtre ; la demoiselle de Barneville ; Marie le Vasseur ; Marie Boisseau, tous convulsionnaires tenant leurs assemblées chez le sieur Frion, ont été envoyés à la Bastille. Ils étaient d'une secte particulière qu'on nommait *Augustinistes*, du nom du chef, le frère Augustin. La licence se mêlait aux folies dans cette secte, dont un des dogmes était qu'on ne pouvait pécher dans l'état de convulsion, parce que c'était Dieu qui agissait. Le frère Augustin est un élève du sieur Frion, il a été pensionnaire chez lui et c'est dans cette maison qu'il a enfanté son système (2).

Le frère Augustin était un ancien abbé Causse ou Cosse, natif de Montpellier. Lui aussi, comme Vaillant, se réclamait du prophète Elie, dont il était le précurseur. Le prophète lui avait révélé de la part de Dieu qu'il était prédestiné, bien plus, que comme Jésus-Christ il mourrait pour les péchés des hommes. Mais comme Jésus-Christ, il ressusciterait après sa mort, victorieux et glorieux. Il disait que c'était sa sœur Restant dont il est parlé dans l'Écriture, qui devait écraser la tête du dragon, c'est-à-dire confondre tous les docteurs jansénistes et molinistes, également ennemis de la secte augustinienne. Sœur Restant enfanterait un fils qui serait le conducteur du nouvel Israël, c'est-à-dire de la nouvelle Église (3).

Le frère Augustin affichait une grande austérité, de nombreuses abstinences, de dures macérations, ce qui ne le préservait guère, dit Dulaure (4), des mouvements impérieux de la nature. Ses disciples ne se privaient pas d'imiter, de dépasser même ses exemples. Un rapport du 10 octobre 1740 parle en ces termes : « Le sieur Hardy, prêtre, ancien habitué de Saint-Germain l'Auxerrois connaît dans la secte des Augustiniens un homme qui se dit l'Epoux des Cantiques ; il a

(1) Carton 11540, fol. 211 et 224.

(2) Carton 11462, fol. 48 et 96.

(3) Carton 11462, fol. 101. Rapport du 3 septembre 1740. — Barbier, *Journal*, tome II, p. 523.

(4) Dulaure, *Histoire de Paris*, tome V, p. 113 et suiv.

pour Epouse des Cantiques une fille avec laquelle il a habité plusieurs années étant garçon. Il s'est marié depuis et néanmoins il habite toujours avec elle par ordre de Dieu. Il dit qu'il n'y a plus de sacerdoce, plus de sacremens, qu'il faut se confesser seulement aux frères convulsionnaires qui sont les enfants de l'œuvre. L'Epoux a pour disciple un jeune homme ancien pâtissier. Quand ils ont trop bu, l'Epouse dit que son bon amy vomit les péchés de la gentilité » (1).

Chose inconcevable, de très honnêtes gens, paraît-il, s'étaient fourvoyés dans cette secte, fort mal vue des jansénistes et flétrie par eux du nom de Synagogue de Satan. Barbier raconte qu'il a pour voisin un nommé Cimart, libraire, homme d'esprit autrefois, qui s'est tellement engagé dans ces mystères, qu'il est décharné par ses jeûnes et ses macérations comme un squelette. « On voyait à sa physionomie qu'il avait le cerveau brûlé, et on peut dire que c'était un fol de bonne foi. M. Cimart a été arrêté vendredi 21 janvier 1735. Il est monté en carrosse bien tranquille, priant sa femme de ne pas se chagriner, ne parlant que de Dieu et de soumission à ses volontés » (2).

Ces honnêtes gens du parti devaient être bien rares, ou ils étaient fous comme l'était devenu le libraire Cimart, et incapables de remarquer ce qui se passait sous leurs yeux. Perrault écrivait le 13 janvier 1742 : « J'ai l'honneur de vous donner avis qu'il se commet des choses affreuses parmi les convulsionnaires surnommés augustiniens » ; puis il donne les noms de trente-huit personnes des deux sexes, tenant des assemblées où figure entre autres le sieur Chopin, dit le Père Eternel (3). Perrault disait vrai. Celui qui voudrait être édifié sur ce point n'a qu'à lire dans le carton 11462 le dossier du sieur Frion, très volumineux, et qui révèle des actes révoltants d'immoralité. Nous en avons une autre preuve bien frappante dans la révélation faite par Françoise Roubeau, femme de Nicolas Duchesne, dite sœur Thérèse. Au cours d'un interrogatoire subi le 1er décembre 1747, Berryer lui soumit les noms de trois convulsionnaires libertines qui *représentaient la prostitution de Babylone et les crimes de la*

(1) Carton 11462, fol. 151.
(2) Barbier, *Journal*, tome III, p. 1. — Carton 11735, fol. 67.
(3) Carton 11462, fol. 171.

gentilité (ce qui en laisse supposer long dans le style augustinien), sœur Madeleine ou Madelon, la nommée Landrin et la nommée Bouclon. Sœur Duchesne, convulsionnaire elle-même, n'hésita pas à répondre que ces trois femmes étaient de vrais tisons d'enfer, des diables habillés en convulsionnaires (1).

Les mariages spirituels. — Etant donné son principe, que tout est permis au convulsionnaire (2), l'augustinisme devait tolérer, sinon encourager les *mariages spirituels* qui sont bien ce qu'il y a de plus éhonté dans le mysticisme sadique.

Le 11 septembre 1746, la police fit une descente chez le sieur Hébert, marchand de fer, grand'rue du faubourg Saint-Antoine, et y trouva assemblés, outre le sieur Hébert et sa femme, le *papa* et la *maman* dans le langage convulsionnaire, trois hommes et six femmes : Antoine Picot, mercier ; Antoine Pasquier Leveau, marchand de fer ; Pierre-Thomas le Prévost, peintre ; Antoinette Boursier, femme Picot ; Marie-Madeleine-Charlotte Hébert ; Rose-Angélique Nicaise, brodeuse ; Louise-Angélique Grasset, femme le Prévost ; Marie-Elisabeth Collet, femme Norbelin, dite sœur Suzanne chez les Vaillantistes, et encore sœur Nina. La femme Norbelin, sœur Nina, la plus compromise, fut seule arrêtée. Dans ses interrogatoires à la Bastille, elle fit les aveux les plus circonstanciés sur le libertinage qui régnait dans les assemblées de convulsionnaires et sur ses propres désordres. Corrompue dès l'âge de quatorze ans, elle avait vécu plusieurs années, même après son mariage, avec le sieur Choty, surnommé le frère Amable, dans les liens de ce que la secte appelait un mariage spirituel, et en avait eu cinq enfants. Choty lui-même était marié. Mais sa femme et sœur Nina, étant de la même secte, vivaient ensemble en bonne intelligence sous le même toit (3).

Les frères Bonjour. — Cette histoire est monstrueuse : celle des frères Bonjour l'est peut-être plus encore. — Claude et François Bonjour étaient nés à Pont-d'Ain. Claude, nommé par l'archevêque Montazet, en 1775, à la cure de Fareins, alors du diocèse de Lyon, menait une conduite exemplaire, lorsqu'il reçut comme vicaire, son frère, à la mort d'un évêque janséniste d'Alais qui l'avait recueilli. En 1782, François commença

(1) Carton 11630, fol. 39, 48 et 94.
(2) Voir plus haut, p. 20.
(3) Carton 11606, fol. 10, 16, 61 et 200.

à s'occuper de convulsions, et son aîné, par humilité en présence des *miracles* opérés par son frère, résigna sa cure en sa faveur. François, en chaire, se mit à lire des discours de convulsionnaires, à prêcher la venue d'Elie, la conversion prochaine des Juifs et le nouveau règne de Jésus-Christ. Plusieurs de ses paroissiennes crurent avoir reçu du ciel le don de prophétie et de convulsions. François cultiva ce don précieux, administra à ses prosélytes les secours les plus violents, et alla même jusqu'à crucifier, en 1787, dans son église, l'une d'elles, Etiennette Thomasson. La chose fit du bruit, et comme Bonjour, loin de regretter son acte, s'en glorifiait ouvertement, Montazet le fit exiler par une lettre de cachet à Tanlay, près de Dijon, dans un couvent de Cordeliers. François se sauva du couvent, se réfugia à Paris où il se lia avec des augustiniens, puis, profitant des premiers troubles de la Révolution, il revint à Lyon, d'où il visitait ses paroissiens et leur insinuait les doctrines augustiniennes. Arrêté sur la demande des plus fort imposés de Fareins, il fut remis en liberté au mois de novembre 1791. Revenu à Fareins, il disparut brusquement et repartit pour Paris, emmenant avec lui sa servante et une veuve, nommée Dauphan. Ces deux femmes, imbues des idées augustiniennes, les mettaient en pratique, de sorte que le 25 janvier 1792 la servante de Bonjour, Françoise, lui donna un fils, le précurseur d'Elie, et le 18 août de la même année, la veuve lui en donna un autre, qui ne fut d'abord que le prophète Elie, et qui à sa majorité devait devenir le Saint-Esprit.

Ce fut un gros scandale à Fareins; mais sans se déconcerter, Bonjour écrivit à ses adhérents une longue lettre, que nous avons eue sous les yeux, où il leur expliquait gravement, en termes pleins d'une piété onctueuse, qu'il n'était pour rien dans la naissance de l'enfant de la veuve et que tout s'était passé d'une façon miraculeuse. Le plus extraordinaire c'est qu'on le crut, et une correspondance active s'établit entre Fareins et Paris. Des messagers, faisant à pied ce long voyage, portaient à Bonjour l'argent des quêtes et rapportaient en échange des lettres, des cantiques, des guenilles du petit prophète Elie. Inquiétés par la police du Consulat, François Bonjour, et Claude son frère, marié et établi cordonnier à Corbeil, durent se retirer à Ouchy, près de Lausanne, avec leurs femmes et leurs enfants. La colonie revint

à Paris en 1818. Claude était mort. François ne mourut qu'en 1846, à l'âge de 94 ans, laissant huit enfants, dont cinq garçons et trois filles. Bien qu'il n'eût rien rétracté de ses erreurs, on obtint pour lui, par surprise sans doute, des obsèques religieuses à l'église Saint-Vincent-de-Paul, sa paroisse. Quant au prophète Elie, il est mort en 1866, à Ribemont, près de Saint-Quentin, où, laissant de côté sa mission de Paraclet, il avait fondé une manufacture de tissus. La mémoire des Bonjour est toujours honorée à Fareins, où sur un millier d'habitants on compte aujourd'hui environ cent cinquante jansénistes, qui, il faut le dire à leur éloge, ont complétement rompu avec les turpitudes augustiniennes (1).

Les pages qui précèdent montrent ce qu'il y avait en somme dans le jansénisme convulsionnaire : exaltation du fanatisme poussée jusqu'à la démence ; libertinage hideux dissimulé sous le manteau de la dévotion ; badauderie naïve de graves et importants personnages qui couvraient, inconsciemment peut-être, de leur patronage des singeries trop calculées pour être innocentes ; haine de l'autorité pontificale aussi bien que du pouvoir royal ; aspirations schismatiques de la secte, quand elle se vit démasquée ; orgueil opiniâtre trouvant sa punition immédiate dans les extravagances mêmes auxquelles l'homme est fatalement condamné quand il veut suivre sa propre voie et rejeter toute dépendance. Tout ceci, le lecteur le retrouvera dans l'étude que nous allons maintenant lui offrir sur les convulsionnaires de la Planchette. Mais il prendra aussi, pensons-nous, quelque plaisir, à voir revivre et fonctionner sous ses yeux, avec abondance de détails, une petite église de convulsionnaires ; à entendre les membres de cette église lui révéler leur état d'âme et les secrets de la secte dans leurs prières, dans leurs cérémonies, dans leurs lettres, dans leurs discours, dans leurs aveux devant les tribunaux. Il pourra se rendre compte de la marche prudente,

(1) Charles Jarrin. *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, tome XIII, an. 1880, et tome XIV, an. 1881. Bourg, in-8°. — *Bulletin de la Société Gorini*, avril 1908 et janvier 1909, article Dudon. — *Mercure de France*, 16 octobre 1609, article Latreille. — Plusieurs renseignements nous ont été aussi fournis par un vénérable vieillard, ancien Fareiniste.

avisée, impartiale, de la justice royale. Enfin il pourra se dire, comme l'a fait remarquer précisément à l'occasion du dossier volumineux de la Planchette, un éminent érudit, M. Funck-Brentano, que si parfois les mesures prises par cette justice ont paru sévères, elles étaient pleinement justifiées par les périls que faisait courir la folie convulsionnaire, non seulement à la foi chrétienne, mais encore à l'ordre public et à la morale.

DEUXIÈME PARTIE

L'AFFAIRE DE LA PLANCHETTE

CHAPITRE PREMIER

Arrestation des convulsionnaires de la Planchette

Le 13 août 1747, le lieutenant-général de police, Berryer, celui que la faveur de Madame de Pompadour devait bientôt faire ministre de la marine, et dont l'inexpérience nous valut pour une large part la perte de notre magnifique empire colonial, reçut la lettre suivante :

De par le Roy

Il est ordonné au sieur

commissaire au Châtelet de Paris de se transporter incessamment a l'hotel de Chavigny rue d'Enfer en la Cité à Paris à l'effet de faire une exacte perquisition dans tous les lieux que le sieur Baudin y occupe, de tous les manuscrits et imprimés prohibés et ustanciles servant à l'usage des convulsionnaires qui pourront s'y trouver, auquel cas les saisir, aposer sur iceux les scellés et faire transporter au chasteau de la Bastille. Fait au Camp de la Commanderie ce 13 aoust 1747.

Signé *Louis*. Contresigné *Phelippeaux*.

C'était la formule ordinaire des *lettres de cachet*, employées pour s'assurer rapidement et en dehors de la procédure usitée

de la personne des gens suspects. Quelques jours après Berryer délivrait à son tour une lettre en ces termes :

En conséquence des ordres du Roy M. le commissaire de Rochebrune se transportera chez le sieur Baudin rue d'Enfer près Saint-Landry, à l'effet d'y faire en sa présence perquisition des imprimés contraires à la religion, à l'Etat, aux bonnes mœurs, comme aussi d'ustanciles servant aux convulsionnaires, et au cas qu'il s'y trouve des effets de cette espèce, il en fera la saisie, aposera les scellés de l'ordre du Roy sur iceux et dressera du tout procès-verbal, fait ce 25 aoust 1747 Signé *Berryer* (1).

Des instructions semblables étaient données pour perquisitionner dans la maison de campagne du sieur Baudin, située au lieu dit *La Planchette*, village de Courcelles, près de Neuilly.

Le sieur Baudin était un assez gros personnage. Bourgeois de Paris, ancien notaire au Châtelet, il avait à ce titre géré les affaires du comte d'Argenson, garde des sceaux (2). Il s'était, dit une lettre d'un deses parents (3), acquitté de ses fonctions avec la probité, la capacité et l'intégrité les plus parfaites, s'attirant l'estime et la considération de tous. Seules ses infirmités, plus que son âge, car il avait quitté le notariat avant cinquante ans, l'avaient contraint à la retraite. Il jouissait d'une grande aisance. Il semble avoir été le propriétaire de l'hôtel de Chavigny, qu'il occupait à Paris, rue d'Enfer, paroisse de Saint-Landry, hôtel que les pièces officielles appellent *sa maison* (4). Il possédait en outre dans la banlieue, au village de Courcelles, non loin des rives de la Seine, sur la commune actuelle de Levallois-Perret, une vaste villa, dite de la Planchette, dont il reste un vieux portail, d'assez belle apparence, surmonté de deux lions (5). Il résulte aussi d'une lettre adressée par Baudin à un sieur Antheaume,

(1) Archives de la Bastille Carton 11628, fol. 36.
(2) *Ibidem*, fol. 154.
(3) *Ibidem*, fol. 75.
(4) Carton 11628, fol. 25.
(5) Nous donnons la photographie de ce portail en tête de notre étude. Nos recherches sur le cadastre de la commune de Levallois-Perret nous permettent de placer d'une façon à peu près certaine la villa Baudin dans la rue Gide, au quartier appelé encore aujourd'hui *La Planchette*.

son parent, avocat au Parlement, qu'il possédait plusieurs maisons dans Paris (1). Une autre lettre de M. Doyen, notaire et successeur de Baudin en son étude, nous apprend que le bail passé par Baudin, pour une de ses maisons située rue Pavée et quai des Augustins, avec le sieur Didot, dépassait 3000 livres de loyer, et il y avait d'autres locataires (2).

Très pieux, ardent janséniste, mais esprit simple, le sieur Baudin s'était laissé dominé par les convulsionnaires, qui abusaient de sa candide bonhomie et exploitaient sa générosité encline aux largesses. Depuis longtemps la police le surveillait, et plus d'une fois elle avait fait des descentes chez lui, espérant y trouver des réunions clandestines prohibées. Le sieur Perrault, lieutenant de la prévôté générale des Monnayes, avait été spécialement chargé de cette affaire, et il témoignait d'un grand zèle pour aboutir. Le 3 novembre 1746, il écrivait à un de ses supérieurs, M. de Marville :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous rendre compte que lon ma donné avis qu'il s'est tenu pendant l'été dernier des assemblées de convulsionnaires au vilage de la Planchette pres de Neuilly dans une maison de campagne du sieur Baudin, cydevant notaire, et a present dans un appartement qu'il occupe a Paris ruë d'Enfer vis-a-vis de la colombe. En la citté, a lhotel Chavigny. On me dit qu'il y avait un convulsionnaire que l'on nomme frère louis que je connait sous le nom de Sabinet, qui est son nom de famille, serrurier de son mettier qui a esté arretté du vivant de feu M. hérault ruë de la clef faubourg Saint-Marceaux pour pareil cas, lorsqu'il était dans ses convulsions il faisait peur par les figures qu'il faisait. Il était tres estimé dans le party lorsqu'il arrive chez le sieur Baudin, ou il s'y trouve des personnes de nom, on luy presente un fautheuille par veneration. Il porte avec luy une petite figure que lon dit estre du Bienheureux Pâris que lon met sur une table au desus de la cheminée En l'entour de laqu'elle on ny mest plusieurs lumieres, est auparavant on a soin de fermer les fenestres, qu'oiquil soit grand jour, et apres cela le spectacle commence quelquefois tost ou

(1) Carton 11628, fol. 97.

(2) *Ibidem*, fol. 160. Baudin possédait aussi plusieurs terres, une notamment dans le Perche, fol. 83

tard, les heures ne sont pas réglé, et finissent de mesme. D'abord que l'Espectacle est commencée, on entend un grand bruit, comme des coups sourd, tout ce que lon a peut scavoir, est qu'une femme voisine qui a été admise a l'assemblée a dit a ceux qui m'ont donné lavis que c'estait surprenant est qu'elle ne voulait plus y retourner par la frayeur que cela luy avait fait. Et depuis le sieur Baudin a su qu'elle avait parlé, Il la priée de ne rien dire de ce qu'elle avait veû.

C'est le nommé Moulère cordonnier demeurant ruë Saint-Victor qui a ses deux filles a lhopital (de la Salpêtriere) pour fait de convulsions qui va avertir lespectateur et leur indiquer l'heure et l'endroit ou doit se tenir l'assemblée, car elle ne se tienne pas toujours chez le sieur Baudin, elle se tienne aussy ruë des Marmousets chez l'abbé de Vernay dans une maison neuve au coin de la ruë Glagny, et chez le greffier de la Massonnerie dont on ne ma pas peut me dire le nom, mais seulement qu'il demeurait ruë de légout (de l'Egout) vis-a-vis la ruë saint Louis au marais dans une petitte porte carré a main gauche, apres avoir monté l'Escalier delegout, la personne qui ma donné cette avis tachera de me donner d'autres éclercissemens.

Il loge encore a lhotel de Chavigny au quatrieme étage un abbé qui y est connu sous le nom de labbé Antoine son nom de famille est Bonnet, chanoine de Melun exillé pour les affaires du tems. Il sort tres peu, Lon croit quil est auteur.

J'attends, Monsieur, l'honneur de vos ordres et je tacherai de trouver des moyens pour les arretter surement. — Perault, ce 3 novembre 1746 (1).

Au désir d'agir exprimé par Perrault, le sieur Duval (2) répondit en écrivant en tête de sa lettre : M. Duval dit a Perault de me parler sur ce mémoire, il faut suivre l'affaire, elle ne me paraît pas encore mur.

Cependant Perrault continuait à faire le guet. Le 21 janvier 1747, nouveau rapport. — Monsieur, le sieur Baudin dont je vous joint icy le raport que j'ai eu l'honneur de vous faire le 3 novembre 1746 par lequel je vous marquait que l'on m'avait donné avis qu'il s'était tenuë tout l'été des assemblées de convulsionnaires dans sa maison de campagne au vilage

(1) Carton 11628, fol. 23.

(2) Premier secrétaire du lieutenant général de police.

de la planchette pres de Neuilly, et que depuis son retour a Paris Elles se tenaient dans sa maison ruë d'Enfer dans la Cittée, a lhotel de Chavigny

J'avait loué un appartement dans la maison voisine, et l'avait fait meubler et y avait mis une personne de confiance dedans pour les observer et tacher de les arretter surement

Tous mes soins ont été infrétueux car je viens d'apprendre qu'il est party pour sa maison de campagne avec une convulsionnaire pour jusqu'a pasque, ou il reviendra a Paris seullement pour huit jours, et après il s'en retournera pour y passer l'été.

Je compte suivre leurs démarches et lorsqu'il y aura des assemblées que l'on dit qui se tiennent plus fréquemment qu'a Paris et j'auré l'honneur de vous en rendre compte. Pérault, ce 21 janvier 1747 (1).

En tête de ce rapport se lit l'observation suivante : M. Duval dit a Pérault de suivre cet objet avec d'autant plus de soin que je ne puis douter que les assemblées de convulsionnaires se multiplient a l'infiny, et il faudrait en vérité mettre un frein à cette folie.

Perrault ne resta point inactif, et dès le mois de mars il écrivait encore : Monsieur, comme le sieur Baudin est de retour de sa maison de campagne de la Planchette pour venir faire ses Pasques a Paris L'on m'a assuré qu'il tiendrait assemblée l'une des festes, et que le fils de Mosard (2) cordonnier qui a ses deux sœurs a lhopital, qui est convulsionnaire, doit estre le premier acteur de la pièce, et comme ma batterie est toute prête, je n'attend plus que l'honneur de vos ordres, je vous suplie de me les faire expédier. — Perault, ce 24 mars 1747 (3).

On lui répond : M. Duval fait avertir Pérault de luy venir parler sur cette note et nous conviendrons des ordres à expédier.

Les ordres se firent un peu attendre, car Perrault écrivait de nouveau au commencement d'août : Monsieur, ce 3 novembre 1746, je rendis compte à M. de Marville d'un avis qui m'avait été donné, que chez le sieur Beaudin, cydevant not-

(1) Carton 11628, fol. 25.
(2) C'est *Moulère* qu'il faut lire.
(3) *Ibidem*, fol. 30.

taire, demeurant à lhotel de Chavigny ruë d'enfer dans la Cité, et à sa maison de campagne située à la Planchette, pres Neuilly, il s'y tenait des assemblées de convulsionnaires et ceux qui sy donnait en spectacle sont les nommés Sabinet, dit frère Louis et Molère fils d'un cordonnier qui a ses deux sœurs a lhopital pour pareil fait.

Il est sorty depuis quelques jours de chez le sieur Beaudin actuellement a sa maison de campagne un domestique qui en est sorty qu'à cause des convulsionnaires a qui il ne plaisait pas, et qui a dit par confidance a cette personne que sy M. le lieutenant de police scavait ce qui se passe dans cette maison, il y ferait faire une visitte et qu'il y ferait bon pour les festes de la Saint-Louis.

Ce Beaudin a été toute sa vie suspecte. En voicy une notte. Au mois de mars 1734 M. Hérault fit faire une perquisition dans une maison qu'occupait le sieur Beaudin ruë des brodeurs... On y arretta le P. de Gesnne, oratorien, et deux autres personnes, dont l'un se nommait Armault de Vivier, et l'autre le P. Gourdin (1), mort depuis peu, qui furent tous les trois conduits à la Bastille, au mois de septembre le P. de Gesne fut conduit a l'abaye de Lieny en Hainaut et en est sorty. — Le 8 juin 1737 on fit encore une perquisition ou l'on trouva beaucoup de journeaux de convulsionnaires et d'autres écrits prohibés — Voila des anecdotes qui prouve que le sieur Beaudin a toujours été un homme suspète, amy d'ancienne datte des gansénistes et des convulsionnaires. Pérault, ce 4 aoust 1747 (2).

Cette fois Perrault eut lieu d'être satisfait. Le 13 août suivant arrivait l'ordre du roi de perquisitionner à la fois dans Paris à l'hôtel de Chavigny et dans la banlieue, au village de la Planchette. Toutefois cet ordre ne fut exécuté que le 25 août, suivant l'avis donné par le garçon de Baudin qu'*il y ferait bon pour les fêtes de la Saint-Louis.* Les résultats de la visite furent assez importants, comme on en peut juger par les procès-verbaux.

Procès verbal de perquisition en l'appartement du sieur Baudin, ancien notaire. Du 25 août 1747.

(1) Perrault écrit les noms propres de la façon la plus fantaisiste. Il faut lire P. Genner, P. Armand Duvivier et P. Jourdain.

(2) Carton 11628, fol. 34 et 17.

L'an mil sept cent quarante sept le vendredi 25 aoust une heure de relevée ou environ nous Agnan Philippe Miché de Rochebrune, avocat au Parlement, conseiller du Roy, comsaire au Chatelet de Paris, en exécution des ordres de sa Majesté a nous adressés ce jourd'huy par M. le lieutenant-général de police à l'effet de nous transporter chez le sieur Baudin rue d'Enfer, près Saint-Landry, pour y faire en sa présence perquisition des manuscripts et imprimés contraires à la religion, à l'Etat et aux bonnes mœurs, comme aussi des ustanciles servant aux convulsionnaires et au cas qu'il s'y trouve des effets de cette espèce en faire la saisie apposer les scellés de l'ordre du Roy sur iceux et en dresser proces verbal, sommes transporté avec le sieur Jean Perrault lieutenant de la prevoté generale des monnoyes rue d'Enfer pres Saint-Landry dans une maison dite l'hotel de Chavigny et estant monté au 2e étage de la maison en entrant à gauche nous sommes entré dans un appartement occupé par le sieur Guillaume Charles Baudin ancien notaire au Chatelet de Paris lequel nous en a fait ouverture et estant entré dans un cabinet ayant vue sur la riviere de Seine nous avons en présence dudit sieur Baudin fait perquisitionner dans les armoires et les commodes et les papiers que nous y avons trouvé et qui ont trait aux convulsions ont été par nous saisis de l'ordre du Roy et enfermé dans un carton fait en forme de livre que nous avons entourré avec une ficelle sur les bouts de laquelle nous avons apposé nos scellés et cachets, avons pareillement saisi un petit enfant Jésus en cire d'Espagne rouge et habillé que nous avons laissé avec ledit carton en garde dudit sieur Perrault qui s'en est chargé pour en faire la représentation toutes les fois qu'il sera ainsi ordonné.

Et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison et a ledit sieur Perrault signé avec nous commissaire et ledit sieur Baudin qui avant que d'estre conduit à la Bastille a fermé son appartement avec les clefs restées en sa possession. Signé Perrault, Baudin (1).

Du 27 aoust 1747, minuit. Procès-verbal de perquisition dans la maison du sieur Baudin seize à Courcelles, paroisse de Clichy-la-Garenne.

(1) Carton 11628, fol. 36.

L'an 1747, le vendredi 25 aoust, minuit, nous Agnan de Rochebrune, avocat, etc., en exécution des ordres de sa Majesté a nous adressés le 14 du présent mois d'aoust par M. le lieutenant général de police à l'effet de nous transporter dans la maison de campagne du sieur Baudin cidevant notaire, située au lieu dit la Planchette, près Neuilly, où il se tient une assemblée de convulsionnaires, y dresser procès-verbal de ladite assemblée, si aucune il y a, prendre les noms, qualités et demeures des contrevenants aux ordres de sa Majesté, etc., etc. Sommes transporté avec le sieur Perrault, lieutenant de la prévoté générale des Monnayes à Courcelles près Neuilly, paroisse de Clichy-la-Garenne, dans une maison appartenante audit sieur Baudin à la porte d'entrée de laquelle nous avons fait frapper plusieurs fois sans qu'ouverture nous en ait été faite bien que nous eussions dit à un particulier qui nous a demandé ce que nous voulions, que nous venions y faire une perquisition de l'ordre du Roy, et estant entré dans la maison dont l'ouverture nous a été faite de force et à coups de masse par quelques particuliers qui accompagnaient le sieur Perrault et qui estaient entrés dans le jardin en passant par dessus le mur, nous sommes monté au premier étage du corps de logis à gauche en entrant, avons trouvé dans une chambre ayant vuë sur le jardin le sieur Guillaume-Charles Baudin, ancien notaire à Paris où il demeure rue d'Enfer, à l'hotel de Chavigny, lequel nous a assuré que le particulier qui nous a dit qu'il n'ouvrirait pas est Jacques-Philippe Le Mignaut, son jardinier, et ayant fait entendre le sujet de notre transport audit sieur Baudin, nous avons fait en sa présence perquisition dans toutes les armoires, commodes et pupitres et il s'y est trouvé les manuscripts suivants : Réflexions sur les vérités de la Grace, Discours prononcés pendant 1746 par la Sœur Catin, Relation du voyage de la sœur Gabrielle à Port-Roial-des-Champs, un Discours de Convulsionnaire du 30 mars 1743, en mauvais français, huit petits cahiers contenant des discours prononcés par des convulsionnaires depuis le 14 septembre 1746, trois prières à la Bienheureuse Marie-Louise Beringhen, marquise de Vieux-Pont, cinq autres petits cahiers contenant des discours de convulsionnaires depuis 1738, un discours d'un convulsionnaire du 6 aoust présent mois et autres

manuscripts sur les affaires du tems et une petite boëte contenant un petit enfant Jésus vêtu d'une robbe violette et avons en présence du sieur Baudin renfermé lesdits papiers dans une feuille de papier que nous avons entouré d'une ficelle sur les bouts de laquelle avons apposé nos scellés et cachets en cire d'Espagne rouge (mèmes scellés pour la boîte).

Sommes ensuite monté au deuxième étage et entré dans une chambre ou s'est trouvé le sieur Pierre Dupré, natif de Mende, prestre de ce diocèse, demeurant cydevant à Paris, chez le sieur Périgot ancien marchand rue Saint-Denis... et ayant fait entendre audit sieur Dupré les motifs de notre transport nous avons fait en sa présente perquisition de ses papiers qui se sont trouvés estre des sermons manuscripts et des observations sur les mémoires de Sully par rapport aux Jésuites, que nous avons renfermés avec quelques lettres trouvées dans ses poches et dont il n'a point voulu que lecture fut faite, dans plusieurs feuilles de papiers sur lesquelles nous avons apposé nos scellés et cachets; nous avons encore renfermé dans une feuille de papier quatre volumes de morale pratique des Jésuites et un recueil de pièces touchant l'histoire de la Compagnie de Jésus.....

Ce fait ne s'estant plus rien trouvé à faire perquisition nous avons laissé lesdits pacquets scellés en la garde du sieur Perrault, qui s'est encore chargé de faire conduire en l'hotel et par devant mondit sieur le lieutenant-général de police lesdits sieurs Baudin, Dupré, Legendre de Poligny et son épouse (trouvés dans une chambre où rien de suspect) Louis Simon (qui se dit domestique du sieur Baudin, trouvé dans une chambre au troisième étage où rien de suspect), Barthelemy (cuisinière de Poligny, trouvée dans une chambre au deuxième étage où rien de suspect), la veuve Noblet, (qui se dit cuisinière du sieur Baudin), et sa fille Elisabeth Noblet.

Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal... après avoir vacqué a ce que dessus jusqu'à huit heures sonnées du matin... De Rochebrune (1).

Le commissaire de Rochebrune fit une nouvelle descente à l'hôtel de Chavigny, le mardi 29 août à 2 heures de relevée.

(1) Carton 11628, fol. 45.

En fait de livres et papiers, il ne put saisir que deux volumes in-4°, intitulés "La vérité des miracles opérés à l'intercession de Monsieur Pâris". C'était le gros ouvrage de Carré de Montgeron, apologiste des convulsions, dont il était naturel que Baudin fît sa lecture favorite. Rochebrune eut d'ailleurs une découverte intéressante. « Continuant, dit-il, ladite perquisition, nous avons trouvé derrière la tapisserie couvrant un enfoncement à côté de la cheminée une petite boëte de bois blanc contenant une petite robe de satin blanc à fleurs d'argent, une autre robe de velours cerise, un jupon de tafetas couleur cerise, une paire de petits souliers de damas blanc, une petite chemise garnie de dentelle, une paire de manchettes et un tour de gorge de dentelle et un toquet de damas blanc couvert de rézeaux d'argent, le tout à l'usage de l'enfant Jésus en cire par nous saisi le 25 du présent mois d'aoust, toutes lesquelles hardes ainsi qu'une niche de bois de poirier sculptée garnie de quatre glaces mises à trois côtés et une autre au-dessus, plus un petit dais au dessus garni de deux rideaux de tafetas bleu avec des anneaux de cuivre ont été par nous saisi à l'ordre du Roy... » (1).

Voici comment le sieur Perrault explique la saisie de l'enfant Jésus et de ses hardes. « La raison qui nous y a déterminé, dit-il, est qu'il y a trois ans qu'il me fut donné avis par M. le Curé de Saint-Médard, qu'une personne qu'il ne me nomma pas luy avait dit que du côté de la ruë Saint Antoine dans une maison ou il se tenait des assemblées de convultionnaires il y avait un enfant Jésus très richement habillé lequel nombre de personnes étaient venues consulter sur le succès de leur proces ou de quelque mariage et que la convultionnaire en convultion allait à l'oreille de cet enfant Jésus dont elle faisait semblant de recevoir la réponse ; et ensuite elle disait ce qu'elle voulait. Lors de la prise de plusieurs convultionnaires dans une maison cul de sac de Sainte Marine, il y a deux ans, il y fut aussi trouvé un Enfant Jésus que la convultionnaire emmaillottait et arrangeait, et ensuite ordonnait qu'on luy fit de la bouillie; aussitot on mettait un chaudron sur le feu, et l'on faisait cette bouillie avec des biscuits, que l'on presentait à l'enfant Jesus, et

(1) *Ibidem*, fol. 61.

lorsque l'on disait qu'il n'en voulait plus du tout, tout le monde se mettait à la manger » (1).

Toutes les personnes trouvées le 25 août dans la villa de la Planchette furent arrêtées et conduites à la Bastille. Le lieutenant-général de police, Berryer, reçut pour cela les compliments de ses supérieurs. Le comte de Maurepas, secretaire d'Etat à la maison du roi, lui écrivait le même jour : « Je ne puis qu'approuver, Monsieur, que vous ayiez envoyé à la Bastille les convulsionnaires que vous avez découverts qui s'assemblaient à la Planchette et vous avez très bien fait de donner vos ordres pour que l'on fasse chez le sieur Baudin les perquisitions de tous les livres et papiers qui pourraient s'y trouver.... Vous connaissez, Monsieur, les sentimens qui m'attachent bien sincerement a vous ». Signé *Maurepas*. A M. Berrier. A Paris ce 25 aoust 1747 (2).

Voici la lettre de cachet qui avait autorisé la mise à la Bastille des convulsionnaires de la Planchette :

A Monsieur de Launay, capitaine et gouverneur de mon chateau de la Bastille

Monsieur de Launay, je vous écris cette lettre pour vous dire de recevoir en mon chateau de la Bastille le sieur Charles Baudin, le sieur Dupré, prestre, les nommés Louis Simon, Marie Françoise Godin, veuve Noblet, Elisabeth Noblet et Marguerite Barthelemy, et de les y détenir jusqu'à nouvel ordre de ma part, sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Launay, en sa sainte garde. Ecrit au camp de la Commanderie ce 13 aoust 1747. Signé Louis. — Contresigné Phelippeaux (3).

(1) Carton 11628, fol. 65.

(2) *Ibidem*, fol. 8. Le comte de Maurepas était le même Phelippeaux qui avait contresigné la lettre de cachet délivrée ou soi disant délivrée, car le plus souvent le roi n'y était pour rien, le 13 août 1747 par Louis XV.

(3) Carton 11608, fol. 257. Cette lettre est manifestement antidatée, et la date en est reportée à celle qui autorisait la première perquisition chez le sieur Baudin.

CHAPITRE DEUXIÈME

La petite Eglise de la Planchette

D'après le procès-verbal dressé par le commissaire de Rochebrune, le 25 août 1747, d'après aussi un rapport du sieur Perrault (1), les personnes arrêtées à la villa de la Planchette, outre le sieur Baudin, étaient les suivantes :

1° Le sieur Pierre Dupré, dont le vrai nom était Laurent, oratorien, prêtre du diocèse de Mende, qui demeurait ci-devant à Paris chez le sieur Périgod, ancien marchand rue Saint-Denis près le sieur Salomon marchand drapier à l'Empereur.

2° Le sieur Antoine Legendre de Poligny, qui se disait gentilhomme, écuyer, demeurant à Paris, quai de Bourbon, la dernière porte-cochère du côté du Pont-Rouge.

3° Sa femme, dame Anne Marie de Villette, native de Bruxelles.

4° Louis Simon, qui se disait domestique du sieur Baudin, natif de Laigle en Normandie.

5° Marguerite Barthélemy, qui se disait cuisinière du sieur de Poligny.

6° Marie-Françoise Godin, veuve de Philippe Noblet, de son vivant jardinier, qui se disait cuisinière du sieur Baudin.

7° Elisabeth Noblet, fille de la veuve Noblet, âgée de treize ans.

Legendre de Poligny et Anne de Villette son épouse furent relâchés presque aussitôt sur la déclaration de cette dame qu'elle était enceinte et près d'accoucher, bien qu'ils fussent tous deux partisans des convulsions et convulsionnaires eux-mêmes. Louis Simon, Marguerite Barthélemy, la veuve Noblet et sa fille Elisabeth recouvrèrent également leur liberté, sur l'ordre du comte de Maurepas, dès le 9 septembre 1747. « Je les ai interrogés, avait écrit Berryer au comte,

(1) Carton 11628, fol. 45 et 65.

depuis qu'ils sont à la Bastille. Il résulte de leur interrogatoire et des questions que je leur ai faites verbalement qu'ils n'étaient pas dans le secret du sieur Baudin pour les convulsions et qu'ils ne faisaient aucun personnage dans les assemblées de convulsionnaires. Ainsi je pense qu'on peut les rendre libres dépensant inutilement de l'argent au Roy à la Bastille » (1). Le sieur Perrault ne vit probablement pas leur élargissement avec plaisir. Comme beaucoup de policiers, il était porté à voir des coupables dans tous les accusés : pour lui le domestique Louis Simon devait être un prêtre travesti qui n'avait pas dit son véritable nom ; quant à la veuve Noblet, elle serait en état, disait-il, d'apprendre bien des choses si elle voulait parler (2).

Dans la visite du 25 août, Perrault avait éprouvé une grosse déception. Les batteries qu'il dressait avec tant de zèle depuis plusieurs mois n'avaient réussi qu'à demi, et il fut surpris, dit-il lui-même, de ne trouver à la Planchette ni le nommé Moulère, convulsionnaire qui avait ses deux sœurs à l'hôpital pour le même fait, ni le nommé frère Louis Sabinet, qui avait déjà été arrêté comme Moulère pour fait de convulsions (3). Il dut être autrement désappointé quand il lui fallut reconnaître avec de Rochebrune et un autre commissaire, nommé Vauneroux, qu'il s'était lourdement trompé en relâchant le sieur Legendre de Poligny et la dame Anne de Villette. Car cette femme non seulement n'était pas enceinte, comme elle l'avait déclaré, mais elle n'était même pas l'épouse du sieur de Poligny : c'était tout bonnement une femme Mathieu, convulsionnaire fameuse, recherchée depuis longtemps par la police (4). On peut remarquer en passant, à propos de ces faux époux trouvés à minuit dans la même chambre, que la Planchette couvrait des désordres de nature à porter une sérieuse atteinte à l'austérité de la morale janséniste. On se lança à la poursuite de Poligny et de la femme Mathieu. Il fut constaté qu'ils avaient réellement un logement dans l'endroit qu'ils avaient indiqué, en l'Isle-Saint-Louis. Mais ce

(1) Carton 11628, fol. 92.
(2) *Ibidem*, fol. 65.
(3) *Ibidem*, fol. 65.
(4) *Ibidem*, fol. 8.

logement ils ne l'occupaient presque jamais, passant les étés et même les hivers à la campagne. Pour expliquer ses fréquentes et longues absences, le sieur de Poligny, qui en l'Isle-Saint-Louis se faisait appeler M. de Ligny, avait insinué, contre toute vérité, d'ailleurs, qu'il avait un emploi à Versailles, où il était obligé d'aller souvent (1). Quoi qu'il en soit, toutes les recherches faites pour le retrouver, lui et sa campagne, restèrent infructueuses (2).

Pour tout butin, M. Berryer dut se contenter par suite des sieurs Baudin et Laurent. A l'égard de Baudin, les charges étaient accablantes, et il ne songea pas à nier. Quant au sieur Laurent, il prétendit bien n'être venu à la campagne de la Planchette que pour quelques jours et afin de prendre l'air. Mais des lettres trouvées sur lui prouvèrent qu'il était en relation suivie avec des convulsionnaires notoires, et on tint pour chose certaine qu'il était un des chefs du parti. Les nombreux papiers, saisis chez Baudin, prouvèrent aussi que dans sa villa de la Planchette comme dans sa maison de Paris, il se tenait fréquemment des réunions clandestines et que dans ces réunions figuraient de nombreux convulsionnaires dont quelques-uns avaient obtenu une véritable notoriété. Parmi les noms qui reviennent le plus souvent, nous voyons la sœur *Gabrielle*, la Moulère internée à l'hôpital de la Salpêtrière, la sœur *Mathieu*, la femme prétendue de Legendre de Poligny, la sœur *Catin*, pénitente du Père Laurent, puis le frère *de la Plaine*, le frère *Mil*, le frère *Roch*, le frère *Colli*, le frère *Saint-Jean*, le frère *Saint-Michel*, le frère *Paul*, la sœur *Charlotte*, la sœur *Thérèse*, la sœur *Marguerite*, la sœur *Virginie*, etc., tout autant d'énigmatiques personnages dont il fut souvent impossible à la police de vérifier l'identité, sans compter les simples fidèles, comme le sieur Roblot, le sieur Tilly, la demoiselle Brou, la demoiselle de Fontenelle, la demoiselle Guichard, amie intime de la sœur Catin, qui se disait la nièce du Père Laurent.

Parmi les sœurs convulsionnaires, celle qui paraît avoir joué un rôle prépondérant à la Planchette, est la sœur

(1) Carton 11628, fol. 99.

(2) L'aventure de sieur de Poligny et de la femme Mathieu ressemble fort à ces *mariages spirituels* autorisés par les sectes augustiniennes et vaillantistes.

Catin, dont les discours, joints à ceux de la sœur Mathieu, ne forment pas moins de quatre-vingt-dix grandes pages d'une écriture serrée, très belle, très régulière et très appliquée. C'était en réalité une demoiselle *des Cantins*, âgée de 27 à 28 ans (1). Activement recherchée à la suite de la perquisition du 25 août, elle défiait toutes les ruses de la police. « Depuis la prise de M. Baudin, écrivait le 22 octobre à M. Duval, une dame Du Guet, la fameuse Catin n'a donné aucune scène au public, et les secouristes ne peuvent même découvrir où elle habite, il n'y a que les chefs qui soient instruits de sa demeure, et qui arrivent jusqu'à elle... On ne sait rien de nouveau, parce que l'épouvante est grande, et que pas un convulsionnaire ne veut aller faire compagnie à M. Cassoni, Saint-Jean ou l'Amouroux et Baudin » (2).

Le sieur Baudin était la cheville ouvrière de la petite église de la Planchette. Convulsionnaire lui-même, il portait dans les assemblées le nom de frère *Noir*, sans doute à cause du costume sévère que devait porter un aussi grave personnage. Il était là, véritable patriarche au sein d'une famille nombreuse, vénéré, adulé, et plus d'une fois sans doute exploité par les habitués de sa maison qui lui donnaient gentiment le nom de *papa*. Un nommé Tilly lui écrivait du Rouvray le 3 octobre 1746 : « Quoiqu'il y ait longtems, Monsieur et cher papa, que nous n'avons plus le plaisir de vous voir, vous êtes toujours présent à notre mémoire, et nous n'avons garde d'oublier un papa auquel nous sommes sincèrement attaché, et à qui nous nous souvenons d'avoir mille obligations. Nous nous flattons aussi qu'il veut bien ne nous point oublier de son côté, et qu'il conserve toujours pour nous les sentiments d'amitié dont il nous a donné des marques en touttes occasions. Je compte l'hyver prochain avoir le plaisir de vous embrasser et vous renouveller les témoignages d'attachement et d'amitié avec lesquels je suis et seray toutte ma vie, Monsieur et cher papa, votre très humble et très obéissant serviteur. *Tilly* — Nous nous recommandons instamment à vos

(1) Carton 11628, fol. 313.
(2) *Ibidem*, fol. 131.

prières et à celles de nos amis que vous voyez, et qui veulent bien s'intéresser à nous ».

Un autre, le nommé Le Couteulx d'Arbois lui écrivait de Paris le 15 juillet 1746 : « Mon très cher papa, il y a plus de huit jours que j'ai en mains vos petits bons Dieux tout montés. Je les ai gardés comptant de jour en jour avoir le plaisir de vous les porter moy même, mais j'en ai été détourné malgré moy et je ne vois plus qu'il me soit possible d'avoir cette satisfaction avant mon départ pour fossé qui sera mercredy prochain. Ainsi je me suis déterminé à porter le paquet cy-joint a votre portier que la grande sœur m'a assuré etre tres fidele. Je me recommande a vos bonnes et charitables prières et suis avec un tendre respect, mon tres cher papa, votre tres humble et tres obeissant serviteur. J. E. *Le Couteulx d'Arbois.* — Toutte la maison Marchand vous salue et se recommande à vos prières ».

Une demoiselle Fantoux le remerciait en ces termes d'un secours qu'elle avait reçu, le 18 juillet 1746 : « Monsieur et tres cher papa, j'ai recu le secours que vous avez eu la charité de m'envoïer ; il a été promt et abondant, je vous en remercie et prie le Seigneur d'en être votre récompense ; je l'ai dit à mon frere qui en est tres reconnaissant et qui m'a priée de vous marquer que si vous ne le trouvaiez pas mauvais, il aurait l'honneur d'aller un jours vous en faire ses tres humbles remerciemens. Si ma compagnie ne vous faisait pas de peine, mon cher papa, j'accompagnerais mon frère, et je passerais quelques jours avec vous, mais comme je serais tres fachée de faire quelque chose qui vous déplut, je n'irai que lorsque vous m'aurez fait l'honneur de m'écrire que vous me le permettez et combien de tems vous voulez que je irai. Je vous souhaitte une parfaite santé et je vous prie d'être persuadé de la parfaite reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur destre, Monsieur et tres cher papa, votre tres humble et tres obeissante servante et fille. *Fantoux* (1).

Le très cher papa était regardé comme le tuteur naturel des faibles et des orphelins. Nul doute qu'il n'ait fait le meilleur accueil à cette requête d'un sieur de la Lande, prêtre normand, disciple d'un convulsionnaire qui se disait

(1) Ces trois lettres sont aux fol. 85, 86 et 88.

le prophète Elie, forcé par la police de quitter Paris pour s'exiler dans son diocèse : « Nous soussigné, serviteur indigne du Prophète Elie chargé de deux de ses enfants (en note, la veuve et la petite) avons dans notre absence délégué le papa Baudin d'exercer tous nos pouvoirs sur lesdits enfans, de les conduire, corriger et generalement faire tout ce que nous pourions si présens nous étions et même tout ce qu'une plus grande charité et prudence lui suggèrera. A Courcelles le 9 avril 1742. *De la Lande* » (1).

La *veuve* méritait d'autant plus d'intérêt qu'elle était bonne convulsionnaire et qu'elle avait été témoin de prodiges dont s'honorait le parti. Cela résulte d'une lettre écrite vers 1730 à Baudin par le même de la Lande, lettre assez étrange sous la plume d'un prêtre : « Je vous rends bien des actions de grâces, mon cher Papa, je vous serai encore plus particulièrement obligé de vous souvenir de moi ailleurs qu'a table, je veux dire devant le Seigneur, et je suis persuadé que votre charité a tous vous y fait penser, et je vous prie de croire que je ne vous oublie point non plus.

« Au sujet de ce riche et respectable pauvre voici le fait dont je comptais vous informer à la première occasion. La veuve non prévenue n'avait point pris garde à lui, il ne lui en était resté aucune idée, et elle en était bien fachée. Il lui fut dit : tu n'as qu'a aller samedy depuis trois heures jusqu'a cinq a Saint-Médard et il te sera montré. Elle m'a raporté à son arrivée qu'elle avait été a Saint-Médard, qu'elle y avait prié Dieu de bon cœur et que vers la fin de ses deux heures de priere on lui avait montré ce respectable pauvre, si bien qu'elle en a fait le vrai signalement ; il se présenta, dit-elle, à mes yeux, et je crois que je n'étais nullement en convulsion. Cette preuve jointe aux autres me confirme de plus en plus dans ma pensée, et nous devons grandement remercier le Seigneur de cette signalée faveur.

« On parle d'une déclaration du Roy pour obliger tout le monde à recevoir purement et simplement la Constitution (Unigenitus) (2) sous peine de perte de benefice et on ajoute que le Pape demande cette acceptation, apres laquelle il enverra une Bulle qui est toute prête pour remettre en crédit

(1) Carton 11628, fol. 402.
(2) Cela eut lieu en effet en 1730.

la bonne morale, c'est-a-dire adorer la Bête, et ensuite on vous exhortera a servir Dieu. Je ne puis vous en dire davantage. Esperons dans le Seigneur et laissons agir les hommes. Que nous serions a plaindre si quelque persécution ne venait nous reveiller.

Mes respects a ma mère et mille amitiés a ma fille (?). Je salue le cher frère P. et lui souhaite sa guérison si c'est la volonté du Seigneur. Je n'oublie point de reciter le miserere et de m'unir à tous vous en esprit. Priez, s'il vous plaît, pour le pauvre prêtre Gentil. J'ai l'honneur d'etre avec respect, mon cher Papa, votre tres humble et tres obeissant serviteur, *La Lande.* Le 8 au soir » (1).

Le sieur Baudin veillait avec soin à ce que toutes les paroles et tous les gestes des convulsionnaires qu'il abritait sous son toit fussent relevés : témoin les nombreux et longs discours de convulsionnaires trouvés dans ses armoires. Il croyait fermement à la venue du prophète Elie et à la conversion prochaine des Juifs, pour qui les jansénistes montraient une prédilection singulière, comme le prouve une prière insérée dans son bréviaire et écrite de sa main (2). Tres dévot envers les bienheureux et les saints du calendrier janséniste, il avait, de son propre aveu, composé en leur honneur des oraisons à l'usage de sa petite communauté. Voici celle qu'il avait faite pour la bienheureuse Marie-Louise de Berinken, marquise de Vieux-Pont : « O Dieu, qui avez santiffié la bienheureuse de Berinken en lui inspirant un profond mépris pour touttes les grandeurs et les vains plaisirs du siecle en l'attachant à touttes vos saintes vérités et à touttes les œuvres merveilleuses que vous opérez dans votre Eglise et qui lui avez fait la grace de participer aux opprobres et aux humiliations dont vous avez permis quelles fussent couvertes, nous vous supplions par son intercession d'imprimer dans notre ame un amour sincère pour touttes ces verités et ces œuvres aujourd'hui méconnues, meprisées et persecuttées. Donnez nous Seigneur un cœur comme le sien rempli de touttes les vertus dont vous l'avez ornée et qui lont rendu si agreable a vos yeux, afin que nous meritions comme elle de jouir de la felicité éternelle par J. C...

(1) Carton 11628, fol. 364.
(2) *Ibidem*, fol. 134.

« O Dieu, qui dans les troubles et les divisions qui s'elèvent dans votre Eglise ne cessez dans ces tems de tenebres et de séduction de venir au secours de vos enfans pour leur faire connaître vos voies et qui le faites aujourd'huy d'une manière si eclatante par les miracles dont vous honorés les cendres de la Bienheureuse de Berninken que vous avez perséveramment attachée a vos œuvres et aux secours qui s'y rendent à vos enfans.

« Daignez par son intercession fortiffier et fixer notre foi sur ces evenemens merveilleux et dissiper les tenebres que l'ennemi a répandu sur la plus grande partie de nos frères, afin qu'etant tous réunis dans les memes sentimens avec la Bienheureuse de Berinken nous aions la confiance de jouir avec elle de la félicité éternelle par J. C... » (1).

Comme de juste, le sieur Baudin avait fait chez lui un véritable petit musée des souvenirs de ces saints et bienheureux : petits morceaux de bois de lit, lambeaux de chemises, de coëffes de nuit, de cornettes, cheveux, herbes et terre du cimetière de Saint-Médard et de Port-Royal. Seules cependant les reliques de M. Pâris, de M. de Senez (2), de la marquise de Vieux-Pont, ayant opéré des miracles, devaient être considérées comme véritables ; pour les autres, c'étaient des pièces respectables et qui ne pouvaient opérer qu'un bon effet (3).

(1) Carton 11628, fol. 490.

(2) Soanen, évêque de Senez avait été le 20 septembre 1727 au concile d'Embrun, declaré surpens de tout pouvoir et juridiction épiscopale, et de l'exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal pour son instruction pastorale du 26 août 1726, condamnée comme téméraire, scandaleuse, séditieuse, injurieuse à l'Eglise, aux évêques et à l'autorité royale, schismatique, pleine d'erreurs... (Picot, *Mémoires...* tome I, p. 190.

(2) Carton 11628, fol. 111.

CHAPITRE TROISIÈME

Ce qui se passait à la Planchette

Ce qui se passait à la Planchette, les interrogatoires du sieur Laurent et du sieur Baudin vont nous le dire. Nous donnons d'abord celui du sieur Laurent qui comparut le premier devant le lieutenant-général de police.

Premier interrogatoire fait de l'ordre du Roy par nous Nicolas René Berryer, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des Requêtes ordinaire de son Hotel, Lieutenant-général de police dans la ville, Prevoté et Vicomté de Paris, Commissaire du Roy en cette partie, au sieur Laurent dit Dupré, prêtre de la Congregation de l'Oratoire, ayant avec nous le sieur Duval l'un de nos secrétaires greffier près de nous d'office duquel nous avons pris le serment en les cas requis et accoutumé.

Du mardi 29 aoust 1747 sept heures du soir dans la salle du Conseil du Château.

Le Repondant apres avoir mis la main ad pectus et promis de dire et répondre la vérité.

Interrogé de ses nom, prenoms, age, qualité, demeure, profession et Religion.

A dit se nommer Pierre Laurent, dit du Pré, prêtre du diocèse de Mende, et de la Congrégation de l'Oratoire, agé de 54 ans, ayant demeuré environ un an chez le sieur Péricaud, ancien marchand, demeurant ruë Saint Denis, pres l'apport (?) de Paris, paroisse de Saint-Germain, et s'etant trouvé che le sieur Baudin lorsqu'il a été arrêté, et où il était depuis quelques jours.

Interrogé depuis quel temps il connait le sieur Baudin, a répondu qu'il le connait depuis environ un an, et que depuis ce tems il ne l'a vu que cinq a six fois.

Interrogé ou il etait auparavant que de venir a Paris, a repondu qu'il était dans la maison de l'Oratoire a Orléans ou il a demeuré trois ans et demy.

Interrogé pourquoi il a quitté la maison de l'Oratoire d'Orléans, a répondu que c'était pour s'informer auprès de son general de certains bruits qui s'étaient répandus, d'accusations, de plaintes portées à M. l'évêque d'Orleans ou l'on disait que lui repondant avait part.

Interrogé ce que c'etait que les accusations et les plaintes qui avaient été portées contre luy, a repondu que lui répondant faisait des conferences sur l'Ecriture Sainte.

Interrogé pourquoi il est resté a Paris sans demeurer dans la maison de sa congrégation, a dit que c'etait parce que le Père General voulait l'envoyer dans une maison qui était opposée a ses études et a son inclination.

Interrogé quelle était cette maison et en quoy elle était opposée à ses études et a son inclination, a repondu que c'etait a Notre Dame de Grace en forest, ou il n'y avait ni secours de livres, ni secours de personne pour aider dans les études.

Interrogé s'il connait le Père de Lorme (1), a dit que oui, que c'est un prêtre de sa Congregation, et qu'il est sorti d'être assistant au dernier chapitre général.

Interrogé s'il connait la demoiselle des Cantins, et ce que c'est, et s'il y a longtemps qu'il la dirige, a répondu quelle est de sa connaissance, et qu'il y a environ trois ans qu'il lui donne des avis sur sa conscience quand elle luy en demande.

Interrogé quel age a la demoiselle des Cantins et si elle n'a pas des convulsions, a repondu quelle a environ trente ans, et qu'il ne la vûe que deux ou trois fois dans des états d'enfance.

Interrogé si ces états d'enfance ne sont pas de veritables convulsions, a repondu que oui, mais que ce ne sont pas de grandes convulsions.

Interrogé dans quel endroit, il a vu la demoiselle des Cantins tomber en état d'enfance, a repondu qu'il ne pouvait pas le dire.

A luy représenté qu'etant lié par la Religion du serment il doit dire la vérité et repondre aux questions que nous luy faisons, a repondu que la sainteté du serment l'oblige à la

(1) Le P. Delorme était le confesseur ordinaire de la sœur Catin.

verité a ne rien dire que de vray, mais qu'elle ne l'oblige point de declarer ce qui n'intéresse point l'Etat et qui nuirait au Prochain.

Interrogé quel est l'oncle de la demoiselle des Cantins (1), et la demoiselle Guichard (2), par les mains de laquelle passaient les lettres que la demoiselle des Cantins et luy s'écrivaient réciproquement, a repondu qu'il en a recû très peu par le canal de la demoiselle Guichard, et par raport à la demeure et a l'état de ladite demoiselle et à l'oncle de la demoiselle des Cantins, a dit qu'il ne pouvait pas nous le declarer pour les raisons cy-dessus.

Interrogé quels sont ses sentimens sur les convulsions, a repondu qu'il en reconnaissait de bonnes et de mauvaises, et qu'il y condamnait tout ce qui était contraire a la pureté et a l'honnêteté, et qu'au surplus il croit bonnes celles ou il n'y a point de mélange d'impureté ni d'opération du démon.

Interrogé s'il ne s'est pas trouvé en différentes assemblées de convulsionnaires, a repondu qu'il n'en a vû que cinq ou six fois par hasard et sans assemblées, excepté deux fois qu'il fut entrainé par des amis pour voir une convulsionnaire qui était suivie de beaucoup de monde, et qu'a la seconde fois ayant été choqué du discours de la convulsionnaire, il prit la résolution de ne plus se laisser entrainer dans de pareilles assemblées.

Interrogé dans quel tems il s'est trouvé dans lesdites assemblées, a repondu que la premiere fut le jour de Noël dernier et la seconde cinq ou six mois après.

Interrogé en quels endroits se tenaient ses assemblées et comment s'appelait la convulsionnaire, a repondu que la convulsionnaire est connue sous le nom de Catin, et que les assemblées s'étant tenues en différentes maisons, il y en a une qu'il ne connait point, et que l'autre, il ne peut la nommer pour la raison cy-dessus.

Interrogé ce qu'il a vu dans les deux assemblées, a repondu qu'il y avait vu donner les grands secours qui consistent à laisser tomber une pierre de vingt-cinq livres sur l'estomac

(1) Cet oncle donnait, sur sa demande, le fouet à la sœur Catin quand elle tombait en convulsion.

(2) La demoiselle Guichard était une pénitente du P. Laurent.

de la convulsionnaire sans qu'elle en soit incommodée, et autres choses de pareille nature.

Interrogé ce qu'il pense de ces secours, a répondu que cela pouvait avoir Dieu pour auteur.

Interrogé s'il n'y a pas eu un homme hydropique guéri par l'intercession de Madame la Marquise de Vieux-Pont, et comment il s'appelle, a répondu que cet homme s'appelle Sarobe, ne scait ni de quel païs il est ni ou il demeure, que cet homme n'était pas hydropique, mais qu'il avait une hydrocèle invétérée, et qu'outre cela dans les différentes ponctions qu'on lui avait faites, il avait été blessé mortellement, et qu'il avait été guéri de tous ses maux par l'application des reliques de Madame de Vieux-Pont, le Repondant ne l'ayant pas vu de lui-même, mais il en est aussi assuré que s'il l'avait vu.

Interrogé conment il s'est assuré de la vérité de ce fait, et en quel tems il est arrivé, a repondu qu'il en a été assuré par le rapport d'une infinité de personnes dignes de foi qu'il luy serait impossible de nommer et qu'il croit qu'il peut y avoir deux ou trois mois que cela est arrivé.

Interrogé s'il a connaissance qu'il y ait eu d'autres miracles opérés par l'intercession de Madame de Vieux-Pont et quels ils sont, a repondu qu'il a surtout connaissance d'un autre opéré sur une dame qui fut guérie subitement d'un squire très ancien et tres dur, et que cette dame s'appelle Ringuet demeurant à Paris.

Interrogé s'il y a eu des pelerinages au tombeau de ladite dame de Vieux-Pont, qui est énterrée a Touri quatre lieues d'Orléans, et si on y fait des neuvaines, a repondu qu'il n'en scait rien et qu'au reste il n'en croit rien.

Interrogé s'il connaît des oraisons qui ont été faites pour prier Madame de Vieux-Pont, et s'il scait qui en est l'auteur, a répondu qu'il en connait une, et qu'il n'en connait pas positivement l'auteur (1).

Interrogé s'il dit la messe a Paris, a repondu qu'il l'a dit cinq ou six fois aux filles hospitalieres de Saint-Gervais.

Interrogé s'il confessait, a repondu que non.

Interrogé ce que c'était que dom Léauté auquel on se propose de faire une neuvaine pour opérer la guérison d'une

(1) On a vu plus haut que l'auteur était M. Baudin.

femme qui avait un cancer au visage, a dit que dom Léauté est ce célèbre Bénédictin si connu par plus de trente carêmes passés sans manger rien du tout, et par un cilice du poids de douze livres armé de pointes de fer, qu'au reste il ne connait ni la personne en faveur de qui on doit faire la neuvaine, ni celles qui doivent la faire.

Interrogé ce que c'est que le sieur Le Clerc qui lui a écrit au sujet de cette neuvaine, a dit que c'est un sous-diacre demeurant autrefois au collège de Beauvais, agé d'environ quarante ans.

Interrogé ce que le dit sieur Le Clerc fait presentement et ou il demeure, a répondu qu'il a été precepteur du fils du sieur Perricaud et qu'il y demeure encore.

Interrogé s'il n'a pas vu des convulsionnaires chez le sieur Baudin, a repondu qu'il n'y a jamais vu de convulsions, mais qu'il croit y avoir vu une ou deux convulsionnaires.

Interrogé comment elles s'appellent et en quel tems il les y a vues, a répondu que ce qui doit au prochain ne luy permet pas de les nommer ni même de dire précisement le tems.

A lui representé qu'il est obligé de convenir que les convulsions sont une chose répréhensible puisqu'il fait une thèse de tout ce qui y a raport, a repondu que s'il tait le nom des personnes ce n'est pas qu'il croye les convulsions en general mauvaises, mais parce qu'il n'ignore pas qu'on veut faire de la peine à ceux qui en ont.

Lecture faite au Repondant du présent interrogatoire a dit que les réponses qu'il y a faites contiennent vérité, y a persisté et signé. Berryer. Dupré (1).

Le sieur Baudin fut interrogé par Berryer huit jours après. Ses réponses complètent celles du Père Laurent, elles sont même plus instructives et plus intéressantes, malgré plusieurs réticences regrettables. Sauf le préambule, nous donnons cet interrogatoire dans son entier.

Interrogatoire fait de l'ordre du Roy par nous Nicolas René Berreyer, etc... au sieur Baudin, prisonnier de l'ordre de sa Majesté au chasteau de la Bastille, ayant avec nous le sieur Duval l'un de nos secretaires, greffier par nous

(1) Carton 11628, fol. 67.

pris d'office duquel avons pris le serment en tel cas requis et accoutumé.

Au vendredi 8 septembre 1747 du matin dans la salle du Conseil du chasteau.

Après serment fait par le Repondant de dire et repondre vérité. Interrogé de ses nom, surnoms, age, qualité, païs, demeure, profession et religion, a dit s'appeler Guillaume Charles de Baudin natif de Paris et y demeurant ruë d'Enfer paroisse de Saint-Landry, agé de 72 à 73 ans, ancien notaire au Chatelet et Bourgeois de Paris, et faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

Interrogé s'il était à sa maison de Courcelle depuis longtems lorsqu'il y a était arrêté, a repondu qu'il y était depuis trois ou quatre mois.

Interrogé quelles personnes l'ont été voir depuis qu'il y était demeurant dans ce dernier voyage, a repondu que sa famille y est venue, les personnes qui s'y sont trouvées lorsqu'il y a été arretté et quelques autres de ses amis qui allaient et venaient.

Interrogé quels sont ses amis, et interpellé de nous dire leurs noms, a repondu qu'il craint de leur faire tort et d'estre le délateur de ceux qui vont chez luy.

Interrogé s'il n'y avait pas eu, soit a sa maison de Paris, soit a sa maison de campagne des assemblées de convulsionnaires et en quel tems, a repondu qu'il y a eu des assemblées de convulsionnaires chez luy tant dans sa maison de Paris que dans celle qu'il a a Courcelles, il y a environ cinq ou six ans, mais que depuis ce tems la il n'y a point eu d'assemblées, convient simplement qu'il vient de tems en tems deux ou trois convulsionnaires dîner avec luy, qui quelquefois mais rarement tombent en convulsion.

Interrogé de nous déclarer ce qui se passait dans ces assemblées de convulsionnaires, a repondu que lorsque la convulsionnaire tombait en convulsion on se mettait a prier Dieu en recitant le *Veni Creator*, et quand les convulsions étaient passées, on recitait le *Benedictus*.

Interrogé si pendant la convulsion, la convulsionnaire ne prononçait pas de discours qui étaient recueillis par les assistans, a repondu que oui.

Interrogé en quoi consistait ce qu'on appelle communément convulsion, quels en étaient les symptomes et le caractère particulier, a repondu que cela consistait a prononcer des discours, s'agiter, avoir des mouvements involontaires, gémir, pleurer, qu'il en a meme vu une qui avalait des charbons ardens, qui s'appelle la sœur Gabrielle Moulère et qui actuellement est a la Salpêtrière.

Interrogé si on ne donnait pas des secours auxdites convulsionnaires et en quoy ils consistaient, a repondu que ces secours consistaient en différentes opérations, qu'il a vu donner a la dite Gabrielle des coups de chenets sur la poitrine et de pierres tres pesantes, et que la sœur Gabrielle se mettait par terre dans l'hyver avec ses habits et qu'on imbibait le plancher d'eau dans laquelle elle se roulait et s'en imbibait le corps s'en qu'il parût qu'elle sentît aucun froid ; qu'à d'autres convulsionnaires on leur tirait les bras, les jambes, le tout avec beaucoup de modestie et d'attention.

Interrogé quelles precautions on prenait pour que les secours ne fissent point de mal aux convulsionnaires à qui on les donnait, a repondu qu'il n'est pas de sa connaissance qu'on en prît aucune.

Interrogé de nous déclarer les noms des deux autres convulsionnaires qui sont dans l'habitude de venir quelquefois diner avec luy, a dit qu'il ne pouvait nous les nommer, ne voulant point être le délateur de ses frères, et que celles dont nous lui parlons ne viennent pas chez luy dans le dessein d'avoir des convulsions, mais qu'elles en ont par hasard.

Interrogé de qui sont les discours de convulsionnaires qui se sont trouvés dans ses papiers, et principalement les discours prononcés depuis deux ou trois ans, et specialement en l'année 1746 et au mois d'aoust de la présente année 1747, a repondu qu'ils sont pour la plus grande partie de la sœur Catin, et quelques uns de la sœur Gabrielle.

Interrogé qui est la sœur Catin et son nom de famille, a repondu qu'il ne veut pas le dire pour la raison qu'il a dite cy dessus, et qu'a l'égard de la sœur Gabrielle c'est la Moulère qui est détenue à la Salpêtrière.

Interrogé de qui est un discours de convulsionnaire du 30 may 1743 et qui composent les 16 et 17e pieces de la 2e liasse de ses papiers et de qui il les tient, a repondu qu'il n'en scait rien.

Interrogé qui est le sieur de la Lande, et ou il demeure et ce qu'il fait, a repondu que c'est un pretre de province, qui demeure à Paris, mais dont il ne scait la demeure, qu'au surplus il croit qu'il est exilé dans son diocèse qui est en Normandie.

Interrogé s'il ne connait pas le prophète Elie, ou du moins celui qui en prend la qualité, a repondu qu'il ne connait qu'un prophète Elie qui est celuy predit par les Ecritures, mais que quant a celui qui prend la qualité de prophète Elie, qu'il ne le connait point et ne l'a jamais vu.

A lui remontré qu'il ne dit pas la vérité puisque nous voyons par une piece de ses papiers qui est la 18e de la 2e liasse qui est sous seing privé en datte du 9 avril 1742 que le sieur de la Lande qui se dit serviteur du prophète Elie a laissé entre les mains de luy repondant deux enfans dudit prophète Elie pour en prendre soin, les corriger et gouverner ainsi qu'il le jugera à propos, a repondu que les deux enfans dont il est fait mention dans l'Ecrit étaient sous la conduite dudit sieur de la Lande, lequel devant partir pour la campagne on luy dit qui est-ce qui conduira donc ces deux enfans la, a dit qu'il en chargerait le papa Baudin et que ce n'était qu'un pur badinage et qu'il n'y avait rien de serieux en tout cela, qu'au surplus il ne peut nous dire les noms de ces deux enfans.

Interrogé ce que c'est que la sœur Mathieu, a dit que c'est une convulsionnaire dont il ne scait point le nom de famille, et qu'elle n'a point d'état, et qu'il ne peut pas dire ou elle demeure sans être un délateur.

Interrogé qui est le frère Louis, a dit que c'est un convulsionniste qui est domestique et ne peut nous dire qui est son maitre

Interrogé si luy repondant ne portait pas le nom de frère Noir parmi les convulsionnaires, a repondu que oui.

Interrogé ce que s'est que le sieur Gombault de Menillet, le sieur Roblot, a repondu que ce sont deux de ses amis, le premier qui est mort n'était point convulsionniste et le second l'est comme luy repondant, et encore mieux, mais

ne peut dire ni l'état ni la demeure, ne voulant point faire le personnage de délateur de ses frères.

Interrogé s'il connait le Père Dupré de l'Oratoire et depuis quel tems et ce qu'il fait a Paris, a dit qu'il le connait depuis environ six mois, mais tres imparfaitement, et que s'il s'est trouvé chez luy, c'est qu'il luy a donné l'hospitalité en considération des honnêtes gens qui le lui avaient adressé.

Interrogé depuis quel tems il connait les sieur et dame de Poligny et s'ils ne sont pas convulsionnistes comme luy, a repondu qu'il connait le sieur de Poligny depuis environ dix ans, et sa femme quelques années après, et qu'il croit qu'ils sont convulsionnistes (1).

Interrogé de qui sont les oraisons trouvées dans ses papiers et qui ont été faites pour invoquer Madame la marquise de Vieux-Pont, a répondu qu'elles sont de luy repondant.

Interrogé s'il a connaissance de miracles operés par l'intercession de Madame de Vieux-Pont, a repondu que oui et qu'elle a opéré plusieurs miracles.

Interrogé quels sont ces miracles et comment il en a eu connaissance, a repondu que par son intercession une femme avait été guérie d'un squire que les médecins n'auraient pu guérir et qui luy aurait procuré une mort prochaine, d'une personne qui s'etait blessée considerablement à un œil que l'on croyait qu'elle perdrait, d'un homme affligé d'un hydrocelle qui était tres considerable et dont il était menacé de mourir, d'une petite fille guérie d'un cancer à la joue, et qu'il les a appris tous par le recit de gens dignes de foi, qui en auraient été temoins et qu'a l'egard du dernier miracle, il avait vu l'état de la petite fille auparavant sa guérison.

Interrogé s'il regarde comme des reliques de M. de Paris, de M. de Senez et de Madame de Vieux-Pont et autres plusieurs petits paquets qui ont été trouvés chez luy, et s'il croit ces prétendues reliques capables d'opérer des miracles, a répondu qu'il a foy et confiance dans les reliques de M. de Pâris,

(1) Le sieur Baudin est convenu qu'il connaissait depuis longtemps le sieur de Poligny et la dame de Poligny sa femme, pour convulsionnistes ; n'a pas parlé de bonne foi dans cette réponse, puisque la dame de Poligny n'est autre que la sœur Mathieu, grande convulsionnaire. — Note du carton 11628, fol. 111.

de M. de Senez et de Madame de Vieux-Pont, puisqu'il est de sa connaissance qu'elles ont opéré des miracles.

Interrogé quel usage il faisait d'une espece de châsse dans laquelle il y avait une petite figure de cire assise sur un fauteuïl, a repondu que c'était la representation de Jesus enfant, et que l'usage qu'il en faisait était de prier Dieu devant luy quelquefois.

Interrogé si les autres convulsionnaires ou convulsionnistes ne sont pas dans l'usage d'avoir dans leurs assemblées une figure semblable, de la tenir dans leurs assemblées, de faire de la Bouïllie, de lui en presenter, et ensuite de la distribuer a tous ceux qui sont dans l'assemblée, a repondu que quelquefois il a vu il y a déjà longtems que les convulsionnaires avaient l'usage dans leurs convulsions d'avoir la representation de l'Enfant Jesus et de luy adresser leurs prières, qu'a l'egard de la Bouïllie il ne veut pas répondre.

Interrogé si dans les assemblées les convulsionnaires ou convulsionnistes ne sont pas dans l'usage d'interroger cette petite figure qu'ils appellent du nom de leur petit seigneur, de la consulter sur toutes sortes de choses, a dit qu'il n'a rien a dire la dessus et qu'il ne peut et ne veut pas repondre.

Interrogé s'il connait l'abbé Boursier (1), a repondu que non.

Interrogé s'il connait l'abbé d'Etemas, a repondu qu'il l'a vu deux ou trois fois.

Interrogé s'il connait le sieur Poncet des Essards (2) et son frère le sieur Alexis, a repondu qu'il a connu il y a environ dix ou douze ans le sieur Poncet, que depuis ce tems la il a eu peu de relations avec luy, et que ledit sieur Poncet luy a rendu de tems en tems des visites.

Interrogé s'il connait le Pere Coudrette, a repondu qu'il le connaissait un peu, mais qu'il a eu peu de société et peu de liaison avec luy.

En cet endroit luy avons representé un pasquet renfermant les papiers trouvés sur luy Repondant quand il a été arrêté, et sur lequel pasquet il avait apposé son cachet qu'il a trouvé

(1) L'abbé Boursier était un des chefs du jansénisme.

(2) M. des Essards l'Aisné, appelé aussi M. Poncet, grand amateur des convulsions, il est fort à la mode avec les femmes de condition et les riches Bourgeoises pour les convulsions, il leur fait des conférences, leur plait et les amuse. Note du carton 11628, fol. 118, du 29 septembre 1747.

sain et entier, et l'ayant ouvert en sa présence nous en avons retiré trois pieces qui ont été cottées par première et dernière, et de nous et dudit repondant paraphées lesquelles sont demeurées jointes a notre present interrogatoire, et sur lesdites trois pieces l'avons interrogé ainsi qu'il en suit.

Interrogé quels sont les sieurs le Couteux d'Arbois, de Tilly et la demoiselle Fantout, dont lesdites pieces sont souscriptes, et si elles ne sont pas de convulsionnaires ou de convulsionnistes, a repondu qu'il ne pouvait et ne voulait répondre.

A luy remontré qu'il vient de convenir tout à l'heure que c'étaient des convulsionnistes et que depuis qu'il s'était retiré du monde il n'était nullement en liaison qu'avec des personnes qui étaient dans ces sentimens, et sommé de nous déclarer la vérité sur notre présent interrogatoire et d'y repondre pertinemment, a dit qu'il en convient.

Interrogé si le nommé Louis Simon qui a été trouvé chez luy et qui se dit son domestique l'est véritablement, a repondu que Louis Simon est veritablement son domestique et a ses gages, qu'il n'y a que trois ou quatre mois qu'il est à son service pendant lequel tems il a presque toujours été dans une de ses terres au Perche pour y faire les affaires de luy repondant et qu'au surplus il ne pense pas que ledit Louis Simon ait aucune connaissance des convulsionnaires.

Interrogé si la nommée Noblet sa servante et sa petite fille ne sont point sujettes à des convulsions, a repondu que non, et qu'il ne leur en a jamais vu.

Lecture faite au Repondant du present interrogatoire a dit que les reponses qu'il y a faites contiennent vérité, y a persisté et a signé.

BERRYER. BAUDIN (1).

(1) Carton 11682, fol. 83.

CHAPITRE QUATRIÈME

Ce que devint le sieur Baudin

Après son interrogatoire du 8 septembre, le sieur Baudin fut définitivement interné à la Bastille. Généralement pour les gens de sa condition, le régime de la prison n'était pas fort sévère. La chose a été amplement prouvée par des études récentes, aussi intéressantes que bien documentées (1). Nous avons trouvé nous-même aux Archives de la Bastille sur cette question une pièce fort instructive. C'est le mémoire des meubles et « autres besoins » que fut autorisé à prendre avec soi le jour même de son incarcération un prisonnier de haute marque, le sieur de la Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres et de l'ordre militaire de Saint-Louis, envoyé pour malversations à la Bastille le 27 mai 1723 (2). Voici les objets contenus dans ce mémoire : un lit de calmandre composé de deux matelas, un lit de plumes, un sommier de crin, avec la housse et le bois ; un fauteuil de tapisserie avec chaise pareille, une table à écrire, un guéridon, une table verte à jouer, une table de nuit, une chaise percée garnie, 12 serviettes, 2 chemises à dentelles, 2 mouchoirs, 2 cravates, 2 paires de chaussures, une paire de souliers de maroquin, un peignoir, 2 chemises de nuit, une rape pour tabac, 2 couverts d'argent, une cafetière, une boîte de thé, du café broyé, du sucre, 6 bouteilles de vin rouge, 6 bouteilles de vin blanc, 6 petites bouteilles de liqueur, une bouteille de ratafia, 4 pots de confiture, etc., etc. Il y en a comme cela deux pages de fine écriture ; de plus le sieur de la Jonchère put garder avec lui son domestique, lequel resta à la Bastille deux ans, jusqu'au jour où le malheureux dut être envoyé à Charenton pour des accès de folie, dont il guérit d'ailleurs.

(1) Voir *Légendes et Archives de la Bastille*, par M. Funck Brentano.

(2) Archives de la Bastille, Carton 10801.

On ne voit pas que le sieur Baudin, malgré son grand âge, ait bénéficié d'un traitement aussi doux. Sans doute sa qualité de convulsionnaire, ses relations visibles et nombreuses avec des convulsionnaires fanatiques, l'asile qu'il leur donnait dans sa villa de la Planchette et ailleurs, son manque de franchise dans son interrogatoire, son intimité avec le chevalier du Vernay, directeur de l'organe du jansénisme, les *Nouvelles ecclésiastiques*, qu'il logea de longues années chez lui (1), poussèrent les autorités, fatiguées de la folie croissante du convulsionnisme, à se montrer sans pitié. Il n'obtint même pas la permission de garder avec lui son domestique, dont les soins lui étaient cependant grandement nécessaires à cause de ses infirmités, comme il le dit dans plusieurs de ses requêtes. En somme il fut soumis à peu près au régime des prisonniers de droit commun. La lettre suivante qu'il écrivait, de sa belle écriture, admirablement nette, qualité rare chez ses confrères, le lendemain de son arrestation, au gouverneur de la Bastille, semble l'indiquer :

« Monsieur, je vous prie humblement de me permettre d'avoir un couteau pour aider à la faiblesse de mes dents et pouvoir couper mon pain et ma viande.

« Je vous prie aussi d'avoir une paire de ciseaux pour pouvoir me servir à entretenir et raccommoder mes hardes.

« Que le couteau et les ciseaux soient parfaitement arrondis.

« Je vous demande une troisième permission qui est d'avoir de l'encre et du papier.

« Je joins icy un petit billet à l'occasion de mon jardinier. Je vous prie de donner ordre de le faire tenir a son adresse. »

Baudin, ce 26 juillet 1747. (2)

Au moins Baudin put communiquer assez facilement avec sa famille. C'est ainsi que la dame Baudin la jeune ayant « demandé la permission de voir et de parler au vieux Baudin son oncle pour la vente de sa maison de la Planchette et lui representer au surplus le tort qu'il a de donner dans les trances ou il a le malheur d'être », l'autorisation fut accordée immédiatement le 9 octobre 1747 (3). Le prisonnier eut toute

(1) Carton 11628, fol. 118.

(2) *Ibidem*, fol. 32. C'est 26 août et non 26 juillet qu'il faut évidemment lire.

(3) *Ibidem*, fol. 130.

liberté pour correspondre au sujet de ses affaires soit avec son frère, qui était avocat (1), soit avec un de ses parents, le sieur Antheaume, qu'il avait chargé pendant sa détention de la gestion de ses biens. De nombreuses lettres de Baudin en témoignent. Ces lettres naturellement passaient par les mains du gouverneur de la Bastille, qui les ouvrait avant de les transmettre au destinataire (2).

Berryer ne refusa pas non plus d'apporter quelque adoucissement à sa captivité quand il en fut sollicité. Il fit bon accueil à la requête suivante : « A Monsieur le lieutenant-général de police. — Monsieur, la famille du sieur Baudin prisonnier détenu à la Bastille prend la liberté de représenter que ledit sieur Baudin étant âgé de plus de soixante-douze ans, il y a tout a craindre pour sa santé deja altérée, elle vous supplie tres humblement de vouloir bien permettre que de temps a autre il luy fut permis de prendre l'air dans l'endroit que l'on accorde ordinairement aux prisonniers, comme de vouloir bien permettre à la dame Niceron et au sieur Baudin, l'une la nièce dudit sieur Baudin et l'autre son neveu de voir ledit sieur pour des affaires de famille qui le concernent. — La famille continuera ses vœux pour votre santé et prospérité. »

Berryer répondit : Accordé la permission, le 8 août 1748 (3).

Dans ce même mois d'août, après un an de détention, Baudin se hasarda à demander son élargissement. Il écrivait le 25 août 1748, très probablement à Berryer : « Monsieur, le R. P. Griffet m'a fait l'honneur de me dire de votre part que le mémoire que j'ai pris la liberté de vous adresser par son E. Mgr l'eveque de Mirepoix (4) ne s'expliquait pas assez. C'est pourquoi, Monsieur, j'ai l'honneur de vous exposer icy mes véritables sentimens qui sont que je promets de ne tenir chez moi aucune assemblée de convulsionnaires et de ne me trouver dans aucun endroit ou ils pourraient tenir leurs assemblées. Je ne puis donner au Roy une plus grande

(1) Carton 11628, fol. 116.

(2) *Ibidem*, fol. 97, 114, 120. Voir aussi le Carton 12492 où sont signalées environ quarante autorisations de recevoir des visites ou des lettres.

(3) *Ibidem*, fol. 166.

(4) Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille des bénéfices.

marque de ma soumission, de mon respect et de mon obéissance qu'en me conformant à ses ordonnances. Je souhaitte que cette disposition lui soit agréable. — Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur. — Baudin » (1).

N'ayant pas reçu de réponse favorable, Baudin, s'adressa directement au comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat à la guerre. Il lui disait : « Monseigneur, Baudin ancien notaire au Chatelet de Paris, prisonnier à la Bastille par ordre du Roy depuis un an, supplie tres humblement votre Eminence de vouloir bien obtenir de la piété de sa Majesté sa délivrance et de lui accorder sa liberté.

« Il est avancé sur sa soixante-quinzieme année, il a toujours eu une santé délicate qui l'a obligé de quitter sa charge il y a environ vingt-cinq ans parce que dès lors il était hors d'état de la pouvoir exercer et qu'il tombait dans des épuisements lorsque les affaires dont il se trouvait chargé demandaient quel qu'application.

« Il vous represente, Monseigneur, qu'il a les jambes attaquées d'une enflure calcinamateuse qui le prive de la facilité de marcher qu'il coure risque d'avoir encore d'autres incommodités qui se font pressentir.

« Il ne peut réparer le dommage qu'il a souffert par la longueur et l'ennui de sa prison et éloigner les maux dont il est menacé qu'en jouissant de quelque repos et de quelque tranquillité et du secours de ses domestiques dont il a été privé pendant tout le cours de sa captivité, qui cependant lui sont absolument necessaires pour lui rendre les services dont il a besoin dans l'age avancé ou il est et dans ses infirmités.

« Dans cette situation qui ne lui permet pas de regarder la fin de ses jours comme éloignée Il supplie votre Eminence de ne pas le priver dans sa vieillesse de l'esperance et de la consolation de rendre son ame a Dieu dans le sein de sa famille.

« Il promet, Monseigneur, de regler sa conduite d'une manière si mesurée qu'il ne donnera aucun sujet de se plaindre de luy, se soumettant avec respect aux ordres de sa majesté.

(1) Carton 11628, fol. 125.

« Le triste état dans lequel il se trouve et qu'il vous expose, Monseigneur, joint au besoin qu'ont ses affaires qui deperissent tous les jours, de sa presence et de ses soins, sont des motifs qui méritent votre compassion et de toucher la bonté de votre cœur.

« Il espère de votre humanité et de votre charité que votre Eminence ne luy refusera pas la grace qu'il luy demande et il continuera d'offrir a Dieu ses prieres pour la prospérité et la santé de sa Majesté et pour celle de Votre Eminence. *Baudin* » (1).

De son côté la famille de Baudin adressait un placet au même ministre.

« A Monseigneur le comte d'Argenson ministre et secrétaire d'Etat.

« Monseigneur, la famille du sieur Baudin cy-devant notaire de Monsieur d'Argenson, garde des sceaux, agé de 75 ans, detenu a la Bastille depuis le 24 aoust (2) 1747 prend la liberté d'implorer vos bontés et de vous supplier tres humblement de les employer pour luy procurer sa liberté et le mettre en etat d'arranger ses affaires qui se trouvent dans un derangement des plus considérables, elles sont malheureusement liées avec celles d'une partie de sa famille qui recevra un tort irréparable si le sieur Baudin n'est pas état d'y remédier. Sa détention n'a d'autre cause que d'avoir frequenté et reçu chez luy des convulsionnaires. Son grand age et la seduction ou il a été livré par les gens de cette espece, enfin une prison de pres de deux ans flattent sa famille que vous voudrez bien avoir égard a sa tres humble supplique. Comme elle ne demande cette grace qu'aux conditions de pouvoir repondre de la conduite du prisonnier, le sieur Bauvin marchand et beau-père de sa niece offre de s'en charger a sa maison de campagne située a huit lieues de Paris a la Honville, distance de cinq quart de lieue de la petite ville d'Arpagon, d'y repondre qu'il n'y verra qui que ce soit que de sa famille, et d'employer tous les moyens convenables pour le désabuser de l'erreur ou il a été. La douceur et la candeur naturel de son caractère ne laissent pas douter un moment de son profond respect et de sa soumission aux ordres du Roy. D'ailleurs

(1) Carton 11628, fol. 163.

(2) Légère erreur : C'est le 25 août que fut arrêté Baudin.

il y sera observé avec la dernière exactitude. Il continuera, Monseigneur, de même que toute sa famille, ses vœux pour votre santé et prosperité.

« Niceron, Bauvin, Baudin, Anthaume, Gondin, conseiller à la Cour des Aydes de Paris, et a l'hostel de ville ». (1)

Le lieutenant general de police voulut bien appuyer de son credit la double requête : « Les proches parens du sieur Baudin cydevant notaire au Chatelet, famille composée d'honnetes gens ont eu l'honneur de presenter a M. le comte d'Argenson un placet signé d'eux par lequel ils supplient le ministre de donner a leur parent sa liberté du chateau de la Bastille ou il est detenu depuis 21 mois parce qu'il était attaché a la secte des convulsionnaires et qu'il tenait assemblée de ces gens-là chez luy.

« Ils osent espérer qu'en considération de la longue pénitence qu'il a faite de sa faute, de son grand age de 75 ans et de la résolution ou il est de ne plus frequenter les convulsionnistes et convulsionnaires, joint a ce que ses biens et ses affaires deperissent a veuë d'œil depuis sa detention, le ministre voudra bien consentir à leur demande.

« La famille s'offre a surveiller la conduite du sieur Baudin et d'en répondre. Le sieur Bauvin entre autres marchand connu et distingué dans son commerce se chargera de le retirer a sa maison de campagne distante de huit lieuës de Paris appellée *Honville près Arpajon*, ou il ne verra aucunes personnes suspectes.

« Le sieur Baudin fut arrêté de l'ordre du Roy le 25 aoust 1747 dans sa maison de Courcelles pres Neuilly a la suite d'une perquisition qu'on y fit ou l'on trouva beaucoup de papiers concernant les convulsionnaires et ustanciles servant aux convulsions.

« Se trouva dans la maison un Père Dupré de l'Oratoire convulsionniste ; un sieur Legendre de Poligny et Anne Marie Vilet qui se dirent mariés et la femme etre enceinte ; et quatre domestiques. Tous les huit furent conduits chez moy, j'en envoyai six à la Bastille. A l'egard de Poligny et sa pretendue femme grosse, je les renvoyai ; jai seû depuis qu'ils étaient de bons convulsionnaires. Les quatre domestiques furent mis en liberté quelque tems apres m'ayant paru peu initiés dans le parti.

(1) Carton 11628, fol. 171.

« Si le ministre a égard à la demande des parens du sieur Baudin, je crois qu'il serait bon de le fixer par un ordre du Roy a Honville pres Arpajon jusqu'a ce plaise a sa Majesté en ordonner autrement. On lui notifierait cet ordre a sa sortie de la Bastille en prenant sa soumission de s'y conformer.

« Cela posé, M. le comte d'Argenson est suplié de faire expédier les ordres en conséquence ».

En marge — Renvoi de M. le comte d'Argenson : Bon pour la liberté et le reléguer a Honville pres Arpajon, 1er juin 1749.

Remis les ordres du 3 juin 1749 au sieur Perrault (1).

L'été a la campagne après 21 mois de séjour dans la sombre prison de la Bastille dut paraître agréable au sieur Baudin, mais les approche de l'hiver l'inquiétèrent, et s'appuyant de nouveau sur ses infirmités il sollicita du comte d'Argenson l'autorisation de passer la mauvaise saison à Paris :

« Monseigneur, Madame Beauvin qui a eu l'honneur de vous parler de votre serviteur dans l'audiance que vous avez eu la bonté de luy accorder, a confirmé toutte la reconnaissance que je dois a Votre Grandeur, par le récit qu'elle m'a fait des sentimens de bonté et de protection que vous lui avez temoignés pour moi. Ces sentimens, Monseigneur, me sont d'autant plus sensibles qu'ils n'ont d'autre principe que la generosité de votre cœur. J'espère, Monseigneur, conserver cette reconnaissance dans le fond de mon cœur jusqu'au dernier moment de ma vie ; et je m'estimerais tres heureux si je pouvais trouver quelque occasion d'en donner des marques a Votre Grandeur. Monseigneur, ce n'est pas importuner Votre Grandeur que de lui donner occasion de faire de nouvelles graces a ceux a qui elle en a deja fait. J'ai été attaqué, Monseigneur, de deux maladies, la dernière qui etait considerable ma laissé un eresipel sur les jambes qui me cause une grande difficulté de marcher ; j'aprehende que l'hiver dans lequel nous entrons ne me soit infiniment contraire si je le passe à la Honville, éloigné des secours dont je pourrais avoir besoin. Je supplie, Monseigneur, votre Grandeur de me délivrer de cette situation pénible et dangereuse, a la manière dont votre Grandeur le jugera a propos, ne luy demandant rien que ce qu'il lui plaira et que ce que

(1) Carton 11628, fol. 169.

sa bonté luy sugerera ; l'assurant que je n'abuserai jamais de la protection que Votre Grandeur m'a accordee, ni de la liberté qu'elle m'a procuree et de toutes les graces qu'elle voudra bien me faire par la suite ; n'aiant d'autre désir que de luy persuader que par les sentimens de mon cœur je ne suis point indigne de ses bontés.

« J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc. BAUDIN.

« Ce 29 octobre 1749, a la Honville » (1).

Son neveu, le sieur Bauvin, indiquait en même temps au comte d'Argenson à quelles conditions on pourrait permettre à Baudin de passer l'hiver à Paris.

« Si Monseigneur veut bien accorder au sieur Baudin la permission de venir a Paris cet hiver dans la maison du sieur Bauvin qui a été chargé de repondre de sa personne à la Honville, ledit sieur Bauvin s'oblige d'en être egalement garant avec promesse de le ramener a la Honville au mois de may, mais prealablement il suplie Monseigneur de faire scavoir au sieur Baudin que la grace qu'il demande ne peut luy être accordée qu'aux conditions.

1° De demeurer avec le sieur Bauvin qui est chargé de répondre de sa conduite.

2° De ne voir qui que ce soit de suspect, même gens de sa famille, s'il y en a, que le sieur Bauvin sera chargé de faire le choix de ceux qu'il pourra frequenter, et qu'il n'aura pas la liberté de sortir qu'il ne soit accompagné de quelqu'un de sa maison.

3° De se deffaire sans delay, si cela n'est pas deja fait, en ayant été averti par M. de Berryer, du nommé Simon, qu'il a avec luy en qualité de domestique, étant noté de la police, luy ayant été donné par les convulsionnaires ou gens mal intentionnés, et qu'il n'aura avec luy aucune correspondance sous quelque prétexte que ce soit et sous peine de desobeissance.

« C'est dans la vuë de repondre aux bontés de Monseigneur et d'éviter que le sieur Baudin par faiblesse ou autrement ne vienne a en abuser que le sieur Bauvin prend la liberté d'exposer les expediens cy-dessus » (2).

Baudin eut la bonne fortune d'être recommandé par un sieur Desprets, premier commis à la guerre, qui écrivit à

(1) Carton 11628, fol. 177.
(2) *Ibidem*, fol. 180.

M. Duval, premier secrétaire de Berryer le 10 novembre 1749 :

« A Fontainebleau le 10 novembre. Je connais, Monsieur, de tout tems M. Bauvin. Je l'ay été voir depuis peu à sa campagne et j'y ay trouvé M. Baudin son parent. Vous avez vu, Monsieur, par la lettre que ce dernier a écrite à M. d'Argenson, et qui vous a été remise hier, ce qu'il luy demande. M. Bauvin, qui est un honnête homme et qui ne veut pas s'engager legerement m'a fait remettre depuis mon retour d'avec luy et d'après la conversation que nous avons eu ensemble sur l'affaire dont il s'agit le memoire qui accompagnait la lettre de M. Baudin. Ce dernier n'en a aucune connaissance et il est essentiel qu'il l'ignore. L'on veut son bien et s'il se peut sa conversion. Il est certain que M. Bauvin et sa femme seront plus capables que d'autres d'y reussir. Ils sollicitent d'ailleurs en faveur d'un homme fort connu du ministre et je n'ay qu'a vous supplier, Monsieur, de vouloir seconder leurs vuës. J'en partageray veritablement la reconnaisance. L'œuvre serait entière de votre part si vous vouliez bien considérer que Madame Bauvin qui est restée à la campagne n'attend pour revenir ici que la permission d'y amener son parent, et le luy faire accorder par consequent le plus tot qu'il serait possible.

« Je suis avec bien du respect, Monsieur, etc. Desprets (1).

Dès le lendemaiu, 11 novembre, M. Duval fit parvenir au sieur Baudin l'autorisation de venir à Paris jusqu'au mois de mai 1750, tout en lui signifiant les conditions de ce séjour. Baudin l'en remercia par la lettre suivante :

Monsieur, je vous accuse avec beaucoup de respect la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me faire tenir par M. Beauvin. Je n'ai, Monsieur, sur le sujet de ce qui y est contenu d'autre désir que de m'y conformer en toutes les choses qu'elle contient et de les observer scrupuleusement. Je joins, Monsieur, a cette soumission la parfaite reconnaissance que je vous dois d'avoir bien voulu contribuer a la grace qui m'a été accordée ; j'en conserverai precieusement le souvenir, et de la bonté de M. Dargenson qui m'a bien voulu procurer cette seconde grace, je lui en ferai mes complimens en particulier. Ma passion dominante sera de continuer de meriter de plus en plus sa protection et la votre, d'eviter tout ce qui pourrait me

(1) Carton 11628, fol. 182.

la faire perdre et de me conduire de telle manière que lui et vous Monsieur n'aiez aucun reproche a me faire et aucun repentir de ce que vous faites en ma faveur. J'avais un besoin extreme de la permission qui m'a été accordée, non seulement par raport a ma santé, mais encore pour terminer plusieurs affaires que je n'ai pu regler depuis le longtems que je suis privé de ma liberté. — J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Baudin*, De la Honville ce 28 novembre 1749 » (1).

Malgré ses promesses, Baudin dut commettre quelque imprudence, car, dans une lettre du 8 mars 1750, M. Duval priait M. Antheaume de surveiller la correspondance et les relations du sieur Baudin, qui pourraient le compromettre et le rendre suspect à M. le comte d'Argenson (2).

Il est probable néanmoins que ce ne furent là que des nuages passagers, puisque. après avoir passé à la campagne l'été de 1750, Baudin osa solliciter, au mois d'octobre non plus son retour à Paris pour l'hiver, mais son entière liberté. Il écrivait à d'Argenson :

« Monseigneur, La bonté que votre Grandeur m'a temoignée dans mes malheurs et dont je conserverai le souvenir et la reconnaissance jusqu'à la fin de mes jours, me donne, Monseigneur, la confiance de vous exposer encore la triste situation ou je suis.

« Depuis que votre Grandeur ma dellivré de la dure captivité ou j'étais pour me remettre entre les mains d'un ami qui a bien voulu se charger de moi, j'ai été affligé à la ville et à la campagne de plusieurs maladies considérables qui se sont succédées les unes aux autres.

« Ces maladies fréquentes, Monseigneur, les incommodités naturelles a une vieillesse de près de 76 ans, les peines et les dégouts d'une longue captivité ont rempli mon cœur de tristesse et de langueur, et me faisait envisager que la fin de mes jours s'approchait à grands pas, et que je ne serai plus dans la nécessité, Monseigneur, d'implorer votre protection.

« Cependant, Monseigneur, Dieu a bien diminué ma santé et mes forces, mais il n'a pas encore arreté le cours de mes jours languissants, et j'ai besoin plus que jamais de votre

(1) Carton 11628, fol. 185.
(2) *Ibidem*, fol. 190.

bonté pour passer ce qui me reste dans le repos et la tranquilité qui conviennent à mon état.

« Je ne puis, Monseigneur, jouir de cette tranquillité qu'en me rendant à moi-même et en me permettant de retourner en ma maison pour y attendre en paix la fin de mes peines ; je m'y trouverai au milieu de mes domestiques dont j'ai le plus grand besoin n'étant pas le plus souvent en état de me rendre le moindre service.

« Pendant tout le tems que j'ai été à Paris, j'ai donné, Monseigneur, des preuves d'une conduite irréprochable par rapport aux choses qu'on m'impute, et je suis dans la résolution de suivre scrupuleusement à l'avenir la même conduite.

« D'ailleurs je suis obligé le plus souvent, Monseigneur, de garder la maison, n'ayant pas la force de faire le moindre chemin sans être fatigué.

« Je suis a charge à moi-même et encore plus a ceux qui ont eu la charité de me recueillir chez eux, je deviens sourd de plus en plus, je ne puis prendre part à aucune conversation.

« Les bontés que mes hotes ont eu pour moi m'engagent à faire mon possible pour les delivrer de l'embarras que je leur cause, j'occupe une partie de l'appartement dout ils peuvent avoir besoin pour une de leurs demoiselles qu'ils ont envie de pourveoir et de retenir chez eux.

« Dans la triste situation où je suis, Monseigneur, après Dieu je ne puis avoir recours qu'à vous, et j'espère que votre Grandeur m'accordera la grace que je lui demande, et je continuerai mes prières pour sa personne et son illustre maison.

« Je suis avec le plus profond respect... *Baudin.* A la Honville, ce 23 octobre 1750 » (1).

Cette supplique accompagnée d'une lettre du premier commis à la guerre, demeura sans résultat. Berryer répondit le 28 novembre 1750 au sieur Despret :

« Au dernier travail que j'ai eu l'honneur de faire avec M. le comte d'Argenson, ce ministre m'a parlé du sieur Baudin et m'a montré la lettre qu'il luy avait ecrite pour luy demander la permission de vivre et de retourner chez luy. Je n'ay rien dit sur cela a M. d'Argenson qui ne fut favorable pour le sieur

(1) Carton 11628, fol. 195.

Baudin et en cela je ne faisais que me conformer aux vuës et aux bonnes intentions que le ministre conserve pour luy, mais il m'a fait connaître que pour le propre bien et la tranquillité du sieur Baudin, il n'était pas expédient de le laisser à lui-même, attendu son grand âge et sa facilité naturelle qui ne luy permettraient pas d'être assés en garde contre certaines personnes qui pourraient ou tacheraient d'en abuser, et qu'enfin en luy accordant toutes facilités pour son séjour tant a Paris qu'a la campagne, il etait a propos qu'il ne se separat pas des personnes chés lesquelles il demeurait. Voila la façon de penser de M. d'Argenson que je ne fais que vous raporter en vous assurant du sincère attachement avec lequel je suis, etc. » (1).

Une nouvelle démarche tentée le 22 janvier 1753 pour obtenir la liberté complete (2) ne fut pas plus heureuse. Baudin resta donc à la Honville avec la permission de passer ses hivers à Paris. Entre temps il avait fait une démarche qui l'honore. Le 5 septembre 1751, il avait adressé une supplique au comte d'Argenson en faveur du Père Laurent qui se désespérait à la Bastille. La réponse d'un laconisme tout spartiate, fut *néant* (3).

(1) Carton 11628, fol. 197.
(2) *Ibidem*, fol. 236.
(3) *Ibidem*, fol. 215.

CHAPITRE CINQUIÈME

Ce que devint le Père Laurent

La détention du Père Laurent Dupré fut autrement dure, surtout autrement longue que celle du sieur Baudin. Sa situation équivoque vis-à-vis du Supérieur général de sa Congrégation, ses attaches multiples avec des jansénistes endurcis, ses relations indéniables et bizarres avec une folle comme la sœur Catin, son défaut de sincérité dans son interrogatoire, enfin le ton d'impatience et de sourde irritation qui perce dans ses innombrables requêtes sous des formules de politesse obséquieuse, tout cela n'était pas de nature à lui attirer l'indulgence des autorités. A part une lettre qu'il écrivit au Père Général de l'Oratoire dans les premiers jours de son incarcération, pour l'informer de ce qui venait de lui arriver (1), on ne voit pas qu'il ait correspondu librement avec ses amis du dehors. On ne voit pas non plus que personne ait été admis à le visiter. Seule, il semble, la demoiselle Guichard, jeune fille de 22 à 23 ans, se hasarda à demander à Berryer la permission de voir le Père Laurent, *son oncle?* Mais quand on sut que cette demoiselle était la bonne amie de la sœur Catin, qu'elle servait d'intermédiaire entre elle et le Père pour leur correspondance, la demande resta sans réponse (2). On faisait cependant parvenir au Père Laurent quelques adoucissements dans sa prison. Ainsi un nommé Bayle, avec l'autorisation du lieutenant-général de police lui envoyait le 5 avril 1753, « un petit pannier contenant une bouteille de tabac rapé, deux boëtes de fer blanc, l'une de caffé moulu et l'autre de sucre, du fromage et quelques pommes de rainette » (3). Et le petit panier sans doute s'était déjà renouvelé plusieurs fois. La somme assez rondelette de

(1) Carton 11628, fol. 95.
(2) *Ibidem*, fol. 200.
(3) *Ibidem*, fol. 245.

quatre-vingt-six livres qui figure dans le mémoire de son avoir après sept ans de détention (1), laisse entendre aussi que les demoiselles Salomon sœurs et la demoiselle Bouquin, qui lui donnaient de temps en temps des secours d'argent avant son arrestation (2), purent lui continuer leurs petits services pendant son séjour à la Bastille.

Malgré ces légers adoucissements, le Père Laurent n'était pas content à la Bastille, et il le laissait clairement, trop clairement peut-être, entrevoir. Il écrivait à Berryer dès le 22 octobre 1747 : « Monsieur, je suis dans un bien triste état et bien facheux; outre une ancienne incommodité qui m'afflige beaucoup, je me sens tout le corps brisé; je suis brulé et consumé par un feu intérieur qui me devore. Heureux si je n'avais pas quelque chose de plus triste encore a craindre en succombant tout à fait à ma captivité. Je vous prie tres humblement, Monsieur, de considérer si ce que j'ai fait mérite un pareil sort. Il y en a pour qui la prison telle que celle-cy est plus terrible que la mort. Je suis malheureusement de ce nombre. Je vous demande en grace que j'ai l'honneur de vous voir la première fois que vous viendrés. — J'ai l'honneur d'etre avec un tres profond respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeisans serviteur. Dupré (3) ».

Berryer se rendit à la Bastille et y vit Laurent Dupré; mais le sort du malheureux n'en fut guère amélioré. Deux ans après il exposait de nouveau dans une très longue lettre ses plaintes et demandait un exil :

« Monseigneur, dans la crainte de vous être à charge, j'ai respecté jusqu'ici vos grandes occupations. Mais le dépérissement de ma santé, dont je m'apperçois tous les jours m'oblige de rompre enfin un silence de plus de vingt-deux mois, peu de tems apres ma captivité j'eus l'honneur de vous écrire pour vous representer tout ce que je souffre des chaleurs d'entrailles excessives, douleurs de teste violentes, insomnie, dégoût... et outre cela une incommodité habituelle, une sarcocelle tres ancienne et tres considerable. J'ai lieu de penser que vos occupations continuelles et importantes vous ont fait oublier ce détail, c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous le rappeller. depuis ce tems la, Monseigneur, parmi quelques

(1) Carton 11628, fol. 270.
(2) *Ibidem*, fol. 60.
(3) *Ibidem*, fol. 123.

diminutions et quelques adoucissemens passagers, j'ai toujours mené une vie triste et miserable dans les maux et dans les douleurs, entrailles toujours echauffees, teste toujours pesante et embarrassée avec étourdissemens, n'allant a la selle que par artifice. j'ai fait quelquefois des chopines de sang. C'était même un soulagement pour moi, depuis un an que cela s'est arreté, j'ai beaucoup plus souffert. Je suis honteux, Monseigneur, d'entrer dans un détail peu convenable en parlant a un grand magistrat. Mais j'espère que vous aurés la bonté de me le pardonner en considérant la nécessité ou je suis de vous faire connaître ma situation.

« Ce n'est point une chose cachée icy, Monseigneur, quoique je tache de porter mes maux dans le silence ; tous ceux qui me voient, porte-clefs, chirurgien, et même messieurs les officiers, en sont temoins et paraissent y prendre part. Mais personne n'en est mieux instruit et plus touché que le compagnon (1) avec lequel vous m'avez mis depuis deux mois ; changement que je ne puis attribuer qu'a votre bonté, et dont je suis charmé d'avoir occasion de vous témoigner une vive reconnaissance. Si mes maux venaient de l'ennui et des inquietudes si ordinaires a des prisonniers, je trouverais dans sa compagnie de quoi les adoucir. Mais comme ils viennent de la situation ou je suis, resserré et non fermé, situation si contraire a mes incommodités et a mon temperament, je sens malgré cela mes maux croitre tous les jours.

« Je me regarderais comme coupable envers vous, Monseigneur, si je doutais que vous soïés sensible au recit exact et sincere que j'ai l'honneur de vous faire. Je n'aurais même pas tant différé, si le R. P. Griffet que j'eus l'honneur de voir a Pasques ne m'avait laissé esperer de voir finir plus tot mes maux ; touché de ce qu'il vit et de ce que je lui appris de ma situation, il me dit qu'il fallait tacher de me tirer d'icy, et qu'il me rendrait volontiers service en cela, autant qu'il serait en lui, mais que je ne pouvais esperer de sortir que par un exil ; je lui repondit que quoique l'exil put paraitre dur après deux ans de captivité, je le prefèrerais au lieu ou je suis, j'ajoutai seulement que le mauvais état ou j'étais, et mon incommodité habituelle ne me permettraient pas d'aller

(1) Un abbé Le Blanc, dont le Père Dupré trouva bientôt la présence insupportable.

bien loin ; il entra la dedans et me pressa fort quelques endroits qu'il put proposer, j'eus beau m'en deffendre et lui dire que tous les endroits m'étaient asséz indifferens, je ne pus me dispenser de lui nommer deux ou trois villes. Depuis ce tems la je n'ai pas eu l'honneur de le voir. C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, d'avoir recours a votre bonté et d'implorer votre charité, j'aurai pris la liberté d'écrire a Mgr l'ancien eveque de Mirepoix, et au ministre, mais j'ai cru que mes interets seraient infiniment mieux entre vos mains, et qu'une seule parole de votre part ferait beaucoup plus que tout ce que je pourrais ecrire de plus touchant, je me remets donc entre vos mains, avec tous mes interets, et en quelque sorte ma vie.

« trouvés bon, Monseigneur, qu'à cette occasion je vous remette en peu de mots devant les yeux les sujets de plainte que l'on peut avoir eus contre moi, et que tant d'autres affaires ont pu vous faire perdre de vue, ils se réduisent a trois. Premierement avoir vu cinq ou six fois des convulsions ; deuxiemement ne les pas condamner generalement et sans exception ; troisiemement n'avoir pas cru pouvoir en conscience nommer les convulsionnaires que j'ai vus, et les maisons ou je les ai vüs. Permettez-moi, Monseigneur, de vous rappeller en meme tems ce que j'eus l'honneur de vous representer sur cela, lorsque je fus interrogé. Premierement, les convulsions que j'ai vues, ça été par occasion, sans le chercher, même sans le prevoir. Ces convulsions se sont passées sans concours et sans assemblées ; deuxiemement, pour ce qui regarde mes sentimens, je condamne tres sincerement dans les convulsions tout ce qu'il peut y avoir de contraire aux regles, aux bonnes mœurs et aux vrais principes de la religion. Outre la declaration formelle et precise que j'en ai fait devant vous, Monseigneur, vous en avés la preuve complète dans une lettre qu'on me prit (1), et qui est entre vos mains. Si vous vous donnés la peine d'y jetter les yeux, vous y verrés qu'on me savait si opposé à tout ce qui peut blesser la pudeur et les bienseances qu'on avait bien expressement deffendu a la personne a qui est arrivé le malheur dont il y est parlé, de m'en rien dire, quoiqu'elle me consultat sur sa conscience. Mais pour condamner les

(1) Il s'agit d'une lettre de la sœur Catin.

convulsions generallement et sans exception, il faudrait entrer dans un détail et un examen, ou je n'ai ni le tems ni la volonté d'entrer, surtout s'agissant d'une chose si obscure et environnée de tant de difficultes.

« Reste le troisième grief, Monseigneur ; vous me parutes dans le tems de ma detention touché des raisons que je vous alleguai, pour vous prier d'excuser le refus que j'étais obligé de faire de nommer les convultionnaires et les maisons ou je les avais vues. Je pris la liberté de vous representer que je ne pouvais le faire sans jetter le trouble dans des maisons chrétiennes, et ou regnaient la paix et la tranquilité, et sans exposer des pères et des mères de famille, occupés a elever leurs enfans chrétiennement, a etre inquiétés. J'ajoutai que les convulsionnaires que j'avais vus par occasion ne faisaient point d'éclat, ne se montraient a personne et vivaient dans la retraite et le silence. je vous conjurai enfin de considerer que j'etais prêtre, et que notre ministère etant un ministere de paix, de douceur et de consolation pour tout le monde, meme les plus coupables, comme etant les successeurs et les vicaires de la charité de Jesus-Christ, j'agirais contre l'esprit dont je dois être animé et je manquerais au caractère dont je suis revetu, en declarant des personnes a qui on pouvait faire de la peine.

« Voila, Monseigneur, apres m'etre bien examiné tout ce que j'ai pu trouver qui m'ait pu attirer la disgrace ou je suis. dans le fonds, je ne me melais de rien, pas meme de convulsions, par ou je puis être le plus suspect, puisque je n'en ai vu que tres rarement, et encore par occasion et comme par surprise ; je n'etais proprement de rien ; inconnu, retiré, vivant loin des affaires et de toutes les choses qui peuvent exposer a ce qui m'est arrivé. Vous savez, Monseigneur, que j'ai été pris avec mes sermons, ce qui parle hautement pour moi ; si le lieu ou j'ai été arrêté me rend suspect, ayés la bonté de vous souvenir que je n'y étais que par occasion, pour peu de jours, et à la priere d'un ami commun, parce que je ne connaissais pas assez particulièrement Monsieur Baudin. je vous ouvre tout mon cœur, Monseigneur, et je vous parle avec la simplicité et la sincerité qui me sont naturelles, et dont je ne doute point qu'un magistrat aussi eclairé que vous ne se soit apperçu. j'implore donc en finissant, comme j'ai fait en commençant, votre bonté et votre charité et je vous sup-

plie au nom de Jesus Christ dont j'ai l'honneur d'être le ministre de donner quelque attention a l'etat ou je suis. je vous demande pardon de la longueur de ma lettre ; mais j'ai craint d'omettre quelque chose d'essentiel, surtout apres un si long silence. — J'ai l'honneur d'être avec un tres profond respect, Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur. Dupré. A la Bastille ce 7 septembre 1749. » (1)

A cette éloquente supplique Berryer répondit : Rien à faire.

Une nouvelle lettre du P. Dupré du 25 février 1750 reçut de Berryer la même laconique et sèche réponse (2). Le 27 juin suivant le P. Dupré imagina d'envoyer, par l'intermédiaire de Berryer, au comte d'Argenson, une supplique accompagnée d'une pièce de vers composée probablement à l'occasion de la fête du ministre (3). Supplique et vers, malheureusement disparus, furent remis au ministre qui dut trouver la poésie détestable et garda le silence (4). Le 26 décembre 1750, le prisonnier demanda qu'au moins on le délivrât de la compagnie de l'abbé Le Blanc, compagnie dont il s'était réjoui d'abord et qui maintenant lui était importune. La réponse fut : ne se peut (5). Ce même abbé fut élargi quelques mois après. Le P. Dupré exprima à Berryer son désespoir de voir l'abbé Le Blanc, bien plus coupable que lui, sorti de la Bastille, et lui toujours enfermé. Berryer se contenta de répondre : Je n'en suis pas le maître, 5 mai 1751 (6). Alors les lettres se succédèrent nombreuses, pressantes : lettres du 27 juin, du 2 juillet, du 19 juillet, du 20 juillet (à d'Argenson), du 5 septembre, du 10 septembre, du 2 octobre 1751. Quatre restèrent sans réponse ; aux autres on répondit : Rien à faire, ou, Néant (7).

Le 18 janvier 1752, Dupré profita du mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe, mariage d'où naquit deux ans après l'infortuné Louis XVI, pour envoyer une supplique au comte d'Argenson. Dans cette supplique, Dupré essayait de de se justifier, disait qu'il avait l'estime des principaux mem-

(1) Carton 11628, fol. 173.
(2) *Ibidem*, fol. 188.
(3) Le comte d'Argenson s'appelait Pierre.
(4) Carton 11628, fol. 191.
(5) *Ibidem*, fol. 198.
(6) *Ibidem*, fol. 201.
(7) *Ibidem*, fol. 204, 206, 210, 212, 215, 217, 221.

bres de l'Oratoire, entre autres du P. De la Valette, supérieur général, et du P. Le Sueur, supérieur du Séminaire de Saint-Magloire ; il consentait à se retirer dans n'importe quelle maison de l'Oratoire, et terminait ainsi : « Monseigneur, vous mettrés le suppliant en état de prendre part à la joie de toute la France, et comme ministre de Jesus Christ d'adresser pour son protecteur des vœux a celui qui a dit : heureux ceux qui font misericorde, parce qu'ils recevront misericorde ». (1)

La supplique resta sans réponse. Deux autres, du 13 et du 17 avril, ne réussirent pas à émouvoir l'impassibilité du secrétaire d'Etat (2). Puis arriva une aventure qui fut loin d'améliorer la situation du P. Dupré. Le 29 janvier 1753 on trouva dans un morceau de fromage de Brie un billet qu'on essayait de lui faire passer furtivement. Ce billet, non signé, est d'une écriture de femme. On y lit :

« N'aÿant pas mon pere d'autres moyens pour vous donner des nouvelles, nous nous servons de celui-cy pour vous apporter des plus interessantes.

« il y a eu le 22 du présent mois un refus de sacrement rue Saint Andre des Arts faite à la troisième fille de Madame la Coupelle, qui est morte sans les avoir reçus.

« sa maladie n'a été que de neuf jours elle tomba malade le samedy, fut confessée le dimanche, le Lundy refus de sacrements faute d'un Billet ou du nom du confesseur, ou bien de dire s'il estait approuvé de l'archevesque, ou s'il confessait dans l'eglise (3). Le mardy matin sommation au curé qui vint voir la malade pour la seconde fois sans les luy vouloir apporter, il ne parut plus que pour l'enterrement. Ce fut son vicaire.

« Le mardy au soir elle tomba en agonie. l'on fut chercher l'extrême onction que l'on refusa

« Il vint voir la malade et demanda si elle avait témoigné du repentir, sur ce qu'on luy dit que non il dit qu'il ne luy apporterait pas, il revint a minuit et emmena deux temoins qui escrivait ce quon luy disait, il s'en alla a trois heures et

(1) Carton 11628, fol. 223.

(2) *Ibidem*, fol. 227 et 231.

(3) On sait que l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, défendait à ses curés de donner le Viatique et l'Extrême-Onction à ceux qui recevaient l'absolution d'un prêtre janséniste.

envoya successivement scavoir comment elle allait, on luy fit aussi une sommation.

« La malade expira vers les cinq heures apres midy le mercredy. l'affaire est au parlement, il y a un commissaire de nommé pour examiner l'affaire, il y a eu deja quatre personnes d'assigné pour rendre compte de ce qu'ils ont vu, ma tante y a esté tout le long de la maladie, on ne scait pas comment cela tournera. La malade était une bien bonne enfant, c'estait une sainte vierge, elle estait agée de 19 ans elle devait faire sa premiere communion a Noel, mais son pere estait en campagne. Ce qui est cause qu'elle a esté remise. Elle a ediffier tout le monde le long de sa maladie.

« Je vous prie de demander pour moy ces saintes dispositions. » (1)

A la suite de cette découverte, défense fut faite de rien laisser passer du dehors à Dupré (2). La défense ne fut même pas maintenue deux mois. Mais il est probable que cet incident contribua à prolonger son séjour à la Bastille. Ce ne fut que quatorze mois après qu'arriva enfin une lettre de cachet ordonnant de transférer Dupré à la maison tenue par les frères de la Charité à Senlis. Voici cette lettre :

M. le Roy pour retenir les ordres cy après.....

Pierre Laurent, dit Dupré, pretre, liberté de la Bastille et transferement à la charité de Senlis.

De par le Roy

Cher et bien amé, nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison le sieur P. Laurent Dupré et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre de notre part au moyen de la pension que nous vous ferons payer pour sa subsistance et son entretien. Si n'y faites faute. Car tel est notre plaisir donné à Versailles le 3 mars 1754.

A notre cher et bien amé le supérieur des frères de la Charité de Senlis (3).

Les ordres du roi exécutés, l'exempt de Becq, qui en avait été chargé, en fit comme il suit son rapport :

Monsieur, ce jourd'huy 25 mars 1754, en vertu de l'ordre du Roy en datte du 3 courant, je me suis chargé de la personne

(1) Carton 11628, fol. 242.
(2) *Ibidem*, fol. 238.
(3) *Ibidem*, fol. 247.

du sieur Pierre Laurent Dupré, prêtre de l'Oratoire, qui m'a été remise au chateau de la Bastille par M. le gouverneur a qui j'ai remis la lettre du Roy qui lui était adressée à cet effet et ai transféré ledit abbé à la maison des frères de la Charité de Senlis dont le prieur a qui j'ai remis la lettre du Roy de meme datte, qui lui était également adressée a cet effet m'a donné son reçu au bas de l'ordre qui m'est adressé et après avoir vérifié en présence des frères de la maison de Senlis l'inventaire fait à la Bastille des hardes, linge et argent que ledit Dupré apportait avec luy, celuy des frères qui est le plus specialement chargé des pensionnaires m'a donné une copie écrite et signée de sa main que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe — de Beck (1).

Voici, à titre de curiosité l'inventaire des effets du P. Laurent, inventaire dressé le 25 mars le jour de sa sortie de la Bastille :

En argent comptant la somme de 86 livres ; un vieux chapeau ; 2 vieilles robbes de chambre ; un surtout de camelot brun uzez ; une veste de drap noir toutte neuve ; une autre vieille veste noire ; trois culottes dont deux fort mauvaises ; cinq paires de bas ; une vieille paire de souliers et une vieille paire de pantouffle : onze chemises tant bonnes que mauvaises ; 13 coëffes de nuit ; 22 mouchoirs dont beaucoup de mauvais ; 19 paires de chaussons tant bons que mauvais ; un petit peignoir ; deux bonnets de bazin et un de laine ; un linge à barbe ; un morceau de mousseline ; une vieille serviette ouvrée ; un bonnet de velours noir ; un sac de toille ; un sac a poudre et sa houpe ; un tres mauvais porte manteau de serge blanche ; un vieux carton rempli de fil a soie avec des moulles à faire des bourses ; une paire de vergette et deux petites brosses ; trois boettes de fer blanc a caffé et deux petittes caffetierre ; un fourneau a caffé de tolle battu ; une bouteille de tabac ; une grande seringue d'étain ; un camaille de ratine brune ; une Concordantia Bibliœ, 1 vol. in-fol. ; les pseaumes de Saint Augustin, 1 vol. in-fol. ; une bible française faite à Cologne, 1 vol. ; le Breviaire parisien, 4 vol. ; une Bible latine, 1 vol. ; les pseaumes traduits sur l'hebreu, 1 vol. ; une petite ecritoire ; 12 petits colet de prestre.

(1) Carton 11628, fol. 268.

Je soussigné prieur de la Charité de Senlis reconnaît avoir reçu le contenu au présent état a Senlis ce 25 mars. Fr. Simon Giraud (1).

A la Charité de Senlis, le P. Dupré ne se montra pas toujours commode. Dans une lettre à Berryer, du 26 juillet 1757, le prieur, qui était maintenant Mathieu Dugangeat, se plaignit de ses exigences, en particulier de sa prétention de recevoir dans sa chambre toutes sortes de personnes indifféremment (2). De son côté, au bout de trois ans, Dupré ne pouvait plus se souffrir dans sa nouvelle résidence. Il écrivit longuement à Berryer pour se plaindre de ce séjour et solliciter la permission de se retirer dans le diocèse de Soissons :

« Le Pere Laurent Dupré, prêtre de l'Oratoire du diocèse de Mende fut obligé en 1746 de faire quelque sejour à Paris pour des affaires particulières ; pendant pres d'un an qu'il y passa Il fut fort retiré, ne se melant de rien et vivant separé et éloigné de tout. Ayant été invité d'aller passer quelques jours à une maison de campagne de M. Baudin, ancien notaire, située à une lieue de Paris nommée Courcel, deux jours après il y fut arreté par occasion le 25 aoust 1747. On le conduisit a la Police avec les autres et il comparut devant M. Berrier. Comme il n'y avait ni plainte ni delation, ni grief contre lui, et que son nom meme etait inconnu, on ne lui fit que des questions generales sur les convulsions parce que c'etait a ce sujet qu'on avait arrêté ceux qui se trouverent dans cette maison. Il repondit que sur le peu qu'il en avait vu par occasion, ou qu'il en avait ouï dire il n'etait pas en etat ni d'approuver ni de condamner tout : qu'il condamnait cependant tout ce qui pouvait être contraire aux regles et aux bonnes mœurs. Le P. Laurent ne doit pas dissimuler qu'on trouva alors dans sa poche une lettre d'une convulsionnaire qui a paru former quelque nuage contre lui, mais ce nuage ne venait que de la circonstance ou il se trouvait alors ; un homme arrêté est aisément trouvé coupable. Il n'avait gardé cette lettre que pour la refuter et pour témoigner l'horreur qu'il avait des faits qui y sont énoncés ; elle est meme en soy une piece justificative pour le P. Laurent, puisque la personne qui le consultait marque expressément

(1) Carton 11628, fol. 270.
(2) *Ibidem*, fol. 299.

qu'on avait deffendu d'en parler ou d'en ecrire à lui ; on prévoyait donc sa maniere de penser. Il avait même été engagé précédament par un de ses amis a écrire une lettre contre ces excès qui fit beaucoup d'impression sur les esprits, et qui parut tres propre a faire revenir de ces égaremens. De l'hotel de police le P. Laurent fut envoyé à la Bastille, où il a passé six ans et huit mois. Le 25 mars 1754, lorsqu'il ne s'attendait a rien moins, on vint l'avertir de descendre et on lui présenta un ordre signé de M. le comte d'Argenson pour etre transféré a Senlis chez les freres de la Charité, ou il fut conduit par un de la police sans archers. Il fut d'abord mis à la maison de force ; mais un mois apres ses amis obtinrent pour lui de M. Berrier la commensabilité de la conventualité avec les Religieux. Il y passa une année assez tranquillement quoique privé de la liberté de sortir, ensuite il fut transporté dans un grand corps de logis que les religieux ont fait batir au bout du jardin dont on a fait une veritable maison de force, quoique distinguée de celle qui porte ce nom. Ses representations là dessus au Pere Prieur ont été inutiles. Il est là depuis plus de deux ans melé et confondu avec des libertins, des jureurs, des yvrognes et des imbéciles qu'on y a transportés de l'autre maison sans cesse exposé a leurs clameurs, leurs querelles et leurs juremens qui lui font souvent regretter la Bastille. Il y a plus de dix ans qu'il est dans une si dure et si triste captivité, agé de 67 ans, affligé de maux et d'infirmités et dans un air qu'il a bien lieu de croire contraire a son temperament, quoiqu'il paye un supplement à la Pension du Roy (1), les freres de la Charité lui donnent a peine le necessaire et quel necessaire ! Cet exposé est de la derniere exactitude et sincérité. S'il a le bonheur d'obtenir sa liberté, il souhaitterait qu'on l'envoyât dans le diocèse de Soissons. 30 octobre 1757 » (2).

Pendant ce temps madame l'abbesse de Soissons, qui honorait Dupré de son amitié, le faisait recommander en haut lieu auprès du comte de Saint-Florentin qui avait hérité d'une partie des fonctions du comte d'Argenson, disgracié en février 1757 pour avoir déplu à la marquise de Pompadour (3). D'autre part le P. De la Valette, supérieur de

(1) Le roi fournissait 400 livres, 7 à 800 francs de notre monnaie.
(2) Carton 11628, fol. 302.
(3) *Ibidem*, fol. 296.

l'Oratoire, faisait dire à Berryer qu'il consentait a donner asile a Dupré dans sa maison de Saint-Paul aux Bois, au diocèse de Soissons (1). L'ordre de liberté, signé du Roi et du comte de Saint-Florentin, fut enfin expedié le 9 novembre 1757 par Berryer au P. De la Valette, qui dans sa lettre de remerciements s'étonne que Dupré n'ait pas témoigné beaucoup d'enthousiasme ni de reconnaissance pour sa grâce (2). Dupré fut autorisé à se rendre à la maison de Saint-Paul sans être accompagné par un exempt, après avoir fait sa soumission, c'est-à-dire après avoir pris l'engagement d'aller sans retard dans cette maison et de n'en point sortir sans la permission de son supérieur général (3). Il put y soigner à loisir ses migraines, ses insomnies, sa sarcocèle, et vraiment il méritait quelque pitié, car sa détention avait duré dix ans et deux mois.

CHAPITRE SIXIÈME

Quelques figures de convulsionnaires

Les principales convulsionnaires de la Planchette étaient sœur *Mathieu*, sœur *Catin* et sœur *Gabrielle*. Les rapports de police ne désignent jamais sœur Mathieu que sous le nom de *bonne*, de *fameuse* convulsionnaire (4) ; on ignorait son véritable nom. Nous avons vu qu'elle avait réussi à éviter la Bastille en se faisant passer pour la femme du sieur de Poligny et pour enceinte ; on a d'elle plusieurs discours, mais ils ne suffisent pas pour rétablir clairement sa physionomie.

La sœur Catin est mieux connue. C'était en réalité une demoiselle des Cantins, âgée d'une trentaine d'années, dont la spécialité dans ses crises était de contrefaire les enfants.

(1) Carton 11628, fol. 304.
(2) *Ibidem*, fol. 273 et 308.
(3) *Ibidem*, fol. 273.
(4) Carton 11628, fol. 11 et 169.

Elle réclamait aussi un genre assez original de secours : lorsqu'elle tombait en convulsion, elle se faisait donner le fouet par sa mère ; mais elle acceptait que la chose se fît par la main soit d'un certain oncle que la police ne parvint pas à découvrir, soit du P. Laurent Dupré. « Lorsque les convulsions lui prenaient, elle priait le P. Laurent de la fouetter pour les lui faire passer, elle l'allait trouver dans sa chambre pour cela, ou bien le P. Laurent allait chez elle lorsqu'elle était seule. Elle se mettait d'abord en prière, après quoy le P. Laurent la fouettait, ce qui lui faisait passer peu à peu ses convulsions » (1). Son confesseur ordinaire était le P. de Lorme, assistant du Général de la congrégation de l'Oratoire, mais « pour les cas périlleux et de distinction » elle avait recours aux lumières du P. Laurent (2). Nous avons d'elle, outre de nombreux discours, deux lettres qui furent trouvées dans les poches du P. Laurent le jour de son arrestation, et qui nous révèlent un état d'âme très curieux.

Quant à la sœur Gabrielle, qui appartenait à une famille de convulsionnaires, la famille *Moulère* (3), elle se trouvait bien à sa place à l'hôpital de la Salpêtrière où elle avait été enfermée avec une de ses sœurs (4), car c'était l'hystérique consommée ; pour s'en convaincre, il suffit de lire la Relation de son pélerinage à Port-Royal, que nous donnons plus loin. Nous l'avons déjà vue à Lardy, chez M. d'Arginvilliers, trésorier de France (5).

Voici d'abord une lettre écrite par la sœur Catin au Père Laurent Dupré dans une convulsion et en état d'enfance.

« Entore du 38 mai 1745.

« Moi ai dit a mon petit papa : Mon petit papa, Envoyez nous votre esprit. Mon petit papa a dit a moi : Ze ne l'envellai t'aux petits. Moi ai dit a mon petit papa : Apprenez moi ti sont les petits. Mon petit papa a dit a moi : viens, moi va te le monter.

« Mon petit papa a mené moi dans un pays ou les zens etaient estemement pauvres et miselables. Zamais ze n'ai vu

(1) Carton 11735, fol. 200 et 313.
(2) *Ibidem*, fol. 59 et 313.
(3) *Ibidem*, fol. 23, 30, 65.
(4) *Ibidem*, fol. 65, 67.
(5) Cartons 11422, 11440 et 11824.

une si drande misele ils avaient pas d'autre nouliture te de petits moceaux de pain bien dur et bien moisi : leurs vêtemens étaient te des haïons tous en lambeaux et leurs ricesses tonsistaient en de vils totillazes et de petits moceaux de fer tout orné. Z'ai vu alliver de ce pays un tomme ti palaissait aussi fort pauve, et il a dit aux zens de ce pays ze vas faile cesser votre misele. Les zens ont dit a lui te veux tu dile ? nous sommes pas miselabes, nous sommes lices. Voi nos licesses. Ils étalaient leurs totillazes et leurs felailles. L'étranzer a dit z'ai de belles lobes a vous donner. Ils ont dit : les nôtes sont magnifites. L'étranzer a dit, z'ai de bon pain et de bon vin, venez, ze vous en felai manzer. Ils ont dit : Note pain est ecellent, et ces viandes te nous y zoignons sont delicieuses. Ils les lui ont montées. C'étaient des vers et des cenilles. Moi disais ces zens sont foux. Mais l'étranzer palait pas pus saze il palait aussi mal vétu t'eux, et il n'a ien; toment poulait il attomplir les promesses il leur fait. Mon petit papa a dit a moi. Vas a lui. Moi ai été a lui et ai dit : bon étanzer, vous veut il bien enlicir moi. L'étanzer a dit a moi : ze le veux bien, mais donne moi tout ce tu as. Moi étais pas bien lice ; mais pourtant z'avais bien de petites soses mon petit papa avait données a moi. Moi voulais pas les donner ; z'avais meme bien de la peine a vouloir donner, ce mon petit papa avait pas donné a moi. Mon petit papa a dit a moi, donne tout. Moi ai donné mon sapeau, mes souliers, mes habits, ti etaient bien usés, et me suis tout depouillé, mais ze voulais touzours darder les bonbons a mon petit papa. L'étanzer a dit : donne tout. Moi a dit : non ; seulement ze veux darder les bonbons. Mon petit papa a dit : donne tout, moi ai donné tout et mes petits bonbons aussi, mais ze dardais le edret de les avoir donnés. L'étanzer a dit : donne aussi ce edret. C'est pas assez avoir depouillé ton corps et ton esprit, faut aussi depouiller ton cœur. Dame dame c'etait bien difficile ; mon petit papa a dit a moi donne aussi ce edret et sois bien aise d'avoir tout donné. Dame, dame, sans mon petit papa et s'il avait pas dit a moi, z'aurais pu ien donné, mais enfin ze dépouillais moi de tout. Alors l'etanzer ti palaissait avoir ien du tout mit la main dans son sein, il en tira une petite pierre, il frappa dessus et fit du feu ; il alluma un bon feu et il zetta dedans mes habits, mes bonbons et tout ce z'avais donné a lui. Il bula tout. Ze disais : z'ai tout perdu. L'étanzer dit non;

non ; tu vas voir. Mon petit papa dit aussi non. Alors l'étanzer mit la main dans le feu. Il en tila une belle et magnifite lobe ; il donna a moi et mon petit papa m'en evetit. Ensuite il tila un bel anneau d'or. Mon petit papa me le mit au doit. Apès il tila un bonnet tes pope. Mon petit papa le mit sur ma tête ; apès il tila un pain d'une blanceur et d'un dout admilabe, et mon petit papa m'en fit manzer, puis il tila une fiole plein d'un ecellent vin dont ze bus avec un drand plaisir. Il tila une belle saussure te mon petit papa mit a mes piés. Il tila de belles armes dont mon papa me ceignit. Il tila des zouzoux et des bonbons ti valaient infiniment mieux te ceux z'avais donnés. Z'aimais tout plein tant de belles soses et z'étais tontent tome un roi. Mon petit papa a dit a moi : te voila bien est ce pas ? Est tu pas tontent ? Moi dis a mon petit papa. Zamais ze n'ai été si aise. Ze vous emercie bien, mon petit papa d'avoir fait tonaitre a moi l'etanzer et d'avoir fait moi tout donner a lui. Moi vas dire a tous ces pauves zens de ce pays ils viennent faire tomme moi et ils s'enlicilont leur misele cessera. Mon petit papa dit a moy. Non, il n'est pas entore tems, tu n'es pas entore assés habile. Rends tout ce tu as a l'etanzer. A t'elle nouvelle ? toi, mon petit papa, faire moi tout donner entore. Mon petit papa dit a moi, oui faut luy tout donner et te depouille de tout. Ah ! ze dis, oui ; mais i rendra a moi pus meilleur. Dans ce pensée, ze me dépouillai de tout et ze donnai a l'etanzer sans ien darder du tout. Z'attendais l'etanzer rendait a moi tout pus meilleur. Mais moi bien attrapé. Il zetta dans le feu tout ce venais de dépouiller moi ; et il en tila mes premieres denilles, sans les bonbons et envec petit papa m'en evetit. Mais elles etaient beaucoup pus vilaines, pus sales et pus décirées t'elles ne m'avaient paru tand ze les avais depouillés la première fois. Z'en fus tout honteux et ze me mis a pleurer. Mon petit papa se mit a rire et dit a moi te voila t'il pas bien beau. Z'etais si confus te ze n'osais ien dire. Ze ne faisais te pleurer. Mon petit papa dit a moi : rends, rends toutes ces denilles a l'etanzer. Ze ne le fis pas dire a moi deux fois, et tout tonsolé ze me dépouïai bien vite de toutes ces denilles si laides et si vilaines. L'etanzer les zetta dans le feu et il en retira une autre lobe beaucoup pus belle te la premiere, un beau tollier d'or, une pus belle saussule, un pain et du vin bien pus meilleur, des armes bien pus fortes. Mon petit papa en evetit moi et me donna ce bon

noulitule et des zouzous beaucoup plus beaux. Ma zoie fut alors aussi drande te l'avait été aupalavant ma douleur, et mon petit papa dit a moi : ma miséitode etanzere dans cette terre n'allumela le feu te mon espit t'en faveur de ceux ti mettant toute leur tonfiance en ses paroles viendront zetter toutes leurs miseles dans son sein en lui endant en meme tems hommaze de tous mes dons. Mais ils ne le felont t'après te ze leur aulai parlé au tœur. Pour lors ils recevront de ma miséricorde et de mon espit les ices ornemens de ma drace, et l'ezcellente nourriture de mes élus. Mais que mes dons ne leur fassent zamais oublier leurs premieres miseles et le fonds inépuisable de pauveté ti est en eux. T'ils se depouillent en presence de ma zustice de tout ce ils ont eccu en tonfessant t'ils en sont indignes et te c'est de ma misericorde seule t'ils le tiennent. T'ils oublient devant moi tout ce ti peut les elever a mes yeux et aux yeux de leurs frères, et t'ils ne cessent te se tonfondre avec les plus drands miselabes et les plus vils... » (1).

Sous ce badinage d'enfant on trouve une pensée si bien suivie et même si élevée qu'on est autorisé à croire que dans ses convulsions la demoiselle des Cantins jouait simplement la comédie. La lettre suivante montre que certaines âmes n'étaient pas sans inquiétude devant des secours contraires à la décence qu'un instinct maladif leur faisait impérieusement rechercher.

« Mon Père, La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, je vous cachai une chose tres essentielle, ne croyez point, je vous en supplie, que ce soit par manque de confiance ny par crainte, mais par les raisons que je vous dirai apres vous avoir exposé le fait. Il y a quelques semaines que mon cher oncle a fait un voyage a Paris aussitôt qu'il fut arrivé, il m'envoya chercher je passai la journée avec lui et après le diné étant seule avec lui je tombai en convulsion d'enfance et lui dis que j'étais fachée que ma petite maman n'y était pas parce qu'elle m'aurait donné le fouet en même tems je lui avouai une pensée que j'avais eue qu'il fallait qu'il me le donne a sa place, je ne lui eus pas plus tot dit cela que j'en ressentis une douleur amère et je lui dis tout ce que je pus pour l'en détourner, mais lui regardant cela comme une chose

(1) Carton 11628, fol. 313.

qui venait de Dieu m'exorta a la soumission et me pressa de me rendre. Cependant il m'envoya dans une chambre pour prier Dieu, j'y allai mais il me fut toujours dit dans ma priere qui était bien agitée que cela serait et que je ne sortirais pas que cela ne fut fait, cependant apres il me fut dit de ne pas le faire que je ne vous en eusse parlé. Je fus fort aise de cette pensée et je la vins redire a mon oncle qui la rejetta bien loin et me dit qu'il ne falait point que je vous en parle, que vous ne seriez peut-etre pas assez fort pour porter cela, que si vous ne l'approuviez pas il serait perdu de reputation dans votre esprit et que je trahirais le secret de Dieu, qu'il n'y avait aucun mal dans cette action surtout etant mon oncle, je me rendis a ses raisons cependant avec une répugnance tres grande, et la chose fut faite. Apres que cela fut fait, je fus dans une grande paix, et je lui dis, mais je ne l'eus pas plus tot quitté que je fus dans un trouble affreux, il me semblait dans des momens que j'avais fait un crime epouvantable, et ma plus grande peine etait la promesse que je lui avais faite de ne pas vous le dire et je cherchais par quelle moyen je pourrais me faire absoudre de ce péché, neanmoins dans d'autres j'etais rassurée parce que je ne l'avais fait que pour obéir a Dieu et sans aucun motif de cupidité ; je passais la semaine toute entiere dans cet état, et le dimanche densuite il me renvoya chercher encore pour aller diner avec lui. J'en fus saisie mais je pris une forte resolution de lui resister, et a moi-meme si j'en avais encore limpression, j'arrivai chez lui montée de cette sorte ; il me demanda comment j'avais été pendant toute la semaine, je lui dis tout le trouble que j'avais eprouvé et la crainte que j'avais d'avoir offensé Dieu, il me rassura de son mieux et me fit meme un crime de la peine que j'en avais. Ces paroles me faisaient impression et en meme tems je sentis naitre celle de lui demander encore la meme chose. J'y resistai beaucoup je lui demandai a sortir et j'alai a respirer pour tacher de me distraire et en effet il me sembla que cette pensée etait sortie de mon esprit ; ensuite il me proposa d'aller faire une petite campagne avec lui et une autre personne. Je fus charmée et me crus sauvée, mais lorsque j'y fus il me mena promener dans un jardin fort desert ; me trouvant la avec lui mon impression se renouvella d'une force extraordinaire. Mais j'y résistai encore. Cependant je ne fus pas plus tot rentrée dans la maison que je n'y pus plus

résister, et que je le supliai de venir dans ma chambre me le donner, il le fit et dans ce moment je fus delivrée de toutes mes peines et n'eus plus de scrupules, cette paix a duré quinze jours, et n'a été troublée que quelques jours avant celui ou j'ai été vous voir ; pour lors je me suis trouvée dans le meme etat que la premiere semaine, tantot croyant avoir fait un péché tantot pensant avoir fait une bonne œuvre, ne sachant si je devais vous le dire a cause de la defense que mon oncle m'a faite, craignant d'un autre coté de manquer a la confiance que j'ai en vous et de rester dans un mauvais etat faute de conseil, d'ailleurs ne pouvant me resoudre a approcher des sacremens dans cette incertitude, enfin lorsque je fus vous trouver j'étais toute resolue de vous le dire le croyant devoir faire, et lorsque je fus avec vous, je ne m'y sentis plus portée, mais il ne m'est pas possible maintenant de me resoudre a approcher des sacremens dans cet état et de partir pour la campagne sans scavoir ce que vous pensez de ce qui m'est arrivé, d'ailleurs la confiance que j'ai en vous et en vous seul au monde me fait esperer que si vous jugez que ce qui s'est passé est une illusion du démon vous me donnerez les avis propres a m'en preserver a l'avenir, que si meme il y a du peché, vous me prescrirez ce que je dois faire pour l'expier, je suis dans la disposition de faire tout ce qu'il vous plaira m'ordonner, et j'espere de la misericorde de Dieu qu'il me pardonnera tout ce que j'ai pu faire contre sa volonté en croyant lui obéir.

« Je dois encore vous avouer mon Pere quoique avec beaucoup de peine que non seulement j'avais eu en pensée de demander a mon oncle de faire ce qu'il a fait, mais qu'il m'était venu aussi qu'il fallait que je vous le demande a vous meme. Cependant j'ai chassé cette pensée le plus quil ma été possible et j'ai resisté a l'impression que j'ai eu de vous le dire. Mais je vous le dis aujourd'hui ne pouvant vous rien cacher et attendant de vous le remede des maladies de mon esprit ; pour ce qui est de mon cher oncle c'est sous le secret de la confession que je vous le dis, ainsi je conte que vous n'en ferez aucun usage par raport a luí il l'a fait dans la simplicité de son cœur et uniquement pour obeir a Dieu ; ainsi je tacherai de lui cacher meme que je vous l'ai dit c'est son affaire, ainsi je ne voudrais pas le troubler ; pour ce qui est de moi, je ne compte pas communier le jour de lasomp-

tion ; j'alai hier trouver le Père de Lorme qui m'a remise à huit jours. J'en suis bien aise parce que cela me donnera le tems ou de vous voir ou de recevoir votre reponse si vous voulez m'écrire vous aurez la bonté de remettre la lettre á Mademoiselle Guichard, et si vous voulez me voir vous auriez encore la bonté de m'en marquer le jour, en ce cas je souhaiterais que cela put être le jour de saint Roc apres vespres chez M. Baudin. Cependant si vous ne le pouviez et que vous jugiez a propos que ce soit chez vous ayez la bonté de me le marquer et je me rendrais a vos ordres, j'espere mon Pere que je profiterais des derniers avis que vous m'avez donnés. J'en ai été fort touchée et je sens bien que la conduite ferme que vous tenez a mon egard m'est nécessaire quoique ma nature y sente de la repugnance. Je me recommande tres instamment a vos prieres et suis avec le plus profond respect, mon Pere, votre tres humble et tres obeissante servante.

Des Cantins.

« Je vous prie instament de bruler cette lettre il m'est venu aussi en pensée que si j'ai besoin d'absolution pour ce que je viens de vous dire je pourrais la recevoir de vous a cause des mauvais effets que pourrait faire un tel aveu a un confesseur, je la recevrais avec confiance dans ce cas.

« A Monsieur, Monsieur du Prés, Paris. » (1)

Nous venons de voir un état d'âme singulièrement troublé, mais où surnage somme toute par endroits la raison ; nous allons voir maintenant la folie en action avec sœur Gabrielle dans son pèlerinage à Port-Royal des Champs.

Relation du voyage de la sœur Gabrielle a port royal des champs.

Le mardi 22 octobre 1737 la sœur Gabrielle partit sur les cinq heures et demie du matin des environs l'hostel de ville pour aller a port royal des champs, elle fut de retour au même endroit le lendemain a trois heures et demie aussi du matin, ayant esté 22 heures en chemin, elle fit ce voyage entièrement à pied la tete baissée sans discontinuer et le corps raide comme un baton, elle avait un cœur, une ceinture, des brasselets et des jarretières le tout de fer avec des picquans, elle avait encore un cilice de crin des plus rudes. Tous ces instruments étaient posés a nu et serrez a force ; elle avait outre

(1) Carton 11628, fol. 316.

cela un corps (1) par dessus. elle eut un gemissement continuel depuis la montagne apres Seves (2) au milieu de laquelle il y a une cahutte de pauvre jusqu'à l'entrée de l'avenue de Versailles. Apres avoir passé de Bucq jusqu'a Port-royal elle se fit coucher sur le visage et en croix onze fois scavoir trois sur l'herhe et huit dans la Boue qu'elle choisissait la plus profonde a chaque station elle faisait dire deux pater et l'oraison du Bienheureux. Les quatre premieres du nombre desquelles étaient les trois sur l'herbe furent pour Brou (3), une autre fut pour Amande et les six autres pour chacun de ceux qui l'accompagnaient, lorsqu'elle était relevée elle léchait celui pour qui avait été la convulsion. dans celle qu'elle eut pour le frère Mil elle le reconnut pour son fils et le Bienheureux avec une religieuse de port royal l'unirent avec le frère Roch. peu avant que de descendre la montagne au bas de laquelle est Port royal, elle eut une convulsion couchée sur le dos, nous lui vimes plusieurs extases et faire un repas invisible, cette station fut fort longue, elle nous parut y gouter de grandes joyes, elle nous dit qu'elle y avait vu tous les Brou de port royal, elle arriva a port royal a une heure un quart, elle n'y mangea qu'une mûre que le Bienheureux lui donnat, et autant de miettes de pain qu'en pourait tenir dans la moitié d'une coquille de noix, que le Bienheureux luy avait aussi donné le jour de saint Augustin pour etre sa seule nourriture pendant le voyage, elle ne but que deux gorgées d'eau seulement. Pendant les prieres qu'elle fit dire a port royal elle nous parût encore de grandes joyes ; tous les Brous de port royal repasserent devant elle, et elle leur dit adieu chacun separement par une inclination de tête qu'elle leur faisait. Cette convulsion fut aussi couchée sur le dos ; lorsqu'elle fut finie elle alla choisir une pierre du sanctuaire qui pese bien 25 livres qu'elle fit apporter et qu'elle destine pour lui battre le cœur. elle partit de port royal sur les onze heures. depuis port royal jusqu'a Voisin il ne lui arriva rien, mais depuis Voisin jusqu'à Seves elle tomba au moins une vingtaine de fois en convulsion. la premiere fois fut sur le dos la tete du coté de port royal et en croix, la deuxieme fois fut sur le

(1) Sorte de corset.
(2) Ancienne orthographe de la ville de Sèvres.
(3) Une famille Brou fréquentait la villa de la Planchette.

visage la tete du costé de Paris, et ainsi alternativement jusqu'a paris. les convulsions sur le dos furent comme le chemin se trouvait et celles sur le visage furent expressement (comme en allant) dans les endroits ou il y avait le plus de boue et d'eau. Nous disions a chaque station deux pater et la priere du Bienheureux ainsi que nous avions fait en allant, chaque station etant assez longue nous n'arrivames au pont de Seves que sur les dix heures. Alors les personnes qui l'accompagnaient n'en pouvant plus et craignant de tenter Dieu en s'exposant à ne point trouver a manger apres minuit et de se trouver par consequent mal, les chevaux étant aussi outrez de fatigue l'exhorterent de demander a Dieu la permission de s'arreter et de souper, ce qu'elle obtint ; elle mangea tres peu. depuis Seves jusqu'au jardin des thuileries elle tomba onze fois alternativement comme j'ai dit scavoir cinq fois jusqu'a la riviere de Chaillot et six fois depuis la sixieme lanterne. aucune de ces onze dernières chutes ne fut dans la bouë et si tost que la priere estait dite, elle se faisait relever. A mesure qu'elle approchait de Paris elle sentait augmenter ses douleurs ; lorsqu'elle eût fini sa derniere station, elle ne pouvait plus se soutenir, elle se plaignait d'une manière capable de toucher les rochers, nous la soutenions sous les Bras ; depuis cette derniere station jusqu'a l'endroit ou elle allait, elle n'estait pas reconnaissable surtout depuis port royal. la sœur qui la deshabilla (la trouva) écorchée et ensanglantée aux endroits ou avaient esté les instrumens de penitence. Ses habits estaient pleins d'eau et de boue ce qui lui causa du froid surtout depuis la nuit. elle nous dit en revenant qu'elle ne faisait tant de stations que parce que Brou qui devait estre du voyage n'y estait pas, c'est ce qui fit qu'elle fut obligée de s'arrêter à Seves, elle ne mangea autre chose durant le voyage que ce que j'ai dit a port royal et a Seves, il faut observer qu'il pleuvait journellement depuis trois semaines et que partie du jour de la veille de nostre depart et la nuit jusqu'a quatre heures il avait plû tres fort et sans discontinuer, ce qui avait rendu les chemins pleins d'eau et de bouë (1).

(1) Carton 11628, fol. 412.

CHAPITRE SEPTIÈME

Quelques discours de convulsionnaires

Les discours prononcés à la Planchette par sœur Catin et sœur Mathieu sont loin de briller par la variété. Ce sont toujours des plaintes sur les maux de l'Eglise, entendez l'Eglise janséniste, sur l'aveuglement et l'orgueil des hommes qui usurpent la puissance de Dieu, sur la tiédeur des fidèles à soutenir la bonne cause, et leur peu d'empressement à concourir à la bonne œuvre, en particulier à recevoir l'esprit des convulsions ; des appels à la venue du prophète Elie pour rétablir toutes choses ; des invocations à la justice divine contre les méchants ; des menaces contre les princes, les magistrats, les ministres, les papes, qui baillonnent l'Eglise et la font souffrir. Souvent ils se transforment en exhortations à tel frère, à telle sœur, dont le zèle ou la conduite au point de vue janséniste laisse à désirer, et alors ils deviennent une sorte de confession publique, accompagnée de prières pour la conversion du pécheur. Leur monotonie fatiguerait bien vite, s'ils n'étaient coupés çà et là de petits intermèdes, tels que courts dialogues avec une des personnes présentes, apostrophes au petit seigneur, c'est-à-dire à l'image de Jésus enfant et prétendues réponses du même, chant de psaumes, procession avec des bougies, mimique diverse de la convulsionnaire à l'aide du crucifix, etc. ; d'où une mise en scène relativement animée et intéressante.

A s'en tenir aux seuls discours de l'année 1746, on en composerait un assez fort volume. Nous ne pouvons donc songer à les reproduire ici en entier : nous choisirons simplement les passages les plus vivants et les plus instructifs.

Discours de la sœur Catin du 1er janvier 1746 pour le frère M.

Reveillez-vous, Enfant sauveur, pour pancer les plaies de cet enfant. Vous vous êtes deja reveillé une fois pour le tirer

de l'abime et vous avez allumé dans son cœur quelques étincelles de feu. Cependant ce feu ne s'étend pas ; au contraire il parrait aujourd'hui etre couvert et laisser regner dans ce cœur le froid et la tiédeur, pourquoi cela, mon fils, vous etes vous donc endormi apres que le seigneur vous a retiré de la fosse profonde ou vous étiez tombé mon fils aiez toujours devant vos yeux la multitude de vos péchés ; ne vous laissez pas distraire par les affaires du monde, n'y prenez pas tant de part ; car votre cœur n'est pas capable de contenir tant d'affaires, ne pensez a ces choses humaines reglées cependant par la volonté de Dieu, n'y pensez, dis-je, que pour demander l'esprit de sacrifice et d'un devouement parfait à la volonté de Dieu ; qu'il agisse ou repose, qu'il chastie ou qu'il console, laissez le faire et demeurez devant lui comme un doux agneau...

Mon petit seigneur, puisque vous êtes dans la fosse des humiliations, arretez y mon fils et ne permettez pas qu'il lève la tête seulement pour prêter l'oreille ça et la a ce que l'on dit, à ce qui se passe. Rendez le plus attentif à vos misericordes et à ses misères.

Du 29 janvier 1746. Pour le Fr. Cer.

Mon Dieu, mon père, pourquoi m'avez vous abandonné ? m'avez vous oublié pour toujours ? ne vous souviendrez vous plus de moi ?... Eh ! seigneur, seigneur, jettez sur moi un regard de votre misericorde... Je suis cet enfant perdu qui erre ca et la dans le desert, mais vous êtes le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis Cherchez moi donc, mon Dieu, attirez moi a vous par les attraits secrets de votre grace. Ecoutez, mon Dieu, les cris réitérés de votre epouse, elle vous demande ma déllivrance ; ecouttez, mon Dieu, les prieres de votre fils et accordez à mon cœur la resurrection qu'il m'a acquise par le mérite de son sacrifice.

(Elle appelle à plusieurs reprises son fils C. ; il s'approche d'elle, lui donne la main et elle dit) :

Je ne le reconnais pas, il est tout defiguré. Mon petit seigneur l'avait revetu d'une belle robe blanche, et aujourd'hui il est revetu d'une robe toutte souillée, toute dechirée au travers de laquelle on voit sa nudité. Mon petit seigneur lui avait donné des anges pour le garder, et aujourd'hui je

le vois environné d'ennemis Mon petit seigneur avait mis le flambeau de la foi dans son cœur, et aujourd'hui je ne vois plus que les ténèbres regner dans son cœur...

Du 2 février 1746.

(Elle a eu les secours accoutumés, partie sans douleur et partie avec douleur. Ensuite étant venue devant son petit seigneur, elle a demandé à une personne de la compagnie si elle connaissait maman, qui ça qu'elle faisait aujourd'hui. Cette personne lui a repondu qu'elle entendait par le mot de maman l'Eglise laquelle souffre aujourd'hui. Elle a repris) :

Oui maman souffre et elle est bien sensible aux coups que l'on lance dans son sein. Et qui sont ceux qui l'affligent le plus ? Ce sont ceux qui paraissaient l'aimer davantage il n'y a qu'un moment. Mon petit seigneur, pourquoi avez vous ainsi abandonné vos enfans ? Ah ! c'est que le tems est venu, ce tems de reprobation, ce tems d'aveuglement, ce tems ou le crime est en honneur, et la vertu dans les chaines. Mon Dieu, avez vous oublié vos enfans ? n'avez vous pas promis vous meme grande miséri (elle ecoutte puis elle dit : plait-il ?) oui à ceux qui s'avouent miserables... Mon petit seigneur me montre de villains papes qui font gémir maman, qui la font pleurer comme tout ; ils mettent des papiers sur la bouche de maman, afin que l'on n'entende pas sa voix, mais ces voiles impurs qu'ils mettent sur elle la font gémir encore plus haut...

Ah ! J'ai bien peur. L'epée de mon petit seigneur ne demeurera pas toujours dans le foureau ; il a deja frappé, mais ce n'est encore qu'avec son foureau. Quand mon petit seigneur aura tiré entièrement son épée du foureau, ces hommes reconnaitront alors sa justice, mais ce sera trop tard pour l'evitter.

Du même jour. Pour la sœur Al...

(Elle s'approche d'une jeune demoiselle de la compagnie, ensuite elle dit) :

Mon petit seigneur, je voudrais que vous fissiez garder cette petitte enfant et que vous la conduisiez vous meme dans l'amour de votre œuvre.

Mon petit seigneur, donnez a cet enfant votre esprit pour vous prier pour sa maman, pour elle-même. Qu'elle connaisse

l'œuvre de justice et de misericorde que vous faites aujourd'hui et qui sera bientôt toutte de justice. Exercez, seigneur, votre misericorde que vous avez reservée pour ces tems de justice et de colère.

Mon petit seigneur, je voudrais bien que vous exerciez votre derniere et grande justice, que vous envoiez ces fleaux que vous avez promis il y a long tems ; j'entens les hommes qui insultent à votre clémence et qui disent, ou sont touttes ces prédictions et ces annonces ? Frappez les, Seigneur, ces hommes d'iniquité, qui n'auront de part dans votre œuvre que la part de justice.

Du 10 février 1746. Pour M... et le fr. C...

Mon fils, pourquoi vous endormez vous si profondement pendant le jour de vos tenebres ? Vous faites des œuvres de tenebres pendant ce sommeil. Je vous vois travailler avec mon fils C... à des œuvres de tenebres. Ah ! il est bien vrai que si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse.

Hé ! mon fils, mon fils, mon fils, combien avez vous fait de bobos a cet enfant ? Combien d'avis, de conseils lui avez vous donnes qui ont éteint dans son cœur l'amour des vuls ? (convulsions). Hé ! si vous avez les yeux de la foi vous verriez dans quel labyrinthe vous avez mené cet enfant...

Du même jour. Pour la sœur Nanette malade.

Petit enfant, priez pour que mon petit seigneur reçoive vos souffrances ; priez pour qu'il vous apprenne à unir vos souffrances aux siennes... Vous êtes mon fille, mon fille, souffrez avec Jésus-Christ. Reposez vous sur le lict de la croix tant qu'il voudra ; il scaura bien compter touttes vos douleurs et les changer un jour en consolations.

(Elle lui met un crucifix sur l'épaule et lui dit) : Faites dodo ensemble ; mon petit seigneur, aïez pitié de cet enfant, apprenez a elle a vous aimer, rallumez son amour trop tiède...

Du 14 février 1746. Pour la sœur...

Mon petit seigneur, faites pas iouiou si fort, s'il vous plait, pardonnez a cet enfant ses péchés qui sont la suitte des péchés de sa jeunesse, oubliez tous ses désordres, puriffiez la dans le feu de l'epreuve, mais souvenez vous toujours de l'ouvrage de

vos mains... Vous lui montrez par une charité sans egale les maux qu'elle s'est faits à son cœur en s'opposant à ce que vous demandiez d'elle.

(La sœur demande, qu'est-ce donc, ma mère, que Dieu demandait de moi. La petitte a repondu ce qui suit) :

Pouvez vous encore demander ce qu'il demandait de vous ? ne scavez vous pas que vous étiez obligé de coopérer à accomplir la volonté de votre père et vous soumettre avec amour à ce qu'il demandait de vous ?

Du 2 mars 1746. Pour le fr. Br...

Que vous êtes bon, mon Dieu, que vous êtes bon de supporter avec tant de patience (mon fils Brunet m'étouffe) ; oubliez, mon Dieu, oubliez touttes les visions de mon fils B. que l'on porte à vous désobeir depuis si longtems. Qui peut comprendre votre patience et votre bonté ? car vous lui rendez le bien pour le mal... Soiez béni, mon Dieu, par tous vos enfans, il y en a bien peu qui vous bénissent aujourd'hui.

(Elle suce les pieds du frère, ce qu'elle avait déja fait au commencement de sa vuls). Mon Dieu, faites que mon fils vous loue et vous bénisse.

Du 11 avril 1747. La sœur Mathieu pour le fr. Cés...

Le tems presse ; aiez pitié, mon Dieu, de mon fils ; revenez, revenez dans son cœur pour ne plus vous retirer... Descendez dans l'abime de son cœur ; portez dans ce cœur la charité, la douceur, la patience, la paix. Visitez le dans votre miséricorde, vous estes charité. Quiconque aime la vérité est véritablement de votre maison ; vous viendrez, vous et votre père en son cœur. (Je n'ai plus de vul (convulsions), car ma mère m'afflige. La petite repond. Le Seigneur ne vous instruit pas du sujet de mes larmes, elles ne sont pas attristantes. La sœur Mathieu poursuit) pour y résider éternellement...

Du 17 avril 1746. La sœur Catin.

(Depuis près de deux mois la petite était dans un état de trouble et de peines d'esprit continuelles et des plus terribles. Pendant ce tems elle n'avait presque plus senti de convulsions. Ce jour même elle n'en avait point eu après les prières accoutumées, mais sur le soir comme elle s'était retirée dans un

petit cabinet, on l'a entendue beaucoup gémir, on est entré et elle a dit ce qui suit) :

Vous cesserez enfin mon Dieu de briser tous mes os, vous cesserez enfin mon Dieu d'exercer sur moi votre terrible justice. Pardonnez moi mon Dieu pardonnez moi les péchés que j'ai commis au jour des tenebres pardonnez moi mon Dieu... et ne fixez pas sur moi les yeux terribles de votre justice. jettez les yeux sur celui qui est chargé de mes péchés, il a pris mon cœur entre ses mains... qui peut mon Dieu qui peut soutenir le bras terrible de votre justice et quand vous frappez qui est-ce qui peut guerir ?... le temps d'avoir compassion est venu et mon Dieu vous mettrez votre gloire à guérir cette plaie que vous scavez n'etre formée que par la crainte de vous avoir perdu...

Pardonnez moi mon Dieu mes mefiances et mes murmures. Je croiais que vous aviez abandonné l'ouvrage de vos mains a Satan... ; mais vous avez fait luire quelque étincelle de feu devant mes yeux, alors j'ai commencé a respirer en vous et je scais bien que je ne serai pas confondue.

Du 21 avril 1746. Pour la sœur Thér...

Maman, maman, priez ne vous lassez pas de porter le poids de ce joug pesant. Vous n'etes pas seule à le porter, car je suis comme brisée sous son poids...

Mon petit Seigneur donnez a cet enfant un grand amour pour les vuls. Mon petit Seigneur donnez a cet enfant une grande soumission à ce que vous voulez lui faire souffrir faites qu'elle adore la main qui la frappe. . Petit Seigneur, faites joujou avec elle, donnez lui une grande confiance en vous dans les bobos que vous lui envoiez. faites qu'elle reconnaisse qu'elle les a merittés et apprenez lui a demander la force pour supporter vos coups.

Mon petit Seigneur, vous avez bien de l'ouvrage a faire aujourd'hui car vous chastiez tous vos enfans ; donnez leur donc a tous un amour proportionné aux maux que vous leur faites souffrir.

Du 1er mai 1746. Pour le fr. Louis.

Mon fils humilliez vous souvent, prosternez vous de cœur devant votre pere. Disez lui que vous lui offrez votre cœur pour qu'il daigne le remplir de lui meme... Mon petit enfant, je voudrais bien que vous rendiez a votre pere amour pour

amour, mais vous l'oubliez souvent. Mon fils, moi voudrais bien que mon petit Seigneur vous fit joujou, qu'il vous fit mettre un brin dans son creuset; je vois que vous avez besoin de ça, vous avez des taches sur votre robe. et s'il vous faisait passer par le feu, il vous les ferait purifier... Je voudrais bien vous voir répandre des larmes en sa présence sur vos bobos ; mais, mon fils, vous êtes froid sur les bobos de votre cœur ; mais quand mon petit Seigneur fait bobo a votre corps, vous n'y etes pas si insensible...

Du 19 mai 1744, jour de l'Ascension.

Mes enfans sont comme des brebis sans pasteur, parce que vous vous etes retiré dans votre silence. Je voudrais bien vous voir avec une verge plus tôt que de ne pas vous voir du tout : car vous estes etonnant, toujours caché, toujours caché... il y a bien longtemps que vous estes allé dans votre paradis, et puis vous dittes que vous nous allez préparer toutes choses, et puis nous faisons moure pendant ce tems la ; c'etait bon a dire comme ça a vos disciples qui etaient toujours d'autour de vous. Ces raisons la ne sont pas suffisantes a nous parce que nous faisons moure toujours. Vos promesses n'empechent pas de faire moure...

(Elle s'est endormie un instant, ensuite elle a frappé sur la robe du petit Seigneur avec sa croix en disant) : Reveillez vous pour agir, pour frapper, pour detruire afin de retablir touttes choses. Mon petit Seigneur, je n'aime pas quand vous êtes bon, j'aime mieux quand vous etes mechant .. Je scais que vous etes eternel et que vous agissez en Dieu éternel, mais agissez dans le tems avec ceux qui passent avec le tems.

Du 17 juillet 1746.

(Elle venait d'avoir deux vuls particulières ; on lui a présenté un petit enfant de M. R. Après l'avoir consideré quelque tems d'un air triste elle a dit) :

Mon petit Seigneur, ayez pitié d'elle. Hé mon Dieu, preservez la de la mort, elle court derriere elle : hé mon Dieu, couppez plus tot le fil de ses jours... O que vous l'avez mise en mauvaises mains, vous le tout puissant, et vous seul pouvez la préserver de la mort.

(Elle tourne autour de l'enfant, chasse tout le monde d'auprès d'elle, elle la couvre de ses mains. Elle se fache quand on veut

l'approcher, elle l'enveloppe de sa robe, elle apporte ensuite le petit Seigneur, la fait coucher tout le long de son cœur). J'ay peur comme tous luy feront des bobos a ma pettite enfant. Mon petit Seigneur, si vous n'avez pas pitié d'elle, qu'est ce qu'elle va devenir ; elle est bien plus pire qu'une petitte orpheline. Ah ! soiez son père.

Du 10 aoust 1746.

Mon Dieu, envoiez donc le prophète Elie... Vous avez dit que quand il viendrait, il ne trouverait plus de foi sur la terre. Ce tems est venu, je vous assure, car j'ai quarante douze enfans, je ne crois pas qu'il y en ait un qui ait un petit brin de foi.

Ils en ont gros comme la moitié d'une épingle a eux tous. (Elle montre la petite pointe d'une épingle). Papa Elie viendra bientôt. Papa Elie, papa Elie qui est ce qui vous retient encore ? Venez donc prendre la cause de l'innocence, je ne puis plus pleurer, je ne puis plus prier, je ne puis plus vous désirer...

Du 16 aoust 1746. Sœur Mathieu. Pour le fr. D. de D.

(Elle se prosterne sur les pieds du frère, y met un crucifix et dit) :

Mon Dieu, qui avez sauvé cet enfant d'un naufrage, sauvez le d'un naufrage encore plus grand... (Elle dispute pour qu'il ne soit pas son fils, elle met le crucifix dans la main du frère). Soiez sa gloire et sa couronne, soiez toutte son ambition... car tout ce qui est sur la terre est vil et méprisable. (Elle souffre beaucoup, ensuite elle dit) : Mon fils, soïez à maman l'Eglise un enfant de consolation, méprisez les grandeurs dans lesquelles vous etes né pour vous revetir des humiliations de maman, recherchez avec avidité les conseils de cette mère qui vit dans la douleur...

Du 8 septembre 1746. Sœur Catin. Pour le frère Coli...

(Apres avoir passé la nuit partie en prières et partie couchée sur le plancher pour le frère Coli... Sur les 5 heures et demie du matin elle a eu ses secours accoutumés, ensuite elle a dit) :

Mon petit Seigneur, instruisez mes enfans, car ils voient encore sans comprendre, et ils n'ont pas ces yeux perçants de la foi qui connaissent vos œuvres, ils ne voient pas cette mère dans les chaines, dans les fers.

Du 23 octobre 1746.

Mon Dieu, nourrirez vous toujours vos enfans du pain de votre justice ? il est vrai que je n'ai méritté que vos chastimens ; mais mon Dieu me traiterez vous toujours selon mes mérittes ? Jetez les yeux sur le visage de votre Christ, il s'est offert pour moi en sacrifice...

(On a fait la procession et on a chanté *lumen* et *nunc dimittis*. Tous les assistans avaient une bougie à la main, la petitte portait son petit seigneur).

(La sœur Mathieu étant entrée en convulsion a dit que le petit Seigneur venait de lui dire pour la petitte) : Après l'épreuve viendra la consolation et une consolation qui ne finira jamais...

Du 6 novembre 1746. Sœur Catin. Pour le fr. Coli... et le fr. Lou...

Nous ferons bientot dodo, mon petit Seigneur, si vous ne venez bien vite, et un grand, grand, grand dodo. Venez donc, mon Dieu, nous arreter dans cette voie de dodo. Mon Dieu, soiez touché des maux de vos enfans, des maux de ces enfans qui ne veulent pas se laisser conduire...

(Elle a voulu aller trouver Coli... et apres avoir fait trois pas, elle est revenue en disant au petit seigneur qu'elle y avait été assés). Quand j'irai ça ne fera pas ça, allez y devant, mon petit seigneur (elle se lève pour y aller, puis ne veut plus et dit au petit seigneur) : Allez y vous même, je ne veux plus voir ni Louis ni Coli. Je suis soulle d'enfant ; (enfin elle va les trouver, puis elle se prosterne sur les pieds de Louis, puis sur ceux de Coli. Ensuite elle dit) :

Hé mon Dieu, mon Dieu, hâtez vous de venir dans votre miséricorde pour sauver ces enfans... (Elle serre la main a Coli... et dit) : Il sent le bobo. (Elle serre aussi celle de Louis et dit) : C'est qu'elles sont enflées comme tout et aussitôt qu'on leur touche, ça fait des bobos grands... Abaissez vous petits enfans dans le sein de la poussière et bouchez vos oreilles afin de ne pas entendre la voix de l'enchanteur...

(On a fait la procession en chantant les litanies de l'enfance Pendant cette procession, elle portait son petit seigneur et lui faisait tenir le coin de l'habit de Coli, ensuite elle a couché son petit seigneur a terre et elle a dit) : Abaissez vous, cœur de l'homme, aux pieds de celui qui s'est aneanti pour vous... (Le

petit seigneur lui dit de coucher par terre cette nuit pour ses deux enfans).

Du 11 novembre 1746. Pour le frère Coli...

(Elle appelle son petit seigneur a plusieurs reprises et toujours d'une voix plus forte, puis elle dit) : Mon petit seigneur, faites grace au pecheur... Il a deja ecoutté, il a fait comme ça un petit brin (en penchant la tete comme pour ecoutter). Laissez le se nourrir du pain des convulsions ; donnez lui un grand amour pour votre œuvre. (Elle emmène ce frère devant le petit seigneur et le fait prosterner devant lui ; elle se prosterne elle même et dit) : Demandez a mon petit Seigneur la grace d'être plus obéissant. (Elle fait réciter le Miserere, ensuite elle lui dit) : Allez et n'ecouttez plus la voix du trompeur, mais laissez vous conduire par la main de votre pere...

Du 27 novembre 1746.

... Malheur a moi ! mes enfans me meconnaissent, ils se soulevent contre moi... ; ils demandent ma mort pour vivre plus abondamment, ils ne veulent plus venir à une mere repudiée. Ils veulent se cacher sous la robbe de votre venerable epouse ; je meurs dans l'attente de la mort. (Elle fait un grand cri et tombe en meme tems à la renverse en état de mort...).

Du 11 décembre 1746. Sœur Mathieu.

Jusqu'a quand crierai-je vers vous sans que vous m'exauciez ? Serez vous toujours sourd aux prieres de vos enfans ? O vous, Seigneur, Dieu d'Israel, attendrissez vous sur les maux de vos enfans ; laissez vous fléchir aux cris de nos prières, venez rassembler les brebis de votre troupeau.

Mon papa, formez dans nos cœurs les prieres que vous voulez qu'on vous adresse, afin que vous nous exauciez bien vite. Car vos enfans meurent, vos enfans ne vivent plus. Vous leur faites des promesses que vous dittes aller bientôt accomplir. Vos bientot, seigneur, nous tuent. Vous etes long, long, comme tout...

Si mes promesses vous ont paru longues, je vais incessamment les accomplir, j'aime mon peuple, je ne puis le laisser plus long tems dans l'opprobre...

Hé mon Dieu, heureux les enfans de la gentilité qui seront reservés pour être reunis a ce peuple chéri. Moi bien aise, moi faché tout à la foi ; moi bien aise de voir avec quelle profusion mon papa repand ses graces sur ce peuple ; moi faché parce que moi vois que mon papa reserve si peu des enfans de la gentilité.

Malheur, malheur, malheur, malheur, malheur, malheur sur les princes, malheur sur les magistrats, malheur sur les ministres, malheur sur les enfans de la grande Babilonne ; Ah ! je les vois tous tomber sous le bras vengeur de la justice de mon Dieu.

Si mon petit seigneur vous montrait cela comme a moi, vous ne seriez pas si tranquilles ; ils sont tous entassés les uns sur les autres, cela produit une grande infection (elle est en même tems consolée parce que d'un autre côté elle voit de belles lumières). Scavez vous ce que c'est que ces lumières que je vois ? c'est singulier, ces lumières sont des hommes, ces lumières sont si belles, si brillantes, que cela parait comme des dieux. Ils sont tous raionnants de gloire ; ces lumières sont arrangées dans un chemin qui forme une croix. Je vois un homme tout de feu qui va au devant d'elles et il mène une grande procession qui est formée par tous les enfans qui sont les restes de Babilonne qu'il réunit à ce peuple.

C'est il bientot, mon papa, c'est il bientot ?

. . . . . .

CONCLUSION

Nous n'irons pas plus loin, ces citations nous paraissent plus que suffisantes. Analysant les discours des convulsionnaires trouvés dans les papiers du sieur Baudin, un rapport de police s'exprime ainsi : « [Par ces discours] on voit que la convulsionnaire prend le petit Jésus, lui fait faire mille gestes et postures analogues au discours prononcé, fait mille contorsions aux uns et aux autres, les apostrophe sur leurs bonnes ou mauvaises qualités... Tout cela est regardé comme langage divin et toujours il est parlé d'époux et d'épouse, de divorce, de raccommodement, et de charité les uns pour les autres, d'humiliations et de faiblesses où les freres et sœurs tombent pour abaisser leur orgueil et s'anéantir devant Dieu, le tout assaisonné de gestes, de mouvemens et d'agitation tres favorables au serpent dont sans doute il profite puisque de l'aveu des convulsionnaires memes il y a de mauvaises convulsions comme il y en a de bonnes, le tout par la permission de Dieu. Les meres amenent leurs jeunes filles aux assemblées par curiosité ou pour leur faire prendre du gout pour l'œuvre, et la convulsionnaire dans ces premieres entrevues, ne manque pas d'adresser la parole a la mere et à la fille, et a leur faire tous les honneurs, quoique dans son état de convulsion elle dut etre en extase et hors de connaissance.

Un discours de la sœur Catin est conçu ainsi : L'œuvre de convulsion doit etre partagée en deux tems, le premier est le tems de misericorde et d'examen qui est ce tems ou Dieu attend le pecheur a penitence, et il y a un second ce dernier tems qui est proche qui est le tems de justice et de colere ou Dieu permettra que ceux qui ne croient point a l'œuvre seront confondus, tués, aneantis, etc. Et elle parle ainsi au petit enfant Jésus les yeux fixés sur lui : Mon petit seigneur, je voudrais bien que vous exerciez votre derniere et grande justice ; que vous envoyiez ces fleaux que vous avez promis il y a long tems, j'entens les hommes qui insultent à votre

clemence... . frappez les, Seigneur, ces hommes d'iniquité.....

Il est à remarquer que les convulsionnaires font des discours sur tous les evenemens tant publics que particuliers qui arrivent dans l'Etat, blament tout ce qui émane de l'autorité, parlent en faveur des exilés, des prisonniers et des maisons religieuses et communautés qui se sont attiré des lettres de cachet, et dans ce moment elle prend une croix a la main, frappe sur la robe du petit seigneur qui est l'enfant Jésus et lui dit : Reveillez vous pour agir, pour frapper, pour détruire, afin de retablir toutes choses, mon petit seigneur, je vous aime quand vous êtes bon, j'aime mieux quand vous etes mechant..... »

On ne finirait point si l'on voulait rendre le précis de tous les discours extravagants et séditieux, que ces fous et ces fanatiques tiennent dans les assemblées, discours qui a force d'être souvent répétés ne manquent pas de faire de vives impressions sur l'esprit des assistans, et peuvent leur mettre beaucoup de noir et de mélancolie dans le cœur, leur échauffent le cerveau, etc. (1).

Ces réflexions sont parfaitement justes. Nous n'ajouterons qu'un mot. Quand on a parcouru un certain nombre de pages de ces fadaises et de ces puérilités, débitées avec un sérieux imperturbable, écoutées religieusement et pieusement notées jusque dans les moindres détails par des hommes graves et austères, la tête se sent alourdie comme dans l'atmosphère viciée d'un cabanon. L'autorité, qui parut quelquefois peut-être intolérante, brutale, rendit un signalé service non seulement à la société, mais encore aux pauvres égarés eux-mêmes, en les contraignant de quitter les abris de leur folie pour aller au dehors respirer un air sain et pur.

Vu et Lu
le 1er mars 1911,
Le doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Besançon,
Ed. Colsenet

Vu et permis d'imprimer.
Besançon, le 2 mars 1911.
Le Recteur,
J. Padé

(1) Carton 11628, fol. 111.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bibliographie 3
Introduction 5

PREMIÈRE PARTIE

LE JANSÉNISME CONVULSIONNAIRE

Chap. I. Les convulsionnaires de Saint-Médard 9
— II. Portrait des convulsionnaires 17
— III. Les convulsionnaires après 1732 24
— IV. Les convulsionnaires après 1732 (suite). . . . 33
— V. Les dernières années des convulsions 42

DEUXIÈME PARTIE

L'AFFAIRE DE LA PLANCHETTE

Chap. I. Arrestation des convulsionnaires de la Planchette. 47
— II. La petite Eglise de la Planchette. 68
— III. Ce qui se passait à la Planchette. 76
— IV. Ce que devint le sieur Baudin 87
— V. Ce que devint le Père Laurent 99
— VI. Quelques figures de convulsionnaires 110
— VII. Quelques discours de convulsionnaires 120
Conclusion. 131

Imp. J. Céas et fils, Valence et Paris